

# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**(1ERE JOURNÉE)**

**(MANDATURE 2018-2021)**



# COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019  
 2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
 RIUNIONE DI 24 È 25 D'UTTOBRE DI U 2019  
 REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

### SOMMAIRE

Journée du 24 OCTOBRE 2019

#### QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 2019/O2/099 - Pulluzione di i porti : calindariu è mitudulugia**  
 posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » **14**
- Question n° 2019/O2/097 - Service public de l'emploi** posée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera » **17**
- Question n° 2019/O2/087 - Transports scolaires** posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene » **20**
- Question n° 2019/O2/089 - Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral dans l'Extrême-Sud - Restructuration de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio** posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » **24**
- Question n° 2019/O2/094 - Transport des personnes en situation de handicap dans l'Extrême-Sud et en région ajaccienne** posée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **27**
- Question n° 2019/O2/093 - Station de Vetta di Muru** posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » **29**

<b>Question n° 2019/O2/088 - Gestion des déchets</b> posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'Avvene »	<b>31</b>
<b>Question n° 2019/O2/098 - Plan de lutte contre la précarité</b> posée par Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe « Corsica Libera »	<b>36</b>
<b>Question n° 2019/O2/096 - Implantation d'un nouvel établissement secondaire - Lycée général et technologique - sur le bassin de vie ajaccien</b> posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	<b>40</b>
<b>Question n° 2019/O2/091 - Développement de la filière « Lauze » en Corse</b> posée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per dumane »	<b>44</b>
<b>Intervention du Président du Conseil Exécutif concernant les interrogations de M. Antoine POLI sur les suites réservées par les services à sa motion.</b>	<b>48</b>
<b>Question n° 2019/O2/095 - Patrimoine et savoir-faire</b> posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	<b>49</b>
<b>Question n° 2019/O2/086 - Irrigation de la Vallée de la Grossa</b> posée par M. Pierre-José FILIPPETTI, au nom du groupe « Corsica Libera »	<b>52</b>
<b>Question n° 2019/O2/090 - Femme et ruralité</b> posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane »	<b>55</b>
<b>Question n° 2019/O2/085 - Marque « Corsica Made »</b> posée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	<b>59</b>
<b>Question n° 2019/O2/092 - Contrats Educatifs Locaux</b> posée par M. François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per dumane »	<b>60</b>
Allocution de M. le Président de l'Assemblée de Corse.	<b>64</b>
Allocution de M. le Président du Conseil exécutif.	<b>66</b>

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 332 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di ristorazione di Mma Vannina ANGELINI-BURESI, in u quattru di u Cullocchiu « Scontri Auropeani nant'à i dritti linguistichi »**

**Rapport n<sup>o</sup> 332 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de Mme Vannina ANGELINI-BURESI, dans le cadre du colloque « rencontres européennes sur les droits linguistiques »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 68**

**VOTE du rapport 69**

**Raportu n<sup>u</sup> 295 : Approvu di a cunvinzioni pluriannuali di ughjittivi 2019-2021 trà a Cullittività di corsica è u Cunsigliu Dipartimentali di Accessu à u Dirittu (CDAD) di Pumonti**

**Rapport n<sup>o</sup> 295 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de Corse-du-Sud**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 69**

**VOTE du rapport 70**

**Raportu n<sup>u</sup> 296 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu Dipartimentale per l'Azzione di Sviluppù Lucale (ADAL 2B)**

**Rapport n<sup>o</sup> 296 : Convention de financement de l'Association Départementale pour les Actions de Développement Local (ADAL 2B)**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 71**

**DISCUSSION GENERALE 72**

**Raportu n<sup>u</sup> 299 : Elaborazione di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzione suciale è medicu suciale di Corsica**

**Rapport n<sup>o</sup> 299 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 75**

**VOTE du rapport 76**

**Raportu n<sup>u</sup> 298 : Cunvinzioni di partinariatu da firmà trà a Cullittività di Corsica è a Cascia d'Alluczioni famigliali in u quattru di u funziunamentu di i lochi d'accoglienza zitelli-ginitori « Casi Aparti »**

**Rapport n<sup>o</sup> 298 : Convention de partenariat à conclure entre la Collectivité de Corse et la Caisse d'Allocations Familiales Pumonti dans le cadre du fonctionnement des lieux d'accueil enfant-parent « Maisons ouvertes »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 76**

**VOTE du rapport 77**

**Président Jean-Guy TALAMONI : rappel de la méthode 79**

M. François-Xavier CECCOLI au nom du groupe A Corsica indè a Republica 80

M. Pascal CARLOTTI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa-PNC 81

M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe Per l'Avvene 82

M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe Corsica Libera 83

M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu a Corsica 85

M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe Andà per Dumane 86

Président Jean-Guy TALAMONI 88

Président Gilles SIMEONI 89

**Raportu n<sup>u</sup> 307 : Aghjusti à e cunvenzione quattru pè u funziunamentu di i 3 dispositivi « Modu d'interpretazione di i servizii d'aiuti è di cura per ciò chì tocca à l'autunumia**

**Rapport n<sup>o</sup> 307 : Avenants aux conventions cadres pour le fonctionnement des 3 dispositifs « Méthodes d'interprétation des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 92**

**VOTE du rapport 94**

**Raportu n<sup>u</sup> 308 : Firma di una cunvenzione trà a Cullettività di Corsica è a Cascia di Mutualità suciale agricola di corsica (MSA) pè u 2019-2020 in u quadru di à pulitica à prò di u « u benistà pè l'aniziani ».**

**Rapport n<sup>o</sup> 308 : Signature d'une convention-cadre entre la Collectivité de Corse et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Corse (MSA) sur la période 2019-2020 dans le cadre de la politique menée en faveur du « Bien vieillir ».**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 95**

**VOTE du rapport 96**

**Raportu n<sup>u</sup> 309 : Finanziamentu 2019 di u dispositivu « FALEP Pumonti - Mediazione Familiare »**

**Rapport n<sup>o</sup> 309 : Financement 2019 du dispositif « FALEP Pumonti - Médiation familiale »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 96**

**VOTE du rapport 98**

**Raportu n<sup>u</sup> 310 : Cunvenzione di partenariatu relativa à a missione di mediazione suciale energia esercitata da l'Associu ALIS nant'à u territoriu di u Cismonte**

**Rapport n<sup>o</sup> 310 : Convention de partenariat relative à la mission de médiation sociale énergie assurée par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 98**

**VOTE du rapport 100**

**Raportu n<sup>u</sup> 311 : Finanziamentu di u Centru di Risorse Autisimu Corsica (CRA Corsica) esercizi 2019**

**Rapport n<sup>o</sup> 311 : Financement du Centre de Ressources Autisme Corsica (CRA Corsica) exercice 2019**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 100**

**VOTE du rapport 102**

**Raportu n<sup>u</sup> 313 : Cunvinzioni di finanziamentu di i dispositivi alloghju d'urgenza in nuttati in albergu è allucazioni alloghju timpuraniu gistiti da a FALEP 2A nantu à i tarritorii di Aiacciu è di Portivechju**

**Rapport n<sup>o</sup> 313 : Conventions au financement des dispositifs hébergement d'urgence en nuitées d'hôtels et allocation logement temporaire gérés par la FALEP 2A sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 102**

**VOTE du rapport 103**

**Raportu n<sup>u</sup> 314 : Cunvenzione di partenariatu relativa à l'accompagnamentu suciale ligatu à l'alloghju (ASLL) assicuratu da l'Associu ALIS nant'à u territoriu di u Cismonte**

**Rapport n<sup>o</sup> 314 : Convention de partenariat relative à l'accompagnement social lié au logement (ASLL) assuré par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>104</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>105</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 315 : Cunvenzione di partenariatu rilativa à a gestione lucativa adatta (GLA) assicurata da l'Associu ALIS nant'à u territoriu Cismunticu</b>	
<b>Rapport n° 315 : Convention de partenariat relative à la gestion locative adaptée (GLA) assurée par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>105</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>106</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 323 : Sustegnu à l'associ è cantieri d'inserzione : Mudifica di certe dispusizione di a deliberazione di l'Assemblea di Corsica n<sup>u</sup> 19/197 AC di u 27 di ghjugnu di u 2019</b>	
<b>Rapport n° 323 : Soutien aux associations et chantiers d'insertion : modification de certaines dispositions de la délibération de l'Assemblée de Corse n° 19/197 AC du 27 juin 2019</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>106</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>108</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 324 : Cuntrattu di finanziamentu à titulu di u Fondu d'Intervenzione Regionale (FIR) 2019</b>	
<b>Rapport n° 324 : Contrat de financement au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) 2019</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>108</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>109</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 325 : Convenzione di gestione cuntabile è finanziaria di u fondu d'aiutu à i giovani (FAJ) cù e missione lucale d'AIACCIU, BASTIA, « Sud Corse » è « Rurale de Haute-Corse »</b>	
<b>Rapport n° 325 : Conventions de gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) avec les missions locales d'AIACCIU, BASTIA ainsi qu'avec les missions locales « Sud Corse » et « Rurale de Haute-Corse »</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>109</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>110</b>

**Raportu n° 327 : Avenanti n° 4 à a cunvenzioni stabulita tra a Cullittività di Corsica è u sirviziù di privinzioni spizializata « Marie Renucci » ghjistitu da a Federazioni di l'associi laichi è d'educazioni permanenti (FALEP) di u Pumonti**

**Rapport n° 327 : Avenant n° 4 à la convention établie entre la Collectivité de Corse et le service de prévention spécialisée « Marie Renucci » géré par la Fédération des Associations Laiques et d'Education Permanente (FALEP) du Pumonti**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 111**

**VOTE du rapport 112**

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE - VITA ASSUCIATIVA /  
JEUNESSE - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE**

**Raportu n° 293 : Lega Corsa di I Scacchi : Suvvenzione derugatoria à u rigulamentu di l'aiuti « Sport » - Stagione 2018/2019**

**Rapport n° 293 : Ligue Corse des Echecs : Subvention dérogatoire au règlement des aides « Sport » - Saison 2018/2019**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 112**

**DISCUSSION GENERALE 114**

**AMENDEMENTS 118**

**VOTE du rapport 124**

**VITA ASSUCIATIVA / VIE ASSOCIATIVE**

**Raportu n° 312 : 2<sup>da</sup> individualizazione « Aiuti à e fiere »**

**Rapport n° 312 : 2<sup>ème</sup> individualisation « Aides aux foires »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 124**

**VOTE du rapport 125**

<b>FUNDIARIU / FONCIER</b>
----------------------------

**Raportu n<sup>u</sup> 301 : Cessione à M. André Fabiani di una parte di a parcella AC 299 di u duminiu publicu ferruviariu - Venacu**

**Rapport n<sup>o</sup> 301 : Cession à M. André Fabiani d'une partie de la parcelle AC 299 appartenant au domaine public ferroviaire - Venacu**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 125**

**VOTE du rapport 127**

**Raportu n<sup>u</sup> 302 : Acquistu di prese nantu à e parcella D 264 et D 349 nantu à u territoriu di a cumuna di A VULPAIOLA cù u fine di regularizazione**

**Rapport n<sup>o</sup> 302 : Acquisition d'emprises sur les parcelles D 264 et D 349 situées sur le territoire de la commune d'A Vulpaiola aux fins de régularisation**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive en charge des Infrastructures de Transport**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 127**

**VOTE du rapport 128**

**Raportu n<sup>u</sup> 303 : Scambiu di presi fundiarii nantu à u tarritoriu di a cumuna di Portivechju**

**Rapport n<sup>o</sup> 303 : Echange d'emprises foncières sises sur le territoire de la commune de Portivechju**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 128**

**VOTE du rapport 129**

**Raportu n<sup>u</sup> 304 : Retrocessione di una parte di a parcella cadastrata sezione C n<sup>u</sup> 1755 sprupriata in u quattru di a siconda fasa di l'asestu di a deviazione di Portivechju**

**Rapport n<sup>o</sup> 304 : Rétrocession d'une partie de la parcelle cadastrée section C n<sup>o</sup> 1755 expropriée dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement de la déviation de Portivechju**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 129**

**VOTE du rapport 130**

**FURMAZIONE PROFESSIONALE E AMPARERA /FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE**

**Raportu n<sup>u</sup> 328 : Aiutu eccezzionali à u CFA di a Camara di Mistieri d’Aiacciu è à u CFA JJ Nicolai di Furiani**

**Rapport n<sup>o</sup> 328 : Aide exceptionnelle au CFA de la Chambre de Métiers d’Aiacciu et au CFA JJ Nicolai de Furiani**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 131**

**VOTE du rapport 133**

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Raportu n<sup>u</sup> 326 : Approvu di a cunvinzioni di missa à dispusizioni di un lucali trà a Cullittività di Corsica (Sinemateca di Corsica) è l’Associu « La Corse et le Cinéma »**

**Rapport n<sup>o</sup> 326 : Approbation de la convention de mise à disposition d’un local entre la Collectivité de Corse (Cinémathèque de Corse) et l’association « La Corse et le Cinéma »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 133**

**DISCUSSION GENERALE 134**

**AMENDEMENTS 134**

**VOTE du rapport 136**

**AGRICULTURA - FURESTE / AGRICULTURE – FORETS**

**Raportu n<sup>u</sup> 329 : Finanziamentu d’operazione à prò di i servizii di i zappadori furestaghji di a Direzione di a Furesta è di a Privenzione di i Fochi**

**Rapport n<sup>o</sup> 329 : Financement d’opérations au bénéfice des services des forestiers-sapeurs de la Direction de la Forêt et de la Prévention des Incendies**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 136**

<b>VOTE du rapport</b>	<b>138</b>
------------------------	------------

<b>FINANZE - BUGETTU – FISCALITA / FINANCES - BUDGET – FISCALITE</b>
--

**Raportu n° 320 : Dotazione di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa professionale 2019 Cismonte**

**Rapport n° 320 : Dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2019 Cismonte**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>139</b>
--	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>140</b>
------------------------	------------

**Raportu n° 321 : Ripartizione per l'annata 2019 di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu Cismonte**

**Rapport n° 321 : Répartition pour l'année 2019 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement Cismonte**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>140</b>
--	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>141</b>
------------------------	------------

**Raportu n° 322 : Ripartizione per l'annata 2019 di u fondu dipartimentale di perequazione di a Tassa Addizionale à i Diritti d'Arrigistramentu Pumonti**

**Rapport n° 322 : Répartition pour l'année 2019 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement Pumonti**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>141</b>
--	------------

<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>141</b>
----------------------------	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>142</b>
------------------------	------------

<b>AMMINISTRAZIONE GENERALE/ADMINISTRATION GENERALE</b>
---

**Raportu n° 289 : Custituzione di parte civile pè un affare chì tocca à agenti di l'anziana CTC**

**Rapport n° 289 : Constitution de partie civile pour une affaire concernant des agents de l'ex. CTC**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>143</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>143</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 297 : Prutucollu transazzionale cù a sucetà ESRI France</b>	
<b>Rapport n° 297 : Protocole transactionnel avec la société ESRI France</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>143</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>145</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 306 : Arranghjamentu di risiliazioni di l'affittu anfitteoticu accunsintitu u 21 di dicembri di u 2017 da l'anzianu Cunsigliu Dipartimentali di a Corsica Suttana à a cumuna d'Aiacciu nantu à u casali chjamatu « Foyer Notre-Dame » - Puteri datu à M. Biancucci, cunsiglieru asicutivu, di firmà l'attu amministrativu autenticu currispudenti</b>	
<b>Rapport n° 306 : Résiliation amiable du bail emphytéotique consenti le 21 décembre 2017 par l'ex. Conseil Départemental de Corse-du-Sud à la commune d'Aiacciu portant sur le bâtiment dénommé « Foyer Notre-Dame »</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>145</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>146</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 290 : Resu contu di i delegazioni d'attribuzioni affidati à u Cusigliu isicutivu è à u so Prisedenti pà u 1ma simestru 2019</b>	
<b>Rapport n° 290 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>146</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>147</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 294 : Ricorsu amministrativu nantu à a fatturazione di i rifugii di Ghignu</b>	

<b>AFFARI EUROPEANE / AFFAIRES EUROPEENNES</b>
--

**Raportu n<sup>u</sup> 292 : Ripartizione nova di i crediti FEADER attribuiti à i gruppi d'azione locale (Leader)**

**Rapport n° 292 : Nouvelle répartition des crédits FEADER affectés aux groupes d'action locale (Leader)**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **149**

**VOTE du rapport** **156**

**QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES**

**Raportu n<sup>u</sup> 336 : Risoluzione solenne di u Cunsigliu esecutivu di Corsica è di l'Assemblea di Corsica cherendu a riabilitazione di i suldati, corsi è di qualsiasiorigine è nazuinalità, « Fucilati per l'esempiu », mentre a guerra di 14**

**Rpport n° 336 : Résolution solennelle du Conseil Exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse demandant la réhabilitation des soldats, corses et de toutes origines et nationalités, « Fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **157**

**VOTE du rapport** **159**

## Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 30.

### QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

#### Le Président TALAMONI

Nous avons une réunion de l'Assemblée de Corse qui doit se tenir ce matin, vous êtes au courant ?! Donc, je demande aux collègues, y compris aux rares membres du Conseil exécutif qui sont présents, de bien vouloir regagner leur place afin que nous puissions débiter cette séance.

J'appelle tout particulièrement ceux qui sont toujours à la buvette et qui m'entendent !

La première question orale doit être posée par Romain COLONNA et François SARGENTINI qui était dans les parages devrait y répondre. Vous avez la parole, cher collègue.

**\* Question n° 2019/O2/099 : Pulluzione d i porti : calindariu è mitudulugia posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica »**

#### M. Romain COLONNA

À ringrazià vi.

Ò Sgiò Prisdente di u Cunsigliu esecutivu di a Corsica,

Ò Sgiò Prisdente di l'Agencia di l'Assestu, di l'Urbanisimu è l'Energia di a Corsica,

U sugettu di a pulluzione liata à l'attività di i battilloni in portu hè di primura pà a Cullettività di Corsica è pà a nostra Assemblea dipoi u principiu di issa mandatura è aldilà. Pare esse oghje di primura ancu pà l'altre forze pulitiche, stituzionale è intraprinariale in Corsica è in Auropa. È ne semu assai cuntenti.

In issu cuntestu parechje manifestazione, iniziative è riunione si sò stalvate à u mese d'ottobre. Ci hè stata par un dettu u 3, sottu à a vostra dirizzione, ò Sgiò Prisdente, l'urrganizazione di u Cunsigliu di l'Energia, di l'Aria è di u Clima chì hà parmessu d'ammintà, frà altru, issa quistione di a pulluzione liata à dumande energetiche. U lindumane, u 4 d'ottobre, ci hè stata una riunione in

prifittura in Aiacciu cù pareghe attori tocchi da issa prublematica di i battilloni, ùn mi sipari micca chì l'associe erranu invitati à l'iscitu di a prifitura. Ci hè stata dinò l'11 d'ottobre a ghjurnata mediterranea di l'Aria è di i porti urganizata da Qualitair Corse è AtmoSud in Aiacciu cù quì dinò l'inseme di l'attori raprisintati.

Passate tutte isse manifestazione, si pò dì, è ùn hè micca nulla, ch'ellu ci hè oramai un cuncensu forte forte da tutti l'attori pà andà versu una riduzione impurtante di a pulluzione di i battilloni : ogettivi è norme internaziunale nove di l'Organizazione Marittima Internaziunale (OMI), norme riprese da l'Auropa, u Statu francese è l'Assemblea di Corsica chì volenu andà versu una classifica di u Mediterraneu in zona Eca, l'associe chì battenu sempre à prò di una aria pura, e camare di cumerciu pronte à invistisce è infine l'armatori, attori cintrali di a prublematica chì parenu pronte anc'elli à investisce.

Emu pussutu custattà dinò mentre quelle riunione chì aldilà di u cuncensu, ci era una diversità maiò di pusiziunamenti è una diversità di suluzione pà avanzà. Sò parecchje e pussibilità è inghjunu pare caminà à pena à modu soiu.

A nostra dumanda ùn tocca micca tandu à l'aspettu tecnicu di tutte e suluzione pruposte ma più tostù à u calindariu, a mitudulugia, è u rolu di a Cullettività da parmette d'avanzà in modu significativu è d'armunizà tutte e suluzione parchè ne semu cunvinti, aldilà di l'intaressi privati o di e nostre pusizione pulitiche rispittive, issa prublematica di salute publica abbisogna a articipazione cullaburativa è attiva di tutti.

À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi assai, caru cullegu. Hè Jean BIANCUCCI chì hà da risponde.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Vi ringraziu, ò sgiò cunsiglieru, d'avè parlatu una volta di più, un n'hè micca a prima volta, d'issa prublematica di i porti, di u mare è di a pulluzioni.

C'est vrai que l'actualité de cette année 2019 a été riche de ce point de vue pour tout ce qui concerne la thématique de l'énergie. Mais, bien entendu, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de parler, d'échanger, d'expliquer cette problématique de la pollution de l'air et, vous le savez, depuis le schéma Climat Air énergie, nous avons élaboré une stratégie.

Vous citez, et c'est tout-à-fait une bonne chose, le Conseil de l'énergie, de l'air et du climat qui s'est tenu en début de mois.

Vous soulignez aussi cette volonté, et je voudrais remercier une fois de plus, tous les participants à ce conseil, pour la belle unanimité qu'il y a eu dans les choix stratégiques et notamment en ce qui concerne la massification en matière de maîtrise de l'énergie et puis des ENr. Il y a eu aussi, vous le savez, le nouveau dimensionnement de la centrale du Ricantu et puis, bien entendu, cette alimentation qui se ferait au gaz.

Vous faites référence aussi à la rencontre qui s'est faite des parties prenantes du monde maritime le 4 octobre dernier, donc il y a quelques jours et il a été convenu, à cette occasion, la mise en place d'un groupe de travail technique afin d'étudier les voies et moyens pour relever ce déficit.

Et puis, vous faites état aussi des deuxièmes journées méditerranéennes air et ports qui se sont tenues à Ajaccio dernièrement, le 11 octobre, sous l'égide de Qualitair Corse et d'AtmoSud.

Ces échanges, vous le savez puisqu'il y a eu une médiatisation, ont permis de faire l'état des lieux des connaissances actuelles en termes d'impact de la pollution mais cela a aussi permis d'inventorier toutes les initiatives en cours par les différents opérateurs qui ont été mis à contribution.

Pour répondre précisément à votre demande et au rôle de la Collectivité, comme nous l'avons indiqué lors du dernier conseil, l'Agence de l'Urbanisme qui a en charge la problématique de l'air, de l'énergie et du climat, travaille de manière très active, avec ses partenaires, vous le savez, à la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Nos travaux d'ailleurs vous seront soumis très prochainement.

Dans ce cadre, nous proposons d'étudier différents scénarii, et par la même, bien entendu, l'utilisation de technologies nouvelles, qui peuvent être couplées à l'électrification à quai des navires.

Nous avons eu, je crois, en début de mandature, à en parler. Maintenant il faut que nous rentrions dans une phase plus active. Il s'agit de l'hydromaréthermie et de la problématique de la source hydrogène, ou même, éventuellement, de la combinaison des deux.

Je voudrais rappeler que ces technologies permettent, à la fois de :

- soulager le réseau électrique,
- réduire les frais d'abonnement,

- réduire la pollution in situ sur les ports et puis, il faut savoir que la climatisation des navires n'est plus produite via la combustion de diesel,
- et puis il faut réduire la pollution dans l'environnement des centrales, on en parle d'ailleurs depuis longtemps.

En complément de ces réflexions sur l'éventail de solutions techniques, nous allons travailler sur un panel particulier :

- tout d'abord, un travail collaboratif entre les services centraux de la Collectivité de Corse, les agences et offices pour les études/prospections liées à l'activité portuaire ;
- deuxièmement, un financement d'études sera à envisager via des fonds provenant notamment de la future PPE ;
- troisièmement, je vous annonce et je vous propose la réunion d'un Conseil de l'Énergie de l'Air et du Climat, 1er semestre 2020, pour présenter les travaux qui auront été effectués et ajuster la stratégie en la matière.

Enfin, je souhaite également porter à votre connaissance, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs les conseillers, je connais votre intérêt à toutes et à tous sur cette question, que l'Agence de l'Urbanisme a émis un certain nombre d'observations concernant l'enquête publique du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région ajaccienne, requalifié au terme de cette procédure, en Programme Local d'Amélioration de la Qualité de l'air.

Je tiens nos remarques, bien entendu, à votre disposition.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons demander aux collègues de poser leur question en 2 minutes et demi et également au Conseil exécutif de répondre en 3 minutes et demi.

La question suivante est posée par Petr'Antone TOMASI. Vous avez la parole.

**\* Question n° 2019/O2/097: Service public de l'emploi posée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera »**

### **M. Petr'Antone TOMASI**

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

M. le Président, notre question a pour objet l'évolution du service public de l'emploi. C'est une problématique sur laquelle nous avons eu l'occasion d'intervenir à diverses reprises depuis le début de notre première mandature en

2016. Mais l'évolution de la situation politique à ce sujet nous semble justifier une intervention en cet hémicycle, ce matin.

Dès les premiers mois de la précédente mandature, je le rappelais, l'Assemblée de Corse avait adopté, à notre initiative et à une très large majorité, une motion approuvant le principe d'un transfert à l'ex Collectivité Territoriale de Corse des compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes.

Cette délibération se situait dans un contexte politique où le gouvernement socialiste d'alors avait annoncé son intention d'expérimenter une décentralisation d'une partie des missions assurées par Pôle Emploi avant de se rétracter.

La position de notre Assemblée était par ailleurs fondée sur la conviction qu'il est indispensable face à la crise sociale sans précédent que nous connaissons - et qui s'est depuis aggravée - que les pouvoirs publics corses disposent d'outils adaptés pour lutter efficacement contre le chômage de masse et l'exclusion sociale.

Il paraît donc souhaitable de rapprocher le demandeur d'emploi, cible principale de l'action du service public de l'emploi étatisé, du monde de la formation professionnelle, secteur pour lequel nous exerçons la compétence, et de la stratégie économique territoriale définie lors de l'adoption du SRDE2I.

Il y a près d'un mois, vous étiez présent, ainsi que le Président de l'Assemblée de Corse, à Bordeaux, à l'invitation des Régions de France. Son Président, Hervé Morin, a réitéré la demande d'un pilotage régional sur certaines prérogatives de Pôle emploi. Le Premier ministre Edouard Philippe a, quant à lui, annoncé une expérimentation sur ce sujet au bénéfice de trois régions ou collectivités assimilées. Trois d'entre elles ont d'ailleurs déjà été citées dans la presse par le Président MORIN comme collectivités volontaires.

Monsieur le Président, notre question est simple : bien que conscients que la demande exprimée par l'Assemblée de Corse en 2016 diffère par sa portée de l'expérimentation annoncée au Congrès de Bordeaux, seriez-vous favorable à ce que la Collectivité de Corse participe à ce pilotage du service public de l'emploi comme prélude à un changement de paradigme plus profond ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. C'est Jean-Christophe qui répond.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour cette question à Petr'Antone Tomasi qui me permet de préciser la doctrine qui est la nôtre en la matière. Nous avons eu souvent l'occasion d'échanger à ce sujet et je structurerai cette réponse courte en trois plans.

Premier plan : il va de soi, que pour ce qui nous regarde, la compétence emploi doit être dévolue à la Collectivité de Corse. Ça ne souffre aucune ambiguïté. C'est notre position partagée depuis l'origine et, de ce point de vue là, il était important que nous dissipions un certain nombre de malentendus, la compétence économique étant pour partie dans le champ de la Collectivité, notamment via l'Agence que j'ai le plaisir de présider. On a parfois tendance à amalgamer les deux et à considérer qu'économie et emploi, ce qui est évident par ailleurs, sont dans le même champ de compétences et ressortent dirons-nous de notre Collectivité, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Nous avons donc, à votre initiative, répondu à un certain nombre de sujets sur ce plan-là et redit notre claire volonté de bénéficier d'un transfert dans les meilleurs délais. C'est le premier point.

Deuxième point, nous avons également entrepris, sous l'autorité du Président du Conseil exécutif, de réunir ces dernières semaines, l'ensemble des acteurs du sujet. Nous avons organisé conjointement un certain nombre de réunions avec les missions locales, avec bien sûr Pôle emploi, avec l'ensemble des acteurs concernés, les services de Josepha Giacometti, la question de la formation étant intrinséquement liée à celle de l'emploi de façon structurelle et nous sommes aujourd'hui dans ce parcours qui consiste à formaliser, avant la fin de l'année si possible, en début d'année prochaine au plus tard, un moment de synthèse qui sera organisé à notre initiative et qui permettra donc de mesurer de façon plus fine, d'une part, le travail qui a été accompli par l'ensemble des opérateurs présents sur la place et, d'autre part, de continuer à objectiver le pourquoi de notre demande et en reliant l'ensemble des secteurs qui relèvent de notre Collectivité, donc de préparer notamment sur ce qui va relever de la DIRRECTE cet avènement, dirons-nous, qui est effectivement souhaité par l'ensemble de nos collègues.

Troisième et dernier point, il va de soi qu'aujourd'hui cette question, aussi paradoxal que cela puisse sembler, est parfois abordée en des termes au moins aussi dynamiques que ceux que je viens de rappeler par des régions « de droit commun », que par la Collectivité de Corse dont la particularité en matière de statuts n'est plus à démontrer.

Il est donc de notre souhait d'aller aussi loin et ce que nous attendons de l'Etat en ce domaine comme dans tant d'autres, c'est qu'il soit lui-même à la hauteur de l'enjeu et qu'il consente à accepter donc, le même niveau de débat, et demain, d'évolution que celui qui manifestement semble poindre pour l'ensemble des autres territoires.

Donc, la compétence emploi doit effectivement revenir dans des délais et modalités à déterminer conjointement à la Collectivité, et c'est notre volonté clairement exprimée ce jour. Nous devons objectiver, non pas sur le principe, mais en termes de modalités cette demande. Ce sera le cas lors d'un évènement commun auquel bien sûr votre Assemblée sera associée en tout début d'année prochaine au plus tard, avec l'ensemble des opérateurs. L'idée étant, comme vous le savez, que cette question de l'emploi bien que liée à Pôle emploi ne relève pas que de Pôle emploi et que les missions locales, Capemploi et d'autres agissent également dans le secteur.

Enfin, nous attendons de l'Etat qu'il se mette à la hauteur de l'enjeu et qu'à défaut de considérer sous le prisme que nous connaissons cette question-là aussi, qu'il la considère enfin sous le prisme de l'évidence et consente au moins, aller aussi loin qu'il le fait pour d'autres territoires.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

La question suivante concerne les transports scolaires et va être posée par le groupe « Per l'avvene ». Vous avez la parole.

**\* Question n° 2019/O2/087 : Transports scolaires posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene »**

**Mme Chantal PEDINIELLI.**

Je vous remercie, Président.

Monsieur le Président,

Ma question orale s'inscrit dans la continuité de l'intervention de mon collègue en juin dernier, Jean-Martin MONDOLONI, concernant le changement de politique en matière de transports scolaires.

La Collectivité a pris le parti de réformer intégralement le système d'appel d'offres et les conditions d'exécution de celui-ci en matière de

transports scolaires, en se fondant sur le modèle de l'Ile-de-France et de la région PACA.

Mise en place de la billettique, modification de la durée des contrats, réutilisation fortement limitée des véhicules affrétés aux ramassages scolaires, regroupement des lignes scolaires : la réforme est d'envergure et le risque majeur réside à la fois dans la mise à mal de petites entreprises de transport qui ne seront plus en mesure de répondre à ces marchés, et dans la disparition éventuelle de lignes comportant peu d'élèves en zone rurale.

Les appels d'offres de Corse-du-Sud ont été lancés sur cette base en mars 2019 et ont conduit à la suspension de lignes depuis la rentrée scolaire de septembre. Le lancement de l'appel d'offres en Haute-Corse est prévu d'ici décembre dans les mêmes conditions.

Plus préjudiciable encore et inédit dans la gestion des transports scolaires, l'attribution de marchés de ramassage scolaire à des sociétés non spécialisées avec des véhicules d'un maximum de huit personnes. Cela a été constaté sur une ligne rurale en Haute-Corse à un tarif journalier défiant toute concurrence au profit d'une société qui n'est pas inscrite au registre des transports routiers de voyageurs lourds et qui n'a donc pas les mêmes contraintes en termes de charges, d'obligations de contrôle des véhicules concernant la sécurité. Les conducteurs affrétés à ces ramassages ne sont pas des professionnels de la conduite soumis à des obligations de formation continue.

Les conditions nouvelles étant difficilement tenables pour bon nombre de transporteurs, on assiste depuis deux semaines à la mise en place par la Collectivité de pénalités journalières (150 € par jour et par contrat) à l'encontre de transporteurs.

Je sais que des réunions régulières ont lieu sans pour autant aboutir à une situation apaisée sur la base d'une véritable concertation.

Pour les petites entreprises de transports, qui peinent à répondre aux nouveaux appels d'offres, et surtout pour la desserte rurale des transports scolaires, qui risquent d'être impactées négativement par la mise en œuvre de la réforme que vous proposez, je tenais à vous interpeller, M. le Président, à vous faire part de mes inquiétudes et à vous demander une gestion plus concertée sur ce dossier qui concerne l'accès à l'éducation des élèves vivant dans l'intérieur.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse sur ces questions essentielles ainsi que sur le recours à des sociétés non spécialisées.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La réponse par la Présidente de l'office des transports.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Chère Collègue,

Contrairement à la dialectique pour le moins erronée de la question orale, la Collectivité n'a pas pris le parti de réformer unilatéralement et intégralement le système d'appel d'offres des transports scolaires du Pumonté à l'occasion de leur renouvellement, mais bien de reproduire à l'identique les termes et modalités, en l'espèce des marchés à bons de commande de 4 ans, que l'ex-conseil départemental du Pumonté avait porté depuis plus de huit ans avant le transfert de compétence. Ces-dits contrats arrivant à terme au 31/08/2019.

Ce choix de poursuivre ce type de marché qui effectivement est le même que celui de la Région Sud, notamment dans ses départements alpins, a été exposé à l'ensemble des transporteurs lors d'une réunion avec le Conseil exécutif en mars 2019.

Pour rappel, l'administration précise que les marchés à bons de commande sont privilégiés aux marchés à prix forfaitaire parce qu'ils permettent d'être plus réactifs en cas de modifications et donc plus justes. Ils évitent également de casser un marché en cas de modification de plus de 15 % et dans le cadre de l'harmonisation de l'ensemble des marchés, ce type de contrat a été mis en œuvre dès 2018 pour les 15 marchés de Haute-Corse. Toutefois, ce type de marché ne peut légalement être poussé en validité au-delà de quatre ans.

Ce choix s'est révélé nécessaire dès cette rentrée où de nombreuses adaptations ont pu avoir lieu sans rupture de services liés aux aspects juridiques de marchés dits forfaitaires et permis bien au contraire d'améliorer les dessertes rurales.

Si le choix de mise en place de la billettique légère, qui a été, je vous le rappelle, vous semblez l'oublier, voté à l'unanimité par notre Assemblée, est une volonté des élus dans le cadre de la politique de multi modalité que nous nous attachons à mettre en œuvre. Les autres modifications comme par exemple le regroupement de lignes scolaires ne l'ont été que pour répondre à la fois aux recommandations des représentations nationales de la filière des transporteurs et des services de l'Etat.

Je constate qu'effectivement, comme toute nouveauté, comme tout changement, qu'une inquiétude perdure dans l'application de la mise en œuvre de cette billettique, même si la majorité des professionnels a parfaitement entendu notre volonté de faciliter les transports des scolaires par le biais de ce système, qui permet je le rappelle, aux enfants de bénéficier de ce transport en utilisant avec une seule et même carte, l'autocar scolaire, l'interurbain et le train.

Concernant l'amortissement des véhicules, il y a également une méprise de votre part, les marchés étant des prestations de services pendant des tranches horaires bien définies, aucune, aucune clause contractuelle n'interdit la réutilisation par les transporteurs de leurs véhicules en dehors de ces périodes.

Par ailleurs, vous semblez faire une confusion entre le transport scolaire et le transport interurbain. Je vous confirme qu'aucune ligne existante de transport scolaire n'a été interrompue, l'ensemble des scolaires est parfaitement transporté depuis la rentrée, et nous nous en félicitons.

Comme vous le disiez, de régulières réunions d'échanges avec les représentants de la profession syndiqués ou non, ont eu lieu et ont permis de converger vers des solutions partagées. Parallèlement, l'objectif de ces réunions était également d'échanger pour la construction du schéma régional de l'intermodalité que nous sommes en train d'élaborer.

De nouvelles garanties financières sont prévues en faveur de la filière par la politique d'aide spécialement élaborée par l'ADEC, pour un rapport qui vous sera présenté à la fin du mois de novembre.

Pour conclure, un transport scolaire assuré et je salue, bien sûr l'implication des professionnels et de nos services qui ont permis ce succès, un règlement des transports scolaires avec des conséquences majeures pour le rural notamment la création de ligne de transports scolaires dès que 5 enfants sont recensés et le maintien des lignes pour 3 élèves, des réunions constructives avec les professionnels qui nous permettent d'élaborer notre schéma de l'intermodalité et une aide à la filière spécifiquement dédiée, par l'ADEC.

Je vous remercie de cette question qui m'a permis de lever certaines inquiétudes pour le moins infondées et de rappeler l'investissement total du Conseil exécutif et de la majorité territoriale en ce qui concerne le transport scolaire et plus largement la mise en œuvre de l'intermodalité. Merci

## **Le Président TALAMONI**

Merci. La question suivante va être posée par Jean-Charles ORSUCCI. Vous avez la parole, cher collègue.

**\* Question n° 2019/O2/089 : Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral dans l'Extrême-Sud - Restructuration de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio**

## **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Je tiens à vous parler de deux sujets qui concernent l'organisation de la Collectivité de Corse et qui m'inquiètent grandement.

Tout d'abord, j'ai été sollicité par le directeur du conservatoire du littoral Michel MURRACIOLE en ma qualité de conseiller territorial mais surtout d'administrateur national représentant l'ensemble des communes de France. Celui-ci m'a appris que la gestion des terrains du conservatoire, effectuée aujourd'hui par l'office de l'environnement de la Corse, va prochainement être transférée à la Collectivité de Corse.

Si je vous taquinais, je vous dirais que cette recentralisation relève d'une logique jacobine qui me surprend venant de cette majorité. De plus, l'absence totale de concertation me surprend. Si cette restructuration m'inquiète, c'est parce qu'en tant que maire, je peux affirmer que la gestion de ces espaces est réalisée par un personnel qualifié et compétent et je ne comprends pas pourquoi nous mettrions à mal une organisation qui fonctionne bien. Il convient aussi de s'interroger sur l'évolution accordée aux statuts des personnels de l'OEC transférés à la Collectivité de Corse.

Le second sujet, et pour être totalement honnête avec vous, qui m'inquiète encore plus, porte sur l'organisation de la réserve naturelle des bouches de Bonifacio. En effet lors d'un conseil scientifique qui s'est tenu le 4 octobre dernier en mairie de Bonifacio, son directeur Jean-Michel CULIOLI a annoncé un transfert de la base de la réserve naturelle des bouches de Bonifacio (RNBB) située actuellement sur la commune de Bonifacio à Rondinara, en direction de Porto-Vecchio.

Monsieur le Président, cette annonce appelle forcément une réaction de ma part et je vais donc être clair sur le sujet : il est impensable qu'il y ait un

transfert de la réserve naturelle des bouches de Bonifacio, aussi modeste soit-il, en direction de Porto-Vecchio. Au contraire, eu égard aux enjeux environnementaux qui nous attendent - et l'actualité l'a encore démontré - j'estime que sa présence devrait être encouragée et renforcée.

Depuis 50 ans, la commune que j'ai l'honneur de diriger, n'a jamais pu jouir quelles que soient les majorités, droite, gauche, nationaliste, je ne peux pas le dire, ils n'ont jamais été aux responsabilités au département, mais je le dis clairement, jamais ma commune n'a eu la chance de voir un service délocalisé de la CTC, du conseil départemental ou de l'intercommunalité sur son territoire, hormis cette base et les agents qui y résident. Pour l'ensemble des raisons évoquées, envisager un seul instant sa délocalisation serait un véritable non-sens ! A l'heure où nous défendons la mise en place d'une sécurisation renforcée dans les bouches, faire ou laisser faire délibérément ce choix serait une erreur politique grave de votre part.

Monsieur le Président, vous l'avez compris : derrière ces deux sujets qui semblent anodins se cachent en réalité des inquiétudes plus profondes et légitimes. Je me permets donc de porter à ce jour ces interrogations dans l'espoir d'être rassuré, c'est l'objectif de ma question, la clarté et la transparence demeurant la règle de cet hémicycle.

Je vous remercie de votre réponse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Essayons de tenir dans les temps de parole, s'il vous plaît, parce que sinon, on ne va pas s'en sortir. François SARGENTINI, vous avez la parole.

### **M. François SARGENTINI**

Merci Président.

Je vais essayer de vous rassurer, Monsieur le conseiller, en peu de mots, je ne serai pas long.

J'apprends par votre question que vous avez été alerté par le directeur du conservatoire du littoral que les terrains actuellement gérés par l'Office de l'Environnement allaient être transférés à la gestion de la Collectivité de Corse.

Cette information est vraie et à mes yeux elle n'entraîne en rien la justification de cette alerte.

Il s'agit simplement d'établir une ligne de partage sur la gestion des différents espaces protégés de notre pays afin de simplifier administrativement le travail des agents tant de l'office de l'environnement que de la Collectivité de Corse.

Soyez certain qu'aucune volonté jacobine ne se cache derrière cette restructuration qui correspond à une répartition normale au sein de notre Collectivité.

Dans cette nouvelle configuration, rien ne se fera sans l'accord des agents concernés, nous veillerons dans ce nouveau cadre à respecter leurs fonctions et nous ne remettrons en cause aucun avantage social acquis.

Le second sujet porte sur l'organisation de la réserve naturelle des bouches de Bunifaziu.

Vous dites que le directeur de la réserve aurait annoncé le transfert de la base de la Rondinara à Portivechju. Là aussi, Monsieur le Conseiller, je tiens à vous rassurer, s'il est question de restructurer le fonctionnement de la Rondinara, il est en revanche impensable pour moi de quitter ce site emblématique. Bien au contraire, je compte dans le cadre de la réorganisation prévue, faire de la Rondinara un pôle d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Ce site exceptionnel aura un rôle fondamental dans l'éducation de notre jeunesse.

De plus comme vous le savez, nous prévoyons une installation dans la haute ville de Bunifaziu dans le cadre de la réorganisation de la citadelle Montlaur, en y installant un point info pour les visiteurs, voire plus, cela sera en fonction des discussions que nous aurons avec votre municipalité.

Je rajouterai, pour vous rassurer définitivement, que l'office de l'environnement compte être plus présent sur les Lavezzi en entreprenant la rénovation de la bergerie afin d'en faire un point d'information pour les visiteurs et une réhabilitation de l'ancien phare pour créer une base de vie pour les agents en surveillance sur l'île. A travers notre présence et avec le concours des bateliers et bien sûr de la commune, nous gérerons la fréquentation du site et nous en renforcerons ainsi sa protection.

Donc, vous le voyez, Monsieur le conseiller, il n'est nullement question de quitter la ville de Bunifaziu, bien au contraire, nous allons dans les années à venir renforcer notre présence, parce que, comme vous le rappelez, c'est un endroit sensible au niveau environnemental, voire au niveau de la navigation maritime. Et pour nous, renforcer la présence de l'office de l'environnement dans votre ville et

sur votre territoire est quelque chose de normal et nous ne quitterons pas, je le répète votre cité qui est une des plus belle de Corse. Je vous le dis à chaque fois. Donc, nous ne partirons pas.

### **Le Président TALAMONI**

Elles sont toutes belles. N'oublions pas qu'ici nous représentons chacun une parcelle de la démocratie corse et que nous n'avons aucun a priori pour aucune des communes et aucune des régions. Voilà.

La question suivante va être posée par Jean-François CASALTA. Vous avez la parole, cher collègue.

**\* Question n° 2019/O2/094 : Transport des personnes en situation de handicap dans l'extrême-sud et en région ajaccienne posée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »**

### **M. Jean-François CASALTA**

Je vous remercie, M. le Président.

Je constate que cette question orale telle qu'elle est rédigée peut être un peu longue et donc, je me propose de la résumer pour être le plus clair possible...

### **Le Président TALAMONI**

Pour tenir en deux minutes et demie, tout simplement.

### **M. Jean-François CASALTA**

Exactement, c'est mon but, M. le Président, et j'ai bien compris votre souci.

Nous avons eu connaissance par l'intermédiaire d'un transporteur, mais à la limite, peu importe la personne ou la société qui assure ces prestations puisque notre souci, c'est l'intérêt des familles qui se trouvent dans cette situation, nous avons eu connaissance, disais-je, d'une problématique concernant le transport de personnes en situation de handicap depuis leur domicile vers les services d'accueil de jour, notamment et pas seulement, le centre « U stintu » situé à Purtivechju, mais aussi la région ajaccienne qui est concernée.

Les services d'accueil de jour sont des structures qui sont très importantes et qui ont pour but de développer ou maintenir les acquis et l'autonomie des personnes accueillies et faciliter et préserver leur intégration sociale. Ils peuvent mettre en place des articulations entre les différents dispositifs

d'accompagnement et contribuent à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées.

Malheureusement, parfois, comme il n'y a pas beaucoup de SAF sur notre territoire, donc service d'accueil de jour, c'est parfois éloigné de domiciles des personnes en situation de handicap et cela occasionne un surcoût en matière de transport.

Notre Collectivité prend en charge de manière importante ce surcoût par une prestation qui s'appelle la PCH, prestation compensatoire du handicap. Mais il reste parfois, quand les domiciles sont véritablement éloignés des services d'accueil de jour, un reste à charge pour la famille qui est relativement important et qui est de plusieurs centaines d'euros.

Ma question est simple : comment pourrait-on faire, le plus rapidement possible, pour aider encore mieux ces familles et que ce reste à charge dans l'idéal disparaisse complètement ou soit réduit dans des proportions significatives ?

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Comme quoi, on peut parler de chose importante et parfois un peu technique en peu de mots. La réponse de Lauda GUIDICELLI.

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Monsieur le conseiller, cher collègue,

Je vous remercie pour votre question dont le retrait avait pourtant été souhaité lors de la commission permanente.

En effet, votre intervention soulève des problématiques d'ordre juridique et à cet égard, je rappelle que notre Collectivité et la MDPH que j'ai l'honneur de présider, se sont strictement conformées aux plafonds réglementaires en matière de prestation de compensation du handicap, c'est-à-dire 200 €.

Sachez, que les usagers ressortant des aires géographiques mentionnées conservent pour autant leurs droits ouverts, les services de la MDPH s'étant assurés du traitement bienveillant de chaque situation.

Aussi, nous avons reçu hier un courrier émanant d'une société de transport souhaitant aborder les points que vous mentionnez dans votre question orale.

J'ai déjà reçu cette société il y a quelques semaines et la directrice de la MDPH d'Aiacciu l'a également reçue le 23 septembre dernier. Un groupe de travail s'est d'ores et déjà constitué pour solutionner la problématique des transports des personnes en situation de handicap dans un souci d'équité humaine et territoriale.

Soyez assuré, monsieur le conseiller, que le Conseil exécutif et la MDPH mettent tout en œuvre pour accompagner dignement les personnes, leurs aidants confrontés à un vécu difficile.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Madame la conseillère exécutive pour cette concision de bon aloi. Nous allons donner la parole à Pierre GHIONGA. Avete a parolla.

**\* Question n° 2019/O2/093 : Station de Vetta di Muru posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica »**

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, chers collègues, ma question peut paraître éloignée de l'actualité, mais vous verrez qu'elle est intimement liée à la pratique du pastoralisme traditionnel qu'il nous faut préserver.

A travers cette question, je suis le porte-parole d'amoureux de la montagne corse qui pensent qu'elle doit rester le domaine du pastoralisme et de la spiritualité et non devenir celui de la performance physique et de l'argent.

J'ai donc eu le privilège de pouvoir randonner jusqu'à Vetta di Muru, à travers le site magnifique des aiguilles de Castiglione et d'U Pulasca.

Vetta di Muru est une station thermale à 1 715 mètres d'altitude, connue depuis l'antiquité, décrite par l'abbé Giustignani au 15<sup>ème</sup> siècle, fréquentée principalement par les gens d'Ascu, du Niolu et de la Pieve de Caccia mais également par tous les corses, elle était réputée soigner de nombreux maux digestifs, des fractures, etc.

La fin du pastoralisme dans ces zones a entraîné son déclin et son quasi oubli. Seuls quelques avertis et passionnés s'y rendent encore.

Nous avons la responsabilité de préserver ce monument naturel par respect pour nos anciens et devoir envers nos enfants.

L'objectif de ma question est de solliciter l'intervention de notre institution dans trois domaines :

1. réaliser un diagnostic architectural afin de débiter une réhabilitation indispensable.
2. analyser l'eau de cette source et découvrir ses vertus thérapeutiques.
3. un avis concernant la toponymie : doit-on dire Vetta di Muru avec un V qui voudrait dire sommet du mur ou bien Beta di Muru avec un B qui voudrait dire boire au mur ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

La réponse par M. SARGENTINI.

**M. François SARGENTINI**

O Sgio Cunsigliere,

Vi ringraziiu pè a vostra quistione chì ci invita à aduprà tutti i mezi per salvà issu locu storicu lasciatu da i nostri antichi.

A Vetta di Muru hè un locu situatu fora di e strade di grande frequentazione di e nostre muntagne, hè un locu di una bellezza strasurdinaria.

Per quessa, ci vole à piglià tutte e misure pussibile pè trasmettelu à e prussime generazione.

Forse un la sapete ma un studiu hè statu fattu da u BRGM pè l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica in lu 2007, precisa ch'issa surgente hè annant'a cumuna d'Ascu è ch'ella ùn hè gestita, ch'ella hè stata utilizata fin'à u XIXesimu seculu per curà malatie di u fecatu è di l'osse, cumè rammintatu indè a vostra intervensione. Ma à u miò parè, chì ci sò ghjuntu, quelli chì ci cullavanu ùn devianu esse tanti malati vistu i sforzi necessarii per salle issa teppa.

Quant'à a tupunimia, pensu senza esse un specialistu chì a vostra prima sugestione hè a bona.

Ò Sgiò Cunsigliere, piglieremu cuntatu cù a municipalità d'Ascu per sapè a situazione amministrativa di stu locu, s'ellu hè di a cumunanza ò pruprietà. Da issa risposta dipenderannu e nostre decisioni, ma sapete chì tuttu sera fattu per salvà è mette in valore issu patrimoniu naturale è culturale di a Corsica.

A ringraziavvi !

**Le Président TALAMONI.**

Cì vole à esse in piena salute per andà à currassi qualà.

**M. François SARGENTINI**

Cì vole à ramintà chè si pò parte dinò di Corscia, da u Niolu.

**Le Président TALAMONI**

La question suivante va être posée par M. LACOMBE. Vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Très rapidement, dans le temps qui m'est imparti, je poserai la question qui concerne la gestion des déchets.

Monsieur le Président de l'Exécutif, M. le Président de l'office de l'environnement,

Nous souhaitons, non pas à nouveau ouvrir le débat, mais obtenir des réponses objectives et opérationnelles sur l'un des plus importants problèmes auquel la Corse est confrontée, il y en a certes d'autres, mais celui de la gestion des déchets.

Alors qu'en cette fin d'année 2019, le centre d'enfouissement de Prunelli n'accueille plus qu'une quantité limitée de déchets et qu'il manque 5000 tonnes à Viggianello pour assurer le traitement des déchets résiduels produits par les adhérents du SYVADEC, qu'allons-nous faire pour assurer la collecte et les conditions de salubrité de nos territoires ? Je crois que tous les chiffres sont connus, ont été dits notamment par notre groupe. La majorité territoriale, l'Exécutif ne les ignorent pas, nous nous sommes rencontrés à Corte. Mme la Préfète dans un langage de vérité les a affichés, nous étions tous d'accord, nous sommes conscients de la situation. Les chiffres sont là, ils sont têtus, il y a des tonnes qui ne seront pas traitées à savoir, il manque en 2019 10 000 tonnes, en 2020, il en manquera 80 000 et en 2021, au moins a minima 110 000.

Aujourd'hui, malgré la volonté de la maîtrise publique des installations, il n'y a aucun projet public prêt à démarrer.

Qu'allons-nous faire et comment allons-nous financer l'excédent de déchets de 2020 et plus encore ?

Vous avez proposé deux plans d'actions, je ne reviendrai pas sur celui de 2016, sans pour autant assurer la révision du PPGDND ou élaborer le plan global attendu depuis février 2017. Cela aurait dû être fait à partir de février ou effectif en 2017.

Les travaux du nouveau plan qui incluent les déchets des ménages, du bâtiment et les déchets dangereux, ont seulement débuté en septembre 2019. Nous commençons à peine l'ébauche.

Nous souhaitons connaître avec précision, les résultats régionaux obtenus par la mise en œuvre du premier plan d'actions qui prônait exclusivement le porte à porte en s'opposant à toute autre solution.

Nous souhaitons également connaître les résultats obtenus par la mise en œuvre de la seconde feuille de route d'octobre 2018, qui, reconnaissons-le, se voulait plus ouverte en incluant la réalisation de deux unités de surtri à Ajaccio et Bastia (un pour le grand Ajaccio et un pour le grand Bastia), réalisation qui pourrait être contrariée par le rejet de l'amendement à la loi Elan. Là aussi, encore une difficulté qui n'est peut-être pas de notre ressort, mais à laquelle nous devons faire face. Réalisation qui pourrait également être limitée par le refus de mise en œuvre du CSR. Si nous voulons trier et aller au maximum et avoir le taux le plus élevé, je crois qu'on ne peut pas s'y soustraire.

MM. les Présidents, nous constatons ce jour, que la requête de la Préfète portant sur une proposition de nouveau vote sur le projet privé de Viggianello n'a pas fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour. Nous pensions très sincèrement à avoir à en débattre et à se positionner lors de cette session.

Quels seront les partis pris dans le plan que vous élaborerez sur les projets de Viggianello 2 et de Giuncaggio ?

Le plan entrera-t-il en vigueur avant ou après les prochaines échéances territoriales, parce qu'il y a un temps de réalisation ? Celui-ci intègrera-t-il une bonne fois pour toute la production et l'utilisation du CSR ?

MM. les Présidents, ce sont des questions que l'ensemble des Corses se posent et attendent des réponses enfin claires et définitives.

Cette question ne se veut pas polémique et il ne s'agit pas ici de pointer la responsabilité des uns et des autres, mais je crois qu'il est temps d'avoir des réponses claires. Je vous en remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse par François SARGENTINI. Avete a parolla.

**M. François SARGENTINI**

Merci Président,

Monsieur le Conseiller,

Comme vous le savez, mais chaque fois on revient sur ces questions-là, la problématique posée par la gestion des déchets est un sujet récurrent depuis de nombreuses années.

Si la situation s'est fortement dégradée, on va le rappeler systématiquement, c'est dû essentiellement à des prises de décisions incohérentes, voire à des absences de décisions il y a quelques années, mais nous n'allons pas nous étendre sur ce point.

Notre majorité, dès son arrivée aux responsabilités, a fait voter par notre Assemblée, un plan qui a été largement approuvé et qui est aujourd'hui soutenu et partagé, en ses principes, moyens et objectifs par tous les acteurs institutionnels intervenant dans le domaine des déchets : Etat, intercommunalités et SYVADEC.

Ce plan repose sur des techniques mondialement reconnues et mises en œuvre avec succès, il détermine le nombre de structures nécessaires et fixe des objectifs :

Il repose sur le tri à la source. Nous proposerons au SYVADEC et aux EPCI de faire de l'année 2020, l'année du tri à la source, avec un nouveau renforcement des moyens financiers et humains affectés à son déploiement.

Il repose sur la création de deux centres de surtri : un pour la région de Bastia où les études sont lancées et qui devraient déboucher rapidement. Pour ce qui concerne Aiacciu, après approbation du PLU le 28 novembre, sera lancée la procédure de conception et de réalisation.

Il repose sur des centres de stockage. Il y a des études qui sont en cours sur Moltifau et il faudra très certainement trouver les moyens d'avoir un centre et notamment, je pense, en Corse du Sud. Je voudrais rajouter par rapport à ce point qu'il repose aussi sur la prise en compte du transport par les rails, ce qui renforcera bien sûr nos chemins de fer corses et qui diminuera l'impact environnemental par rapport au transport qui est aujourd'hui effectué par camions. Donc, là aussi nous

prenons en compte des points qui sont extrêmement importants aujourd'hui au niveau de l'opinion.

Il repose aussi sur la création de centres de compostage. Plusieurs existent déjà et d'autres sont en création dans le cadre du plan du SYVADEC, je crois entre sept et huit centres de compostage sont prévus.

Il prévoit la révision du PTPGB pour 2021 qui prendra en compte les dernières évolutions réglementaires ainsi que la mise en étude de certaines techniques de traitement telles que prévues dans le plan.

Il prévoit, bien sûr, et c'est un sujet qui aujourd'hui arrive en discussion et qui ne l'était pas : la montée en puissance de l'économie circulaire, avec une proposition d'amendement spécifique à la Corse, travaillée en concertation avec les trois députés de la Corse, solidaires de notre majorité territoriale. Nous solliciterons bien sûr le soutien des autres parlementaires corses dans le cadre de la future loi sur l'économie circulaire qui sera examinée à partir de novembre prochain.

A travers ces engagements, nous avons pleinement fait face à nos responsabilités et sommes allés bien au-delà de la compétence qui nous est reconnue par la loi qui se limite à la définition du plan, en soutenant les intercommunalités compétentes pour la collecte dans la mise en œuvre du tri et en nous impliquant aux côtés de l'Etat et du SYVADEC, compétent en matière de traitement des déchets, pour régler les problématiques difficiles soulevées par ce sujet.

Ceci étant rappelé, il est clair que la période transitoire évaluée à trois ans avant la phase de plein régime du plan - diminution des déchets entrant dans l'île et économie circulaire, tri à la source généralisé, sur-tri dans les deux usines prévues à cet effet, stockage des déchets ultimes dans des centres totalement sécurisés au plan environnemental et sous maîtrise publique - est une phase de grandes difficultés.

Elle prévoit :

- la fin de Vighjaneddu ;
- la fin programmée de Prunelli et demande de stockage limité à 43000 tonnes ;
- le site de Tallone fermé ;
- l'impossibilité rappelée par l'Etat d'exporter ;
- et l'existence très importante d'excédents de déchets sans exutoire ni possibilité de stockage.

Pour identifier un chemin, il faut procéder par élimination.

Je vous pose la question, avez-vous une solution miracle ? La réponse est connue. Personne n'en a.

Je vous pose la question, vous satisfaisez-vous d'un système dans lequel le traitement des déchets et leur stockage seraient assurés par un ou deux opérateurs privés à Vighjaneddu ou à Ghjuncaghju ou ailleurs, qui seraient, dans ce secteur éminemment sensible, en situation de monopole ou de duopole ?

Le Conseil exécutif et la majorité territoriale disent clairement non à cette perspective et je vous renvoie à la lecture de notre communiqué du 4 octobre 2019, publié au lendemain de la décision du tribunal administratif, relative au site de Ghjuncaghju.

Pour éviter cette perspective, il nous faut réussir à identifier des sites qui seront gérés par le public et entreront en fonction au plus vite, ce qui permettra aux sites existants d'avoir la certitude que la période de transition en est véritablement une. C'est le travail que nous avons engagé qu'il faut soutenir, sauf à soutenir objectivement l'option de la gestion privée du traitement des déchets.

Cette garantie apportée et il en est une deuxième à apporter, celle que tous les acteurs conjuguent leurs efforts pour déployer au mieux et au plus vite le plan.

Enfin, dans ces conditions, il restera à définir, en concertation avec tous les acteurs, les modalités de gestion des excédents de déchets pendant la période transitoire.

C'est le sens des démarches et des réunions que nous avons initiées et que nous poursuivrons dans les prochains jours avec tous les acteurs de la gestion des déchets.

Ce chemin est le seul possible et vous le savez. L'intérêt général, l'intérêt de la Corse et des Corses nous commandent de travailler tous ensemble à construire ce modèle et à le rendre opérationnel au plus vite.

Voilà, Monsieur le conseiller, quelles sont nos propositions qui, je le pense, permettront d'apporter des solutions sur cette question.

Je vous remercie. Excusez-moi si j'ai été un peu long, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Un peu long, oui, mais c'est vrai que c'est une question d'actualité importante. Mais il faut essayer de tenir dans le temps qui nous est imparti.

La question suivante doit être posée par Marie SIMEONI. Vous avez la parole.

**\* Question n° 2019/O2/098 : Plan de lutte contre la précarité posée par Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe « Corsica Libera »**

**Mme Marie SIMEONI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, chers collègues,

20 % de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre résume bien la situation de notre pays et la précarisation de notre société.

Au-delà de ce chiffre symbolique, il est avéré qu'une personne qualifiée de pauvre vit entre 11 et 13 ans de moins qu'une personne plus aisée. Aussi, il est de même avéré que la pauvreté touche de plus en plus les enfants...

**Le Président TALAMONI**

Pardon, excusez-moi. Là, on vous entend mal, il faudrait que vous parliez plus près du micro.

**Mme Marie SIMEONI**

Excusez-moi.

Les pauvres restent pauvres de génération en génération ! Il est aussi avéré que les pauvres sont moins diplômés que les personnes plus aisées, ce qui entraîne un handicap dans l'accès à l'emploi. La défaillance de l'éducation nationale dans ce constat est prégnante ! Vous en conviendrez.

La pauvreté est donc un problème politique majeur qui touche une grande partie de notre population. Notre Assemblée a voté le 31 mars 2017 un plan de lutte contre la précarité ambitieux afin de tenter de résoudre cette problématique. Toutefois, depuis de nombreux indicateurs et l'actualité récente démontrent que la précarité est protéiforme et s'accroît d'année en année.

Cette donnée questionne donc notre modèle économique et le modèle de société que nous voulons pour notre pays.

Dans le même sens, nous héritons de choix au plan national qui pèsent sur notre pays en matière de chômage et de précarité. C'est par exemple le cas concernant la dernière réforme de l'indemnisation des personnes privées d'emploi. Cette réforme imposera à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour prétendre à une indemnisation, 6 mois de travail à taux plein, contre 4 mois auparavant.

Il me paraît aussi nécessaire de simplifier l'articulation des dispositifs en vigueur, plan national, plan de lutte contre la précarité, plan intercommunal, plan communal, afin de simplifier le travail des associations qui portent les actions au quotidien et qui sont perdues dans ce mille-feuille administratif.

Il faut pour rationaliser, afin d'être plus efficaces et efficients dans notre conduite, qu'une coordination de la gouvernance soit établie par un seul chef d'orchestre.

Enfin et j'en terminerais avec ce point, il nous faut comme dans de nombreux autres sujets des données fiables et consolidées.

Vous l'aurez compris Monsieur le Président, nous sommes en accord avec la mise en œuvre du « plan Précarité », plan ambitieux, politiquement fort. Il place la précarité comme enjeu national en Corse. Toutefois, les choses évoluent et l'actualité nous le rappelle.

Je vous demanderais donc suite au vote de notre « plan Précarité », quelle stratégie envisagez-vous pour mettre en œuvre ce plan ? Et au regard des nouveaux éléments, quelle solution avons-nous pour répondre au fléau de la précarité ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La réponse du Conseil exécutif et c'est Bianca FAZI qui va répondre.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Ma réponse sera un peu longue, le sujet étant assez important.

Madame la Conseillère,

Je vous remercie vivement pour cette question qui me permet de présenter un bilan, de proposer une rétrospective, de valoriser ce qui est porté, et ce qui existe, et peut-être dont on ne parle pas suffisamment. On entend encore trop souvent, je pense, le fait que les choses n'avancent pas, que rien ne se passe, que les projets ne sortent pas.

Madame la conseillère, vous et moi, et tous les membres de cette Assemblée savons que 70 rapports ont été votés entre janvier et octobre dans le domaine social : ils sont soumis au vote chaque mois et pour la plupart, votés à l'unanimité.

Nous savons que parmi ces rapports, nous avons adopté en faveur des plus précaires, des plus vulnérables, des projets majeurs.

Le nouveau règlement des interventions du social, c'est un véritable levier d'appui et de soutien aux projets associatifs en particulier, a été adopté. Son budget est passé de 900 000 euros à 1,4 millions en 5 ans, près de 80 projets sont soutenus chaque année à ce titre. Les associations travaillant au contact des plus vulnérables sont soutenues, qu'elles œuvrent pour l'alphabétisation, pour l'accès aux droits, contre l'isolement, ou dans la distribution alimentaire. Je vous rappelle les axes de ce règlement, Madame la conseillère : soutien aux plus vulnérables, lien social et cohésion sociale, valorisation du bénévolat, innovation sociale.

Le financement de l'aide alimentaire aura augmenté de 100 000 euros entre le budget 2018 et le budget 2020 que je vais prochainement présenter.

Le dispositif de fin d'année, les primes dites de « Noël » comme on les appelle, a été doté de 150 000 euros de plus depuis 2018. Les règlements des aides du social, présentés par chapitre depuis le début de l'année, ont permis des avancées majeures dans toutes les politiques publiques du champ social : augmentation du montant annuel des secours urgents adultes, capacité des territoires à débloquent des aides alimentaires immédiates, développement des aides techniques en direction des personnes âgées sur tout le territoire... Le nombre d'établissements habilités à l'aide sociale, c'est-à-dire la prise en charge des frais d'hébergement en établissement des personnes âgées les plus pauvres, a augmenté depuis 2018, avec de nouvelles places habilitées, en particulier sur le Cismonte, qui en était déficitaire. Six logements à destination des femmes victimes de violence ont été sanctuarisés par la mise à disposition du patrimoine de la Collectivité de Corse. Les services de Protection Maternelle et Infantile ont été renforcés sur le territoire avec des recrutements supplémentaires de ressources médicales et paramédicales, car il est indispensable que nous renforçons nos actions de prévention. La littérature scientifique, mais aussi nos expériences sur le terrain, nous montrent clairement que c'est l'accompagnement apporté chez le tout petit enfant, et même en période prénatale qui fait la différence.

Les centres de planification et d'éducation familiale, sont en train d'être restructurés, car je porte le projet que toute femme, sur tout le territoire et cela rejoint les éléments développés sur l'autre question orale relatives aux femmes et à la ruralité, donc, puisse accéder à un avortement médicamenteux gratuitement et anonymement. J'aurais pu vous répondre, Madame la Conseillère, plus simplement en vous indiquant que 80 % des fiches actions du Plan Précarité sont d'ores et déjà engagées ou mises en œuvre, que la Collectivité de Corse intervient sur l'ensemble des axes de ce plan.

Sur l'axe logement, l'adoption en septembre, du nouveau règlement des aides au logement en est l'expression. La convention d'objectifs et de moyens à venir avec l'OPHCC en est une autre.

Sur la précarité étudiante, deux rapports présentent de nouveaux dispositifs d'aides à destination des étudiants en situation de précarité, fruit d'un travail conjoint entre la DGA en charge du social et la direction de l'enseignement supérieur.

Sur l'axe santé que je suis plus attentivement encore, les dispositifs d'appui financier aux maisons de santé pluridisciplinaires sont présents, un groupe de travail qui porte l'expérimentation du bus santé en Plaine Orientale est actif, les groupes de travail issus des assises de la santé sont installés, un dispositif d'appui complémentaire sur l'exercice coordonné des professionnels de santé sera présenté d'ici janvier 2020.

Bref, je ne veux pas faire ici un catalogue, mais je souhaite, prendre le temps de rappeler que la feuille de route que j'ai présentée en juillet 2018, s'incarne dans l'action, se traduit par des projets, se développe à travers une offre de service renouvelée, avec le souci constant de lutter contre la Précarité. Il faut sortir d'une posture d'impuissance et de constat, c'était, je crois, l'introduction d'U prughjettu suciale, en 2018. Il faut sortir aussi de la litanie du chiffre. 20 % de personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

Que représente ce pourcentage ? Qui sont ces personnes ? Où vivent-elles ?

Ce 20 % ne renvoie pas à une réalité monolithique, il renvoie à une réalité contrastée sur le plan social. La précarité touche plus fortement les familles monoparentales, et une forte disparité territoriale, un taux de pauvreté bien plus fort en Plaine Orientale et en Balagna où l'on dépasse les 23 %, plus encore sur certaines communautés de communes où l'on frôle les 30 %.

C'est pourquoi, je ne veux pas opposer les différents niveaux d'interventions. Le travail des communes et des intercommunalités est important,

celui des associations sont plus que jamais nécessaires La Collectivité de Corse doit être présente à leurs côtés, en soutien technique et financier. C'est le travail de l'ensemble des directions de la DGA sociale et la DGA de l'aménagement avec laquelle nous structurons, au sein de la Collectivité, des points d'entrée uniques à destination des associations comme des communes.

Je ne parlerai pas de mille-feuille administratif, je parlerai de missions respectives et de subsidiarité.

Vous soulignez également, et j'en terminerai, le besoin d'articulation des démarches et des dispositifs entre l'Etat et la Collectivité de Corse. Je rappellerai simplement 2 dates, le Plan Précarité de la Collectivité de Corse adopté en mars 2017, la Stratégie Pauvreté portée par le gouvernement en 2019. Depuis 2018, la Collectivité de Corse, chef de file de l'action sociale est en ordre de marche. Le réseau des acteurs sociaux a été lancé en octobre 2018 Notre rôle de chef d'orchestre nous l'assumons, nous l'assurons et nous continuerons à le soutenir sans faillir.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante va être posée par Pierre POLI, au nom du PNC.

**\* Question orale n° 2019/O2/096 déposée par M. Pierre POLI, au nom du groupe "Partitu di a Nazione Corsa" : Implantation d'un nouvel établissement secondaire - lycée général et technologique - sur le bassin de vie ajaccien.**

### **M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Madame la Conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'action culturelle, du patrimoine culturel et de l'audiovisuel,

Selon les données du rectorat, l'académie de Corse comptait 7 151 élèves inscrits dans les lycées généraux, technologiques et professionnels pour l'année 2018.

Parmi ces élèves, la moitié sont inscrits au sein des huit établissements généraux, techniques et professionnels de Corse-du-Sud.

Si nous observons l'évolution du nombre d'élèves inscrits en Corse-du-Sud au sein des lycées, ces chiffres ne cessent d'augmenter à chaque nouvelle année scolaire.

En effet, il y avait 2 808 élèves - toutes sections confondues - inscrits au sein des lycées généraux et technologiques de Corse-du-Sud en 2013, contre 3 202 en 2018.

Ajaccio et son bassin de vie constituent le principal territoire concerné.

Ainsi, malgré l'implantation de 6 établissements sur Ajaccio, il apparaît, aujourd'hui, que lesdits établissements ne suffisent plus à absorber le nombre d'élèves inscrits.

Ces faits se confirment, d'année en année, avec l'accroissement régulier du nombre d'habitants sur Ajaccio et sur son bassin de vie, que l'on appelle plus prosaïquement « le Grand Ajaccio ».

Les administrés de la commune dont je suis maire me font régulièrement remonter leurs préoccupations quant à cette problématique.

On me parle ainsi d'élèves trop nombreux dans les classes de seconde, première, terminale, avec des statistiques allant parfois jusqu'à 35 élèves inscrits par classe.

Cela, vous en conviendrez, ne peut que nuire au bon fonctionnement de l'enseignement prodigué.

Aussi, Madame la Conseillère, sachant que vous et vos services êtes régulièrement mobilisés sur cette problématique, je désirerais savoir si l'implantation prochaine d'un nouveau lycée général et technique est envisagée dans la région ajaccienne ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. La réponse de Josépha GIACOMETTI, vous avez la parole.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller, merci pour votre question,

Anticipant l'ouverture du nouveau collège du Stilettu, notre Collectivité a procédé, comme vous le savez, au cours de l'année 2018, à une étude relative à la sectorisation des collèges du « Grand Aiacciu » et pour le secteur de Bastia également.

Ces travaux ont permis à notre Assemblée, lors de la session de décembre 2018, d'approuver la révision de la sectorisation.

Au regard de la forte pression démographique que vous évoquez dans la région ajaccienne, l'étude a également démontré que la mise en service du collège du Stilettu, qui a été simplement, vous le savez, la bascule du collège des Padule, offrait une augmentation de la capacité d'accueil limitée à 200 places seulement et que la resectorisation des autres collèges ne permettrait de gérer les flux que pendant quelques années.

En effet, au regard des éléments dont nous disposons, ressortant de l'étude conclusive que j'avais eu l'occasion de vous présenter, des tensions devraient apparaître dès 2022-2023 dans certains collèges, y compris au Stilettu.

La poursuite prévisionnelle de la croissance de la démographie que vous avez évoquée, commande d'ores et déjà d'étudier, la construction d'un nouveau collège. Néanmoins, en même temps, et de façon induite, se pose également la question du nombre de lycéens domiciliés dans le périmètre d'Aiacciu qui augmente de fait également.

Dans ce contexte évolutif, nous avons souhaité engager dans les meilleurs délais une étude globale en vue de disposer d'un éclairage d'ensemble et de propositions étayées.

Cette étude a été commandée sur l'opportunité d'implantation de nouvelles infrastructures d'enseignement à horizon 2027 pour le « Grand Aiacciu » et débutera dès le début de l'année 2020. Elle sera multiple puisque nous n'avons pas voulu nous contenter de l'implantation mais bien évidemment de la prévision démographique, des lignes de transport, de l'accueil des élèves, de l'attractivité des structures pédagogiques et de leur dimensionnement, et également, bien entendu, de la localisation.

D'une durée de six mois, ces travaux se décomposeront de la manière suivante :

- réalisation de l'état des lieux actualisé des données de cadrage afférentes au traitement du dossier et mise en perspective à partir de divers scénarii ;

- étude de la faisabilité d'un nouveau collège ou d'une cité scolaire, puisque j'ai évoqué également la question du lycée, cité scolaire certainement, en prenant en compte l'existant puisqu'il faut avoir, après, des notions d'équilibre ;

- une étude spatiale et environnementale conduisant à la proposition de lieux d'implantation les mieux adaptés, y compris en envisageant un regroupement, je l'ai dit, par cité scolaire ;

- définition du type d'établissement en incluant, dans la réflexion, l'hypothèse de mise en réseau, mais j'aurai l'occasion d'y revenir, des lycées polyvalents. Et la nécessité aussi, nécessité absolue, parce que vous savez aussi que cela appartient à notre ADN politique, nous sommes attachés aussi au maintien dans les cœurs de villes d'une activité et d'une vie au centre. Je dis cela pourquoi ? Je dis cela dans l'optique de la nécessité aussi de travailler avec les établissements du cœur de ville dans le maintien de leur attractivité pour ne pas créer des déséquilibres que, par ailleurs, nous dénonçons.

Dans la conduite de l'étude, le consultant mènera également des réunions évidemment de consultation et de concertation avec les partenaires institutionnels, avec l'ensemble des communes, et donc des maires, et produira et présentera périodiquement des rapports en relation étroite avec les services de la Collectivité qui en assureront le pilotage. Donc, bien évidemment, notre Assemblée sera régulièrement concernée.

Ce rapport final sera produit dans les délais impartis pour un cahier des charges exigeant, pour une présentation d'un rapport global à l'automne 2020.

J'ajoute que, sur ce sujet, ce sera élargi à la Corse, puisque dans la continuité du PPI, nous aurons l'occasion de revenir sur la modernisation de l'ensemble de nos EPLE, mais j'y reviendrai par ailleurs.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante doit être posée par Antoine POLI, pour le groupe Andà per Dumane.

\* **Question orale n° 209/O2/091** déposée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Développement de la filière LAUZE en Corse.**

**M. Antoine POLI**

Merci, M. le Président.

Avant ma question, je voudrais juste dire deux petits mots.

Je voudrais vous faire remarquer que le mois dernier, nous avons voté à l'unanimité une motion que j'avais déposée sur la réduction des déchets et notamment sur la réduction du papier.

Je peux constater qu'aujourd'hui, nous avons de nouveau de nombreux documents qui nous sont remis, aucun n'est imprimé en recto-verso.

Je sais qu'au niveau des déchets, les communautés de communes qui ont la compétence « collecte » sont souvent montrées du doigt et je me dis que quand même, l'Assemblée de Corse devrait donner l'exemple et dans ce domaine, le chemin est encore long... Tamanta strada...

Pour en revenir à ma question, elle porte sur le développement de la filière « lauze » en Corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Au début du mois d'Octobre une émission était consacrée à la lauze et elle débutait avec cette question « nos toits en lauzes, tels que nous les connaissons, sont-ils voués à la disparition ? »

En effet la situation est critique sur ce secteur tant au niveau des carrières qui assurent l'approvisionnement, qu'au niveau de la formation qui permet la construction de toit en lauzes.

Aujourd'hui il ne reste plus qu'une seule carrière de lauzes en Corse et cette dernière ne dispose plus que d'une durée d'exploitation de 10 ans. Nous sommes dans ce secteur sur un taux d'importation à 90 % alors que de nombreuses carrières potentielles existent en Corse.

Cette raréfaction des carrières s'explique par la difficulté liée à l'ouverture de celles-ci notamment sur l'accès au foncier, la constitution du dossier ICPE et l'enquête publique.

Concernant l'aspect formation, de nombreux couvreurs exercent actuellement sans formation ; ce qui entraîne des malfaçons et une obligation de refaire un travail déjà facturé. Or, nous pourrions remédier à cela car l'association Promolauze a déjà obtenu un accord du CFA pour mettre en place des formations liées à la lauze.

Je voudrais en profiter pour féliciter l'association Promolauze qui effectue un travail remarquable depuis de nombreuses années et saluer la présence parmi nous de M. GUILLEMIN, technicien de cette association.

Comme vous pouvez le constater, nous avons en Corse toutes les compétences nécessaires afin de développer la filière lauze. Cependant celle-ci est toujours au point mort.

Afin de faire évoluer ce dossier, j'avais d'ailleurs déposé une motion avec demande d'examen prioritaire lors de la session des 30 et 31 mai 2018. L'examen prioritaire n'avait pas été retenu et cette dernière avait été renvoyée en commission. Dans l'impossibilité de venir la défendre à la commission du développement du 19 juin 2018, elle a été une nouvelle fois renvoyée devant la commission du développement qui s'est tenue le 17 juillet 2018. Lors de cette réunion, il a été décidé que cette motion nécessitait une étude approfondie par les services.

Cela fait maintenant plus d'un an et ni la motion, ni un rapport sur la lauze ne nous ont été présentés. Ce secteur a besoin de réponse rapide Monsieur le Président, c'est pourquoi je souhaiterais savoir si les services ont commencé à travailler dessus ? Et qu'en est-il de la motion que j'ai déposée il y a maintenant plus d'un an ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Une question effectivement très importante, c'est Jean-Christophe ANGELINI qui va y répondre.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci Monsieur le Président.

Chers collègues,

Merci à Monsieur POLI pour cette question,

J'y réponds, non pas simplement au titre de l'ADEC mais au nom du Conseil exécutif en général, puisque, comme il l'a dit lui-même, cette stratégie « lauze » dépend du Conseil exécutif de façon générale et de deux ou trois conseillers en particulier sous l'autorité du Président.

Alors, rapidement, quelques éléments factuels et des réponses plus politiques. La demande de structuration de la filière lauze en Corse s'appuie, malheureusement, à ce jour, sur une étude qui a été réalisée par l'ADEC en 2006.

Cette étude mettait en exergue les potentialités de la filière au travers d'une démarche fondée sur un certain nombre d'axes stratégiques que vous connaissez, Monsieur le Conseiller, mais que je rappelle brièvement à notre Assemblée : structuration, formation, labellisation, promotion, réouverture et soutien.

Structuration de l'ensemble de la filière, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le seul interlocuteur, et bien heureusement, étant, et vous l'avez dit, la structure associative Promolauze à laquelle nous voulons aussi, rejoignant le vôtre propre, rendre hommage et, notamment bien sûr à monsieur GUILLEMIN, dont nous connaissons tous l'implication, le degré d'engagement et la densité, je dirais, sur ce plan-là. Il serait pour nous opportun, et je pense que Promolauze et l'ensemble des acteurs en seraient d'accord, de fédérer l'ensemble des valeurs et des intervenants de la chaîne dans le cadre, pourquoi pas, d'une structure professionnelle, type syndicat ou fédération. Nous en reparlerons.

Deuxièmement, formation, en lien notamment avec les services pilotés par Josepha Giacometti, des couvreurs et des nouveaux entrants au travers de formations de perfectionnement, donc, dans le cadre de chantiers pilotes ou de la mise en place d'un CAP auquel nous travaillons de manière précise « couverture classique ».

Labellisation, nous en parlions pas plus tard qu'hier avec Jean BIANCUCCI qui connaît bien le sujet, qui a réuni les acteurs de manière assez large à Cuttuli ces dernières semaines. Il s'agit, sur le modèle qui a été fait dans d'autres secteurs, de labelliser le métier au travers, pourquoi pas, d'une charte professionnelle des savoir-faire.

Promotion, bien sûr, des métiers de couvreurs et de cliveurs, réouverture, non pas simplement de grandes carrières mais également de micro-carrières afin de privilégier un approvisionnement qui soit local. Et enfin, soutien de la demande au travers d'une intervention publique qui serait bien sûr technique et/ou de nature financière.

Pour faire suite à votre demande précise et au dépôt de votre motion qui nous a permis aussi d'éclairer d'un jour nouveau la problématique déjà ancienne de la filière lauze, en 2018 les professionnels du secteur avaient déjà commencé à se rapprocher de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse, dite régionale ou territoriale, pour relancer une action de développement de filière.

Des propositions ont été élaborées et présentées à l'ADEC. Avant toute instruction nouvelle et administrative, il a été souhaité par l'ensemble du Conseil exécutif, que les données de 2006 puissent être actualisées et que nous puissions disposer d'une vision à jour des enjeux et du poids potentiels et réels de la filière.

L'actualisation de l'étude, Monsieur le Conseiller, et les données nous ont été adressées le mois dernier.

Aujourd'hui, il convient donc, de manière très opérationnelle, que nous nous positionnions ensemble sur un éventuel plan pluriannuel de relances sectorielles. C'est clairement notre souhait, notre volonté politique.

Celui-ci ne pourra s'appuyer, d'une part, que sur une profession structurée qui souhaiterait donc se fédérer au travers de l'ensemble de ses acteurs et, d'autre part, sur un projet commun qui intégrerait l'ensemble des composantes de la filière depuis l'approvisionnement jusqu'à la pose ultime. Une réunion à cet effet est prévue le 4 novembre prochain entre les services de l'ADEC, Promolauze et la CRMA, avec bien sûr l'ensemble des services et directions concernés au sein de la Collectivité.

Il me paraît souhaitable, au regard notamment de la question que vous venez de poser, et dans la mesure bien sûr de vos souhaits et disponibilités, que vous y soyez vous-même convié, ce qui serait pour nous une plus-value indéniable. Aussi bien sûr, dans un souci d'équité, et en dépit du fait qu'il s'agit d'une première réunion essentiellement technique, qu'un représentant au moins par groupe de notre Assemblée soit associé, de façon à ce que notre démarche articule l'assemblée délibérante et le Conseil exécutif, ainsi que celles et ceux qui sont directement intéressés par ce dossier.

Nous vous ferons tenir plus précisément les modalités pratiques de cette réunion.

J'ajouterai pour conclure, et dans le respect que nous devons aux modalités et aux formalités d'instruction des dossiers, que l'ADEC s'est vu destinataire ces dernières semaines pour ne pas dire ces derniers jours, d'au moins deux dossiers d'entreprises stratégiques dans le domaine des carrières, de l'extraction et de la réhabilitation d'un certain nombre de ressources anciennes.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais nous assistons, y compris sur le terrain de l'entrepreneuriat privé, à une forme de regain et de relance d'activité dans ce domaine-là.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Je rappelle quand même les temps de parole, même quand il s'agit de questions importantes, il faut essayer de s'y tenir. Là, on est au double, quand même, du temps de parole normal.

### **Le Président SIMEONI**

M. le Président, avec votre autorisation, comme notre collègue m'a gentiment titillé sur l'absence de suite donnée à sa motion, je voudrais lui répondre en quelques mots.

Pour vous dire, Caru amicu, qu'aussitôt votre motion votée, nous l'avons cosignée et envoyée avec le Président. J'ai fait deux notes de service :

Une note à l'attention de François SARGENTINI, Président de l'Office de l'environnement, suivie de la motion sur la production et la gestion des déchets papier, pour l'intégrer dans notre vision globale.

Deuxièmement, une note à l'attention de M. Jean PINELLI, qui est là d'ailleurs je crois, Directeur général adjoint en charge du patrimoine de la Collectivité, lui disant : « Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire de la délibération visée en objet. Celle-ci prévoit que la Corse devienne un territoire pilote en matière de production et de gestion des déchets papier », je reprenais la synthèse de votre motion et je disais donc à mon DGA « Je vous saurais gré de bien vouloir veiller à faire appliquer cette délibération par la mise en place d'une équipe-projet si nécessaire ».

Et je vous indique enfin que j'ai bien conscience, et nous avons conscience que la Collectivité de Corse doit s'efforcer d'être exemplaire en la

matière, que la fusion a conduit à intégrer trois collectivités qui étaient dans un état très hétérogène d'un point de vue de la gestion de nos propres déchets, que nous avons lancé une AMO qui va nous permettre d'unifier le système et de le tirer vers le haut, et j'espère que cela produira très rapidement ses effets.

Tamanta strada, mais comme le disait l'autre « les plus longues marches commencent par un pas », et nous l'avons fait ensemble grâce à vous. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, la question suivante va être posée par Mattea CASALTA, pour le PNC.

J'appelle à la fois les collègues de l'Assemblée de Corse qui posent les questions et les membres de l'Exécutif qui répondent à rester dans les temps de parole impartis.

Merci.

**\* Question orale n° 2019/O2/095 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Patrimoine et savoir-faire**

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président. Je pense que ce sera rapide, effectivement, Jean-Christophe ANGELINI ayant en partie répondu à la question que je souhaiterais poser. Il s'agit à nouveau de la lauze, patrimoine et savoir-faire.

M. le Président du Conseil exécutif,

Mme la Conseillère exécutive en charge du Patrimoine,

Lors de la dernière mandature, je vous interrogeais sur les mesures prises pour préserver notre patrimoine. Je pensais alors aux fontaines, notamment celles situées en bord de routes qui ont quasiment toutes disparu, aux moulins, aux fours des villages...

Aujourd'hui, je souhaiterais mettre en avant la problématique des savoir-faire qui, de plus en plus, disparaissent.

Pour exemple, je parlerai du travail de la pierre sèche et de la lauze.

En effet, comment pourrions-nous envisager l'avenir de notre pays sans soutenir ce qui a fait notre histoire et qui donne à nos paysages cette spécificité que nous revendiquons sans cesse ?

Les matières premières utilisées par ceux qui perpétuent ces savoir-faire ne sont déjà quasiment plus issues de notre production locale.

Pour ce qui concerne la lauze et selon l'association Promolauze, il ne reste plus qu'une seule carrière en Corse. Le reste provient en grande partie de Gènes, d'Argentine ou de Grèce et n'est, qui plus est, apparemment pas de même niveau qualitatif.

Quant à la pierre sèche, elle est trop souvent importée, faute de production locale suffisante.

Je sais bien que certaines filières - et Jean-Christophe ANGELINI nous en a donné une précision plus que certaine - que nous souhaiterions plus dynamiques peinent à trouver une activité économique suffisamment satisfaisante. Mais, pour autant, doit-on se résigner et accepter que nos références ancestrales soient définitivement abandonnées ?

A l'instar de la défense de notre langue, du foncier, de notre peuple, cette question est, me semble-t-il, fondamentale.

Ainsi, Mme la Conseillère exécutive, que pourrait-on envisager pour sauvegarder, développer, valoriser et promouvoir ces savoir-faire ancestraux qui constituent l'un des socles de notre histoire et de notre peuple ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Josépha GIACOMETTI-PIREDDA en trois minutes et demie.

### **Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci. C'est entendu, M. le Président. Je vais même essayer de faire plus court.

Puisque, vous l'avez dit, Mme la Conseillère, merci pour votre question qui est un peu plus large, mais effectivement, Jean-Christophe ANGELINI avec lequel nous travaillons sur ce sujet, a répondu en partie à la question qui démontre en fait que le patrimoine ne peut se résumer à la conservation des vestiges qu'on a trop tendance à figer dans le passé, mais qu'il est aussi une filière économique qui a une forte valeur symbolique, qui est un facteur de développement économique

très fort par les emplois directs qui lui sont rattachés. La filière du patrimoine, comme je le disais, ne se résume pas à l'accueil dans les monuments, les musées, à l'étude, à la gestion et à la conservation, mais s'élargit aux emplois indirects générés par un secteur et des filières à valoriser.

Il y a un véritable travail de diagnostic, puisque je vais du coup un peu plus développer sur l'autre aspect de la question, qui a été établi pour la préservation du patrimoine immatériel et matériel (puisque savoir-faire et bâti) pour connaître les véritables retombées du secteur. Et une étude a été lancée sur ce sujet.

Il y a eu également un travail d'inventaire, puisque nous nous engageons, comme je l'avais annoncé dans la feuille de route qui avait été présentée, une reconnaissance du label patrimoine corse, puisque vous y faites référence. Tutti l'elementi, ch'elli sianu frani, palmenti, funtane, fussone, canalette sò veramenti ripresentativi di a nostra cultura, mà ùn ponu esse intese à u sensu di monumenti storici è dunque devenu trovà una ricuniscenza chì ci permetterà d'avrà una ricuniscenza di stu patrimoniù quì ch'eu mi riccusu di chjamà « petit patrimoine ». A mè, ùn mi cunvene micca.

Dunque ci sarà una ricuniscenza ind'è a ricerca di stu « label patrimoine corse » è ghjè un travagliu chì ghjè iniziatu, è speru, ind'è i prussimi mesi putè presentà lu.

U pianu d'azione dinò incu l'Università : le plan d'action avec l'Université sur le volet scientifique par une convention que nous établissons avec l'Université et le FabLab pour l'accueil aussi en résidence d'artisans, pour valoriser leur travail et valoriser les filières.

L'obtention du label patrimoine, je l'ai dit.

Dans le plan d'action également, nous avons, concernant la filière lauze, la relance de la formation, travail avec le CFA 2B, travail avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. Et j'en profite moi-aussi pour saluer Promolauze et M. GUILLEMIN, parce que c'est un travail précieux. Il y a des hommes pour transmettre ces savoir-faire et il y a une volonté de relancer ces filières.

Donc, il s'agit de définir aussi le plan d'action dans nos propres contrats d'entretien, puisque la Collectivité de Corse finance de 50 à 80 % certains bâtiments qui doivent être restaurés. Il y a aussi là une perspective de développement, puisque quand nous finançons de 50 à 80 %, nous pouvons établir des contrats d'entretien et de restauration des toits en lauzes et des édifices en pierres sèches. Donc, c'est une des voies qui est aussi explorée.

Pour la structuration de la filière, la stratégie de dynamisation, je l'ai dit, pour la lauze, s'implique aussi, et des échanges ont déjà eu lieu : j'évoquais le CFA, la Chambre des métiers. Mais des discussions s'entament également avec les lycées professionnels.

Concernant l'ensemble des métiers du patrimoine, puisque vous l'avez élargi, nous menons, avec les chambres consulaires, au travers du service Corsica Orientazione, pour l'année 2020, une campagne de valorisation de ces métiers. Donc, il y aura des focus sur ces métiers et sur la nécessité de relancer l'information dans ces métiers tout au long de l'année 2020.

J'ai, de plus, déjà développé des partenariats avec les architectes et les paysagistes, puisqu'il y a aussi un guide des bonnes pratiques à élaborer, nous y travaillons également avec l'Agence de l'urbanisme, qui participent déjà à notre réflexion.

Dunque, di sicuru, l'avete dettu, una nuzione di sensu per u nostru territoriu è per ciò chì ci face dinò populu.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Bien. Donc il y a une question de Pierre-José FILIPPETTI au nom du groupe Corsica Libera. Vous avez la parole pour 2'30.

**\* Question orale n° 2019/O2/086 déposée par M. Pierre-José FILIPPETTI, au nom du groupe "Corsica Libera" : Irrigation vallée de Grossa.**

### **M. Pierre-José FILIPPETTI**

Je vous remercie.

Cari Prisidenti, Cari cullegghi,

En 1996, était construit le barrage de l'Ortolo pour satisfaire aux besoins agricoles de la vallée mais également du plateau de Cauria et de la vallée de Tizzà.

En 2011, soit quinze ans plus tard, seul 5% de ses réserves étaient utilisées pour l'irrigation !

Après moult difficultés, différentes mobilisations, en 2013 ont commencé les travaux pour l'irrigation de Tizzà ; ce qui est réalisé aujourd'hui.

Seulement tout n'est pas encore accompli, puisqu'il reste encore la Vallée de Grossa à irriguer.

Plusieurs réunions ont eu lieu, soient publiques ou de travail, réunions sur place également.

Aussi, Monsieur le Président, pourriez-vous nous préciser l'avancée de cette réflexion sur l'irrigation de Tizzà, les contours du plan d'irrigation, le dispositif envisagé et le calendrier prévu ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

### **M. Xavier LUCIANI**

O Sgiò Presidente, car'amicu

A vostra dumanda entre in u saccone di tant'altre dumande à prò di u sviluppu agriculu. Siatene ringraziatu. Un passu in daretu per divvi chì mese fà presentavamu un pre prugettu in u Falasorma, per u Marzulinu è Luzipeu.

St'etima scorsa dinò, si trattava di travaglii fatti, in traccia di fassi o anc'à fà in Balagna, in u Nebbiu, in Fiumorbu, in u Pian' d' Afretu sin'à Bonifaziu.

Per contu nostru, aldilà di vistigà regione per regione, capite bè chì u scopu maestru ferma quellu di prupone un pianu d'accunciamentu glubbale, inseritu per u più in a prima è a seconda tappa di ciò ch'è n'amu battizzatu Acqua Nostra 2050, ch'è no vi presenteremu allocc'à u prossimu veranu.

Intantu, statevi puru tranquillu, ùn ci scurdemu di u Sartinese : a valle di Conca, in Grossa hè dinò una primura maiò.

Iè, ci hè vultutu vint'anni per fà ghjunghje l'acqua di u matrale di l'Ortolu (guasi 3 milioni di metri cubbi) in Tizzà, in u 2016.

Trè anni fà, amu inauguratu stu famosu retale di u pian' di Cauria, aghjustendu una stazione cù parechje pompe, una riserva di 1500 metri cubbi è guasi 18 chilometri di canalizzazione in 300, sin'à 100 per cert'antenne più chjuche.

Cù sti travaglii, sò più di 4 milioni investiti, senza parlà di a custruzione, da quì à pocu, di l'usina di prudduzione d'acqua di u Rizzanese, in listessu rughjone, in u Rizzanese, più di 3 milioni, bugettu puntellatu da u PEI, per

rimpiazzà una unità travechja ch'ùn pò più assicurà di manera chjara l'alimentazione di l'acqua puttabile à favore di e pupulazione di u Sartinese.

L'affare ùn hè cusì faciule ma vedite bè ch'e no femu sforzi maiò, è scegliimu à a bella megliu e priurità, riguardu à un bugettu ch'ùn si pò stinzà di più chè cusì.

Per turnà di modu precisu à a vostra primura, sappiate ch'à u so scopu di pudè ghjunghje in a valle di Conca, l'Offiziu hà digià avanzatu di 500 metri cù canalizzazione in 300, dà avvicinacci à menu di 5 chilometri da l'altru capu.

Oghje ghjornu, i servizii travaglianu nant'à una stesa di u retale idrolicu ver di u settore di Funtaneda – Bunifazinca – Periscia è Cantirossi.

D'un puntu di vista finanziariu è tennicu, seremu in capacità di dà l'acqua à un spaziu potenziale novu di 100 ettare à l'ingrossu sti dui anni à vene, cù un'alimentazione in gravitariu, per un bugettu stimativu d'un mezu milione d'euri.

U seguitu, dimmula franca, si puderà rializà da ch'è n'averemu i mezi finanziariii è e risorse umane in raportu cù a impurtanza di u cantieru, vogliu vene à di un'antra stazione di pumpaghju è una antr'riserva, senza cuntà parechji chilometri di canalizzazione.

Per cunclude, ùn abbandunemu manc'à pena l'agricultori di u sartinese o sippuru quelli di a piaghja di u Taravu induve l'offiziu cuntinueghja l'accunciamentu di u territoriu.

Per faccila corta, Grossa è a Valle di Conca facenu parte, in a so tappa conclusiva, di e nostre primure. Sò, dipoi un bellu pezzu, integrate in u Pianu Acqua Nostra 2050, è ne turneremu à parlanne è ancu à cumunicà prestu nant'à stu sugettu di l'acqua, in ogni terzeru.

Eccu ciò ch'ellu m'era cuncessa di divvi stamane, sapendu chì dopu à cent'anni è centu mesi, l'acqua volta sempre à i so paesi.

À ringraziavvi.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

Donc, la question suivante doit être posée par Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane ».

**\* Question orale n° 2019/O2/090 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe “Andà per Dumane” : les Femmes et la Ruralité.**

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le 6 juin dernier a été présenté un rapport intitulé « femmes et ruralité », il évoque de nombreuses pistes afin de réduire les inégalités femmes-hommes dans le monde rural.

Le postulat de départ est le suivant, les violences et discriminations sexistes n’ont ni âge, ni classe sociale et n’appartiennent à aucun territoire. Cependant le milieu de vie permet d’offrir ou pas des opportunités de formation, de travail ou encore de mode de garde.

Sur ces points, le monde rural propose moins de service que le monde urbain limitant ainsi de nombreuses activités pour les femmes.

La Corse est un territoire majoritairement rural et il me semble opportun de s’appuyer sur ce rapport afin de réduire ces inégalités.

Quatre axes ont été développés :

- Améliorer la connaissance des besoins des femmes en milieu rural en généralisant les statistiques sexuées,
- Rendre les services publics plus accessibles, notamment ceux relatifs à la garde d’enfant,
- Améliorer les dispositifs d’accès aux droits des femmes, comme ceux sur l’information sur la santé sexuelle et reproductrice ou surtout et encore mettre en place des permanences pour les violences faites aux femmes,
- Garantir un égal accès aux fonctions de représentation avec, par exemple, une obligation de parité pour les listes électorales des communes de moins de 1 000 habitants.

A mon sens, la Collectivité de Corse peut participer au développement de ces derniers.

Pour ce qui est de la connaissance des besoins des femmes en milieu rural, la collectivité ne dispose d’aucune donnée statistique.

Sur l'accessibilité aux services de garde d'enfant, la mise en place de convention pour valoriser certaines crèches du rural serait un bon début pour développer ces structures.

Car en Corse, bien plus qu'ailleurs, ce sont les femmes qui élèvent la génération montante et donc transmettent la culture, la tradition et la langue. Le Corse, comme les autres langues partout ailleurs, est une langue maternelle.

Concernant les dispositifs d'accès au droit, notre assemblée devrait proposer une permanence de ses services sociaux dans les villages à raison d'une fois par trimestre.

Pour finir, concernant la représentativité des femmes sur les listes électorales, ce point ne relève pas de la compétence de notre institution mais nous pourrions envisager à l'aube des élections municipales de lancer une campagne de sensibilisation pour l'engagement des femmes en politique sur l'île.

Ainsi, si les inégalités entre les femmes et les hommes sont présentes sur tous les territoires, elles sont parfois accentuées dans les espaces ruraux du fait d'un environnement qui implique des freins spécifiques.

Alors, M. le Président du Conseil exécutif, serait-il possible de développer en Corse les quatre axes présentés dans le rapport « Femmes et ruralité » ? En complément pourrions-nous envisager la tenue d'assises sur le thème des femmes et de la ruralité ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. La réponse va être donnée par Bianca FAZI. Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui s'appuie sur le rapport « femmes et ruralité » publié par le centre francilien pour l'égalité femmes – hommes, Hubertine Auclert, qui montre en effet, que les inégalités entre les femmes et les hommes existent dans tous les territoires, mais sont plus fortes dans les territoires ruraux.

La Conseillère exécutive en charge de l'égalité femmes - hommes, Lauda GUIDICELLI, travaille actuellement à l'élaboration d'un plan pour l'égalité femmes - hommes et notamment sur la première étape qui consiste à réaliser un diagnostic qui nous permettra d'avoir des données fiables pour la Corse et une approche fine et territorialisée ; ce qui répond au premier axe que vous abordez : améliorer la connaissance des besoins des femmes en milieu rural.

Ce plan d'actions pour 2020, auquel les élus seront bien-sûr associés, abordera la problématique de la ruralité chez les femmes, notamment sur les thématiques suivantes :

- L'insertion dans l'emploi ;
- L'articulation des temps de vie ;
- La participation à la vie politique ;
- L'accès aux loisirs et sports ;
- L'accès aux droits, aux services publics et à la santé.

Parallèlement, les services sociaux de la Collectivité travaillent également sur les différentes thématiques que vous souhaitez développer, notamment, la nécessité d'améliorer les dispositifs d'accès aux droits, sur l'information sur la santé sexuelle et reproductrice ou encore les permanences pour les violences faites aux femmes.

Concernant l'information santé sexuelle et reproductrice, nous menons depuis 2018, de nombreuses actions, dans les différents territoires de l'île, de prévention en santé sexuelle, notamment relatives à la contraception et l'IVG dans les collèges et les lycées.

Dans le cadre du CPEF (centre de planification et d'éducation familiale), des consultations gratuites et anonymes sont prévues, ainsi que l'accès à des contraceptifs gratuits.

Nous devons poursuivre, ces actions en 2020 et renforcer les consultations de gynécologie, actuellement disponibles à Pitretu è Bicchiglià et à Bunifaziu, nous allons en ouvrir une à Mezzana et une à San Firenzu.

Il est également prévu la mise en place des IVG médicamenteuses à Lisula, Corti et à A ghisunnaccia.

Les centres de planifications constituent des lieux d'accueil, de parole, d'écoute et d'accompagnement bienveillants pour le public jeune, sur lesquels il

faut s'appuyer. A titre d'exemple, le colloque, organisé le 17 octobre dernier, par le CPEF, était consacré au thème « Sexisme et préjugés : déconstruire aujourd'hui pour préparer demain ». L'objectif du débat était de comprendre ces phénomènes afin d'aller vers la déconstruction de ces comportements et la mise en œuvre d'actions adaptées.

Cette journée a permis de sensibiliser les jeunes aux stéréotypes sexistes et de promouvoir des rapports d'égalité entre les filles et les garçons.

Concernant les violences faites aux femmes, la Collectivité a notamment envoyé un signal fort en mobilisant des logements en vue de les affecter à ce public particulièrement vulnérable. Aussi, votre Assemblée a voté, lors de la session des 27 et 28 juin 2019, l'affectation sociale des anciens logements de fonction du collège des Padule (5 logements, 6 à terme, 16 places effectives).

Mais plusieurs actions sont d'ores et déjà mises en place sur le territoire, notamment l'intervention d'un travailleur social dans les commissariats et les gendarmeries et le développement de permanences du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) dans les pôles territoriaux de Plaine Orientale (Moriani), Centru Corsica et Balagna-L'isula. Un local est spécialement aménagé pour recevoir les femmes qui le désirent ou pour lesquelles une mise à l'abri de jour est nécessaire. Cette permanence existe également sur la mairie de A Ghisunaccia.

Enfin, suite au travail remarquable effectué par la commission en charge des problématiques de violences en Corse, nous allons créer un observatoire territorial des violences faites aux femmes. Il constituera, tout à la fois, une instance d'animation partenariale, un lieu de réflexion et d'analyses des situations, de leurs mécanismes, un lieu de production des diagnostics, de propositions d'actions et/ou d'expérimentations et un lieu de ressources.

En conclusion, certains dispositifs existants permettent de répondre parfois efficacement, parfois partiellement, à la problématique des femmes dans le rural. Il est donc important de les développer. Je vous propose d'y travailler notamment dans le cadre de l'élaboration du plan pour l'égalité femmes – hommes.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante va être posée par Jeanne STROMBONI, pour le PNC. Vous avez la parole.

**\* Question orale n° 2019/O2/085 déposée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Marque Corsica Made.**

**Mme Jeanne STROMBONI**

Je vais m'adresser à Marie-Antoinette MAUPERTUIS malgré son absence. On a eu un petit entretien téléphonique, elle va m'adresser une réponse écrite. Nous sommes sur la même longueur d'onde sur le sujet qui concerne la question.

Les marques affiliées à un territoire sont porteuses de sens et de valeurs qui participent à l'identité et à la fierté de ses habitants. En valorisant son terroir, ses produits, ses agriculteurs, artisans, ses filières d'excellence..., elles constituent une formidable vitrine pour promouvoir la région.

L'attachement à une région n'a jamais fait autant recette, en témoigne le succès des marques locales, dont le nombre ne cesse de croître. En outre, de plus en plus de consommateurs plébiscitent les produits de qualité issus des productions locales, de l'agriculture biologique... Cela contribue à favoriser le commerce en circuits courts, directement du producteur au consommateur.

Ainsi, je n'ai pas besoin de vous en faire la démonstration, l'investissement des collectivités pour le développement et la promotion de leurs marques est partout en France et ailleurs plus que rentable.

Je citerai le Président du Comité Régional du Tourisme de la Côte d'Azur, car la marque toute jeune a fêté son premier anniversaire en juin dernier

*Cette marque territoriale a cette vertu de mettre en relation une destination avec un marché et de réconcilier les habitants et les visiteurs. Cette cellule, au départ de crise, (suite à l'attentat du 14 juillet 2016) est devenue une cellule de prospérité." Forte de 150 partenaires privés ou institutionnels, 90 ambassadeurs et 600.000 abonnés sur les réseaux sociaux, elle a sans nul doute contribué au rebond du tourisme.*

*"Une formule qui a fait ses preuves à New York ou Barcelone." ... "Sans oublier le merchandising et la sortie de la nouvelle collection de produits estampillés Côte d'Azur France. La première gamme a écoulé en sept mois 15.000 produits pour 600.000 € de chiffres d'affaires"*

Outre les retombées économiques directes, les producteurs ou revendeurs des régions "marquées" se félicitent de s'inscrire dans cette démarche. Leurs ventes sont en progression, la marque agissant comme un produit d'appel et permettant

d’ailleurs, de plus en plus, de développer l’export vers l’international (produits cosmétiques ou issus de l’aromathérapie, produits culinaires, vins et spiritueux...).

Dès lors, malgré la consonance un peu trop industriel de sa dénomination, mi pare ch’ellu sarebbe megliu, per fà a prumuzione di i prudutti corsi chì u nome di sta marca sia anch’ellu nustrale.

Dès lors donc, ne serait-il pas opportun, Mme la conseillère, de suivre les nombreux exemples de réussite dans d'autres régions et de s'attacher à finaliser la démarche initiée en 2015 pour que la marque, diceraghju, FATTU IN CORSICA, devienne à son tour un levier de la politique de l'attractivité de notre île ?

Vi ringraziau.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

Donc, vous nous faites savoir que la réponse va vous être délivrée par écrit par Marie-Antoinette MAUPERTUIS, nous passons donc à la question suivante.

Elle doit être posée par François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per Dumane ». Vous avez la parole, Cher collègue.

**\* Question orale n° 2019/O2/092 déposée par M. François ORLANDI, au nom du groupe “Andà per Dumane” : Contrats Educatifs Locaux.**

### **M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif de Corse, Chers collègues,

Les collectivités, notamment les anciens Conseils départementaux, étaient particulièrement engagés dans le cadre des contrats éducatifs locaux aux côtés d’autres financeurs dont la CTC.

La Collectivité de Corse a repris ces prérogatives.

Les financements antérieurs permettaient la prise en charge dans le temps scolaire d’un certain nombre d’activités, notamment l’apprentissage de la natation.

Cette discipline ayant même un caractère obligatoire. En février 2019, la Collectivité de Corse a exclu le temps scolaire du champ de l'aide pour prendre en compte le seul domaine périscolaire.

Cela n'est pas sans conséquences notamment pour les enfants du milieu rural.

En effet, la suppression des possibilités de financer les transports de nos communes rurales vers les piscines dans le cadre des CEL rend la pratique de la natation trop coûteuse pour les familles et difficile à organiser. Ce ne sont pas les petites communes, qui souvent mettent en œuvre des dispositifs gratuits de transport au bénéfice notamment des personnes âgées, qui peuvent assurer ces charges supplémentaires.

A l'inverse, les milieux urbains offrent beaucoup plus de facilités grâce à la proximité des installations, voire la gratuité des transports.

La prise de conscience d'une situation devenue inéquitable a été évoquée en septembre par le président du Comité de massif.

Une réponse rapide était promise ; ce n'est toujours pas le cas.

Une modification urgente du règlement d'aide aux CEL (tout comme le versement des subventions toujours en attente) s'impose.

Si nous comprenons les contraintes réglementaires, la nécessité de répondre aux légitimes attentes des familles doit s'imposer face à ces contraintes techniques ; l'intérêt des enfants semble supérieur.

Quelle réponse, M. le Président, pouvez-vous nous apporter afin que les enfants du rural que nous défendons tous (les enfants et le rural), bénéficient des mêmes sources d'épanouissement que ceux vivant en milieu plus favorisé, notamment en milieu urbain et périurbain ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Lauda GUIDICELLI va apporter la réponse.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

M. le Conseiller,

Les Contrats éducatifs locaux créés en 1998 ont pour objectif la réduction des inégalités d'accès des enfants et des jeunes, aux savoirs, à la culture et au sport, en ciblant prioritairement les zones urbaines et rurales en difficulté.

Les termes de ce dispositif sont fixés par convention chaque année réunissant l'ensemble des partenaires : Etat, Education nationale, CAF et Collectivité de Corse.

En Corse, la Collectivité déjà financeur des CEL a vu son implication renforcée par la loi de décentralisation de 2002 et en 2017 ; cette même Collectivité est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités et de leurs établissements publics dans le domaine de la politique de la jeunesse.

Le passage à la Collectivité unie a modifié le fonctionnement de ce dispositif. Les contributions auparavant versées en complément des CEL par les Conseils départementaux ont dû être intégrées à la prise en charge globale de la seule Collectivité de Corse.

Les services se sont attachés, à ne pas mettre en difficulté les bénéficiaires et à assurer une aide comparable à ce qui était auparavant assumé par les trois collectivités. Ces travaux ont toutefois permis de constater des disparités dans le traitement des demandes et aussi dans l'instruction des dossiers.

La situation sur laquelle vous m'interpellez résulte de ce processus.

Dans les Contrats éducatifs locaux financés dans le Cismonte, le financement du Conseil départemental pouvait se porter sur des activités menées dans le temps scolaire, quand la Collectivité territoriale, les CAF, le Conseil départemental Pumonti et l'Etat ne finançaient que les activités menées dans les temps péri et extra-scolaire, conformément aux instructions interministérielles de 1998 et de 2000.

Je rappelle que celles-ci indiquent que l'objet des CEL est de financer les activités se déroulant dans les deux temps bien distincts du temps scolaire, c'est-à-dire le temps périscolaire et l'extra-scolaire.

Dès lors, vous comprenez bien qu'une procédure d'harmonisation territoriale était nécessaire afin que ne subsistent sur le territoire, ni irrégularités, ni différences de traitement.

Des priorités ont donc été définies et précisées par la Collectivité de Corse, dans l'esprit initial du dispositif, et présentées à l'ensemble des partenaires en 2019 dans le cadre de chaque comité de pilotage sur les territoires.

Les activités sur le temps périscolaire étant peu nombreuses et prises en charges par les autres partenaires, la Collectivité a choisi de porter ses efforts sur le temps extra-scolaire en finançant 4 types d'activités :

- les actions en faveur de la langue et de la culture corse,
- les actions sportives, et particulièrement, les activités de pleine nature,
- les actions de promotion du développement durable,
- les activités culturelles et artistiques, y compris la médiation numérique.

En 2019 et pour l'ensemble du territoire, ce sont 25 CEL qui sont financés et ça concerne 161 communes : soit 11 CEL en Pumontu et 14 en Cismonte.

Ceci étant clarifié, la Collectivité de Corse doit être à l'écoute des difficultés des communes, et j'ai d'ailleurs indiqué lors de la présentation du règlement transitoire jeunesse, mon souhait de venir proposer aux territoires une nouvelle contractualisation intégrant les actions menées dans le cadre des CEL.

Ce projet est mené en étroite coopération avec l'ensemble des services de la Collectivité de Corse et notamment les services chargés de la territorialisation. Ils intègrent les conclusions des travaux menés dans le cadre du Pattu pè a Ghjuventù et des Scontri di u sport.

Je suis certaine que parmi les nouvelles dispositions que je vous présenterai très prochainement, nous trouverons matière à pouvoir accompagner de façon à ce qu'aucun jeune ne puisse être pénalisé par les évolutions en cours, les différents territoires et que bien au contraire, les améliorations qui seront apportées pourront favoriser l'épanouissement de tous, sur la totalité du territoire.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous avons épuisé la liste des questions orales, nous allons donc procéder à l'appel.

**Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

**Ouverture de la séance à 12 h 31.**

**Le Président TALAMONI**

Care culleghe, cari cullegghi,

Vulerebbi per principià chè no pensessimu à Marcel Feydel, anzianu elettu di st'Assemblea. Stu Resistante fù dinù merre di San Fiurengu da u 1974 à u 2001 è cunsigliere dipartimentale. Vi dumandu di rispettà un minutu di silenziu.

Erimane, Ghjiseppu Colombani, u Presidente di a Camera d'agricultura di u cismonte era cunvucatu à u cummissariatu di Bastia per a distruzzione di u scagnu di u Direttore di a DDTM. Ghjiseppu Colombani rivendicheghja u so attu è u spiega da l'altosa necessità di truvà a suluzione à un prublema economicu ma soprattutto suciale impurtantissimu. L'aghju digià fatta, ma vogliu di torna quì u mo sustegnu à u Presidente di a camera d'agricultura di Corsica suprana è à l'agricultori à l'addisperu.

Iè, parechji sò à l'addisperu perchè chì ùn anu micca ricevutu i soldi necessari per pudè travaglià è campà di manera degna. Vogliu, in qualchì parolla, ramintà cio chì s'hè passatu in stu cartulare. E mudalità d'attribuzione di l'aiuti sò state cambiate di modu unilaterale, cacciendu da u dispusitivu i nostri spazii agriculi tradiziunali, vale à dì a machja, a muntagna, i licceti, i castagneti...

Oghje, u Statu ùn vole più ricunosce chì omu pò produce nant'à ste terre quì, quandu noi a femu dipoi seculi è seculi. Di più, u ministru Le Foll s'era ingagiatu nant'à u pagamentu di e prime è avia accittatu di tene contu di u referenziale produttu da e camere d'agricultura.

Hè un pezzu avà ch'elli anu l'agricultori palisatu sta gattiva situazione. Digià, di marzu di u 2019, a nostra Assemblea avia pigliatu una resoluzione, inchietendu si di u cambiamentu di e regule è dumandendu u mantenimentu di u dispusitivu accettatu in lu 2015 da u ministeru. A nostra dumanda era stata vana. Allora, u 19 di settembre, aghju addunitu in Bastia i ripresentanti è l'eletti agriculi. Avemu firmatu à l'unanimità una chjama à a creazione d'un gruppu di travagliu tripartitu cumpostu da ripresentanti di l'Uffiziu agriculu di a Corsica, di e camere è di u Statu. Torna una volta, sta dumanda hè firmata senza risposta.

Oghje, l'aiuti ùn sò più pagati. Parechji agricoltori, soprattuttu i giovani, ùn sanu micca cum'elli anu da fà per mantene viva a so spluttazione. Sò veramente à l'addisperu è in u mondu campagnolu, parechji temenu ch'ellu accadi un drama.

Eppuru, di pettu à sta situazione chì ci dà assai pensieri, sò sempre troppu numerosi quelli chì rispondenu : « sò techji di prime l'agricoltori, sò più ricchi chè noi altri, sò manghjoni... » è tante altre bestialità. Dice u proverbiu : « nata a lege, nata a malizia » è ci vole à ricunnosce chì certi anu prufittatu di u sistema. Certi anu fattu dichjarazione false è anu pigliatu soldi di modu illegale è immurale. Ma seranu tutti latri l'agricoltori ? A risposta hè chjara : innò ! Quessi custì, ùn sò micca a magiurità. Sò una piccula minorità. L'agricoltori chì producenu è chì travaglianu sò i primi à avè cundannatu sti cumportamenti. Noi altri dinù, eletti, à fiancu à i ripresentanti agriculi, l'avemu detta, l'avemu scritta. Di settembre, à a fine di a riunione, avemu dettu torna chì ci vulia à appiegà un dispositivu ghjuridicu chì esiste : a cusì detta « clause de non contournement », per impedisce di svià a lege.

Allora nò, l'agricoltori ùn sò micca manghjoni è vulemu luttà contru à « l'agribashing » attuale. In Francia, sta parolla cuncerna quelli ch'ùn rispettanu micca l'ambiente è u ben essere di l'animali. In Corsica, certe volte, si sentenu dinù critiche contru à i nostri agricoltori. Eppuru, ind'è noi, quelli chì travaglianu, è sò i più numerosi, sò assai luntanu di ste manere di fà. Sò ghjente oneste, curagiose, rispettose. E prime ch'elle ricevenu li permettenu di produce di manera pulita è di favurizà a vendita diretta. Ste prime li permettenu di cuntinuà à esiste è à produce di pettu à a mundialisazione è a produzione massicia di pessima qualità. Permettenu d'assicurà a qualità di i prudutti à i cunsumadori. Permettenu dinù di fà calà i prezzi.

**Di fatti, ste prime sò aiuti indiretti à a cunsumazione. Di fatti, ste prime sò aiuti à a cunsumazione.**

À quelli chì pensanu chì l'agricoltura pò campà senza prime, vogliu risponde chì ogni paese, ancu i più liberali, aiutanu i so agricoltori. In i Stati Uniti per esempiu, u sustegnu direttu à l'agricoltori ripresenta 80 % di l'aiuti publichi è in China 85 %.

Quelli chì campanu veramente di u so travagliu, quessi custì, anu persi assai assai è ghjè l'esistenza propria di a so spluttazione à esse minacciata. Eccu ciò ch'elli anu vultutu di i nostri agricoltori st'ultimi ghjorni.

Aldilà di e misure di ripressione, una prima risposta hè ghjunta eri da u Statu. Infine ! Prupone una riunione marti in Parigi. Serà l'occasione di purtà torna u nostru sustegnu à l'agricoltori corsi. Serà l'occasione dinù di dumandà à u Statu di chì manera conta di rispettà a so prumessa di cumpensà a perdita

finanziaria. Serà l'occasione infine di ripete chè no vulemu un'agricultura viva, chì produce per nutrisce l'omi, un'agricultura pulita è di qualità chì ferebbe rinviu u mondu campagnolu.

Un'agricultura chì permeterebbe à l'agricultori di campà degni nant'à a so terra di u so travagliu.

À ringrazià vi.

Avemu forza una vintina di minuti per circa di... Iè, avete a parolla.

### **Le Président SIMEONI**

Deux points, vous l'avez fait, je voulais rendre hommage à Marcel FEYDEL, je connais personnellement son fils, sa famille.

Rappeler aussi qu'il y a eu le décès de Maryse NICOLAI et de Marie-Josée NAT qui ont été deux artistes importantes pour la Corse, une dans la chanson, l'autre dans le cinéma.

Ensuite deux 2 points plus directement corrélés à nos travaux, avec quand même un mot pour dire que dans ce climat qui est malheureusement difficile, il y a eu également trois décès sur la route encore cette semaine, notamment un tout jeune homme hier. On va avoir les assises de la jeunesse sous l'égide de Lauda GUIDICELLI, il faut vraiment qu'on réfléchisse à être plus efficace sur cette question qui est une question fondamentale.

Deux mots sur l'agriculture, le Président de l'ODARC a eu l'occasion de s'exprimer, le Conseil exécutif a rendu public, lors de sa session de travail de mardi, un communiqué qui résume notre position, je pense que c'est une position d'équilibre.

Premièrement : l'agriculture et les agriculteurs et agricultrices font parties de notre projet de société, de notre vision, nous sommes à leurs côtés.

Deuxièmement : il y a à construire un nouveau modèle pour l'agriculture corse, c'est le travail qui est engagé et ce nouveau modèle devra être pris en compte par la future PAC.

Troisièmement : il y a une urgence aujourd'hui absolue, et on ne peut pas réfléchir à l'avenir qu'il soit à court, moyen ou long terme, si on ne traite pas le présent. Et le présent, c'est effectivement une situation difficile, vous en avez rappelé les termes, il y a un accord qui avait été pris, qui est aujourd'hui largement remis en cause, il y a eu des abus, des abus dont certains sont tellement excessifs

qu'ils sont indéfendables et non défendus, y compris par la profession, mais il faut qu'on ait le courage politique de le dire, ça n'est pas admissible parce que ça porte tort à l'agriculture toute entière. Ces abus, il faut les quantifier, sont-ils marginaux ou sont-ils plus importants, c'est une discussion que l'on aura.

Mais ceci étant, l'essentiel n'est pas là. L'essentiel c'est qu'il y a aujourd'hui des agricultrices et des agriculteurs, dans tous les secteurs de l'agriculture, qui sont en péril du fait des décisions qui ont été prises et ça on ne peut pas l'admettre. Et nous, Collectivité de Corse, nous devons nous mobiliser aux côtés de ces agricultrices et agriculteurs, qui sont souvent dans une situation de détresse absolue avec, cela a été évoqué, des inquiétudes, parce qu'il y a des gens qui sont aujourd'hui confrontés à des situations qui sont des situations de désespoir. Et, lorsque le désespoir est là, il peut conduire à des réactions qui sont des réactions désespérées. Notre devoir, c'est d'empêcher cela.

Donc, on a obtenu le principe d'une réunion mardi, il y aura une réunion cet après-midi, me semble-t'il, nous avons été sollicités pour recevoir les agriculteurs, et bien sûr nous les recevrons. Il y a un comité qui a été mis en place en préfecture, mais je dirai que c'est un comité de droit commun de gestion des difficultés les plus directes, mais ce n'est pas le niveau politique auquel doit être traitée cette question.

J'ai eu hier le Ministre de l'agriculture au téléphone, il m'a confirmé le rendez-vous de mardi, il faut que nous préparions cette réunion et que nous essayons de faire parler la Corse, pas seulement le monde agricole, la Corse d'une même voix. C'est la condition sine qua none, à mon avis, de la réussite parce qu'il n'est pas pensable que nous sortions mardi soir du ministère sans avoir trouvé une solution, sauf à nous retrouver dans une situation qui serait plus difficile encore que celle que nous connaissons actuellement.

Voilà ce que je voulais dire, pour le surplus nous nous exprimerons dans le cadre des débats et éventuellement dans le cadre de comptes rendus que nous ferons des différents contacts que nous avons pu avoir.

Ce que je voulais vous dire, M. le Président, également par rapport à notre séance de cet après-midi, il est prévu une commission élargie, qui avait été prévue notamment parce que des intervenants extérieurs à l'Assemblée de Corse étaient ou sont susceptibles d'intervenir sur l'énergie. Donc, on a prévu en début d'après-midi, vous nous direz à quelle heure cela se fait, je crois que ça se fait au Palais Lantivy, avant que nous reprenions à séance plénière ici pour l'examen normal des rapports. Voilà ce que je voulais vous dire sur l'organisation de nos travaux.

## Le Président TALAMONI

Alors, l'organisation de nos travaux qui est un peu problématique, hier je n'ai pas présidé la commission permanente exceptionnellement, elle était présidée par Mattea CASALTA, il semblerait qu'il y ait un certain nombre de difficultés. Alors la première, dans l'ordre chronologique de ces difficultés, c'est qu'on me dit que Bianca FAZI a une quinzaine de rapports à faire passer qu'elle prend l'avion en début d'après-midi. Donc, sauf à ne pas suspendre, et je ne suis pas sûr que nos collègues soient d'accord, ça n'est pas possible.

Donc, ce que je vous propose, c'est de choisir deux ou trois dossiers qui vous paraissent importants, emblématiques et les défendre vous-même et ensuite charger un des autres Conseillères ou Conseillers exécutifs de défendre les autres cet après-midi.

Donc à votre guise, nous appelons les dossiers qui vous paraissent prioritaires avant la suspension vers 13 h.

Ah ! Attendez, il y a un tout petit rapport qu'il faut faire passer parce qu'il concerne des frais d'hébergement, de transport et de restauration pour quelqu'un qui va partir cet après-midi.

Ça, ce sont des choses qu'il serait bon de ne pas faire passer en séance publique, parce qu'on ne voit pas trop l'utilité.

### **RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**\* Raportu n° 332 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di risturazione di Mma Vannina ANGELINI-BURESI, in u quattru di u Cullocchiu « Scontri Europeani nant'à i dritti linguistichi »**

**Rapport n° 332 : prise en charge des frais d'hébergement, de transports et de restauration de Mme Vannina ANGELINI-BURESI, dans le cadre du colloque « rencontres européennes sur les droits linguistiques ».**

C'est en qualité de Conseillère à l'Assemblée de Corse et de Présidente de la commission ad hoc en charge de la réflexion autour de la politique publique de la langue corse que Mme ANGELINI-BURESI a été conviée à participer à ces rencontres.

Donc, il vous est proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au déplacement de cette élue territoriale.

Je vais demander si quelqu'un a quelque chose à dire sur la question, je ne le crois pas.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Bien, nous passons aux rapports suivants.

## SUCIALE - SALUTE / SOCIAL - SANTE

**\* Raportu n<sup>u</sup> 295 : Approvu di a cunvinzioni pluriannuali di ughjittivi 2019-2021 trà a Cullittività di corsica è u Cunsigliu Dipartimentali di Accessu à u Dirittu (CDAD) di Pumonti**

**\* Rapport n° 295 : approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAC) de Corse-du-Sud.**

Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président. Ce présent rapport a pour objet la reconduction du soutien de la Collectivité aux actions menées par le CDAD 2A au moyen d'une convention triennale. Il intervient dans le cadre du soutien de la Collectivité à la mise en œuvre d'actions de protection, d'accompagnement et de prévention en direction des publics fragiles notamment dans le domaine de l'accès au droit.

La mission des CDAD vise essentiellement à faciliter «l'accès au droit » pour les administrés ayant besoin d'être informés ou orientés.

Les actions, organisées à l'échelle territoriale, consistent en une information grand public générale sur le droit, les consultations juridiques, une orientation vers les bons organismes, une aide dans l'accomplissement des

---

<sup>1</sup> Délibération N° 19/342 AC

démarches, une assistance pour la rédaction d'actes juridiques, des actions pédagogiques.

En 2019, de nouvelles actions sont inscrites au programme, en particulier le renforcement l'accès au droit pour les femmes victimes de violences

A cet effet, il est proposé d'apporter un soutien de la Collectivité, sur la base d'un montant de 100 000 € sur 3 ans.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons demander aux avocats, qui sont nombreux hémicycle, de quitter l'hémicycle. Donc, Mmes et MM. Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Laura FURIOLI, Laura-Maria POLI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI et moi-même. Je vais demander à Mattea CASALTA, qui elle n'est pas avocate, pour l'instant du moins, de venir prendre ma place.

**Mme Mattea CASALTA remplace le Président TALAMONI.**

### **Mme Mattea CASALTA**

Alors, tous les avocats ayant quitté l'hémicycle, nous allons voir l'avis de la commission, je demande donc à Mme SANTUCCI de nous faire un retour.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Il y a une vingtaine de pages de débat, Mme la Conseillère exécutive, mais je ne lirai pas. Donc, avis favorable de la commission.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions ? Non. L'Exécutif ? Non plus.

Donc, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Ce rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Je vous remercie. Rapport suivant.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/343 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 296 : cunvenzione di finanziamentu di l'Associu Dipartimentale per l'Azzione di Sviluppù Lucale (ADAL 2B)**

**\* Rapport n° 296 : convention de financement de l'Association Départementale pour les Actions de Développement Local (ADAL 2B).**

Nous vous écoutons.

**Mme Bianca FAZI**

Je vous remercie.

L'Association ADAL 2B intervient sur l'insertion, tout bénéficiaire du RSA, a droit à un accompagnement socioprofessionnel adapté à ses besoins. La Collectivité dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle, soutient les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion dont l'objectif est l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

En 2018, ADAL 2B a prise en charge 17 salariés ayant le statut de bénéficiaires du RSA à leur entrée dans la structure, l'objectif assigné à l'association était arrêté à 21 bénéficiaires. 6 salariés ont suivi une formation qualifiante et 4 autres ont effectué une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel.

En 2019, l'objectif de prise en charge est arrêté à 21 Equivalents Temps Plein, objectif est stable par rapport au conventionnement 2018.

Par ailleurs, de nouveaux objectifs ont été intégrés dans le conventionnement 2019. Ainsi, l'association s'engage à permettre la réalisation de 16 formations et de 8 PMSMP au profit du public RSA accueilli dans la structure.

Le montant demandé par ADAL 2B à la Collectivité de Corse est de 600 000 €, il est identique au montant conventionné en 2018 et aux années précédentes et il permet de couvrir 45 % des charges de la structure qui s'élèvent à 1 347 142 €.

Dans ce cadre, il vous est proposé de fixer le montant de la participation de la Collectivité à 600 000 €. Les crédits sont inscrits au budget 2019.

Cette participation vient compléter l'engagement financier validé par l'Assemblée de Corse le 27 juillet 2019, au profit des autres structures de l'insertion par l'activité économique porteuse d'ACI et s'élevant à 1 124 147 €.

Il vous est donc proposé d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'ADAL 2B d'un montant de 600 000 €. Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Mme la Conseillère. Nous avons évidemment 2 rapports. Le premier de la commission sociale, santé. Anne-Laure SANTUCCI, s'il-vous-plaît.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Les commissaires ont débattu, Mme Muriel FAGNI a souligné que même si le montant de la contribution peut paraître élevé, les associations d'insertion par l'activité économique permettent d'aider les demandeurs d'emploi vraiment éloignés de l'activité professionnelle. Elle a souligné que le partenariat avec Pôle Emploi était essentiel.

Les services ont répondu qu'il fallait développer un système de comité d'agrément pour amener les bénéficiaires du rSa, très éloignés de l'emploi, à s'intéresser à ces structures de l'insertion par l'activité économique et ont ajouté que cela pouvait être une première étape au parcours de la réinsertion professionnelle.

Mme RIERA a indiqué qu'une fois encore, le groupe Andà per Dumane ne participerait pas au vote. La raison étant toujours l'absence de rapport d'activité qui permettrait plus de lisibilité.

J'ai moi-même souhaité savoir si une évaluation de cette association avait été effectuée, et souhaité avoir, pour l'ensemble des commissaires de la commissions, des éléments supplémentaires sur cette association : organigramme, rapport d'activités et bilan financier.

Les services ont précisé que cette association était en cours d'audit mené par la Chambre Régionale des Comptes. Cet audit sera rendu public assez rapidement. Ils ont ajouté que la gestion de cette association a été menée sur les derniers exercices, ce qui servira de support pour le conventionnement 2020. Ont indiqué également qu'un important travail de concertation avec les 22 structures de l'insertion par l'activité économique avait été effectué afin de prévoir un conventionnement pluriannuel. Cet outil permettrait une sécurisation financière des structures mais également de revoir le système des critères de sélection et d'octroi des subventions.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe Andà per Dumane

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Mme TOMASI va peut-être nous donner les conclusions de la commission finances.

**Mme Anne TOMASI**

Ben sicuru, Mma a Presidente.

M. Louis POZZO DI BORGO a regretté le manque d'informations concernant l'association, rapport d'activités, documents budgétaires et précisions concernant le taux d'encadrement.

Les services ont répondu que le rapport d'activité serait communiqué aux membres de la commission et concernant le taux d'encadrement, a précisé que la structure était assuré par 7 équivalents temps plein.

La Commission a émis un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Mme la Présidente, moi je pense que c'est un dossier qu'il faut bien étudier, on a demandé un certain nombre de compléments d'informations, des documents nous sont parvenus, mais il manque quand même les budgets, un certain un nombre de documents qu'on aurait préféré avoir avant de se prononcer sur ce dossier qui, bien entendu, a un intérêt capital pour l'insertion. Mais il faut aussi qu'on comprenne où vont ces 600 000 € et compte tenu des documents qui nous ont été fournis aujourd'hui, on n'a pas la visibilité.

Donc moi je demanderai à ce que ce dossier soit reporté soit à demain pour qu'on ait les documents nécessaires pour se prononcer dans des bonnes conditions, c'est quand même 600 000 €, c'est que même des sommes importantes, c'est quand même un dossier qu'il faut traiter avec le sérieux qui correspond aux activités d'ADAL 2B aujourd'hui, qui sont reconnues, bien évidemment. Mais il faut qu'on puisse se prononcer avec des chiffres, avec des budgets, avec un certain nombre de documents qui nous manquent.

**Le Président TALAMONI préside de nouveau la séance.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Est-ce que Bianca FAZI veut ajouter un mot ? Sans doute.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président. Je répondrai sur deux points. Premier point, je suis un peu surprise d'Andà per Dumane parce que c'est un dossier qui était bien connu, notamment par François ORLANDI en tant que Président de l'ex CD 2B puisque cette association avait été créée déjà sous le Président GIACOBBI, donc je suis un peu surprise.

Sur le deuxième point qui rejoint ma réponse à Hyacinthe VANNI, nous avons transmis les bilans et le budget, nous n'avons pas le rapport de la Chambre des comptes. Alors, je suis étonnée, Mme SIMONI se renseigne, mais normalement vous avez dû recevoir les documents concernant le budget et les bilans. Le seul document qui nous manque, c'est celui de la Chambre des comptes.

Donc moi je veux bien reporter le dossier à demain si vous n'avez pas reçu, mais tout avait été transmis.

**Le Président SIMEONI**

Donc, si nous on l'a transmis et que vous, vous ne l'avez pas reçu, c'est le défaut de réception qui prime la transmission.

Donc, ce que je vous propose c'est qu'on ne statue pas en l'état, qu'on vérifie que les documents vous ont été transmis, permettre l'information pleine et entière de l'Assemblée à la lecture des différents documents comptables et que l'on reprenne, si vous en êtes d'accord, Mme la Conseillère exécutive, y compris en votre absence, la présentation de ce rapport. Ça vous convient !

**Le Président TALAMONI**

Très bien, donc ce dossier est renvoyé à demain.

Dossier suivant.

\* **Rapport n° 299 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.**

Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Il s'agit donc de l'élaboration, encore une fois, du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales.

Nous exerçons depuis 2018 toutes les compétences et interventions en matière d'aides et d'actions sociales.

La poursuite des travaux d'harmonisation par les services de la Collectivité me conduit à vous présenter aujourd'hui les dispositions relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux dans lesquelles figurent notamment le Titre 4 du Règlement des aides.

Sont précisées les règles d'autorisation, de création et de fonctionnement des établissements et services, les règles de tarification, ainsi que les règles de contrôle.

Ce règlement des aides est la stricte traduction des textes en vigueur et n'emporte aucune disposition extra légale ou supra légale.

Je vous remercie.

**Mme Christelle COMBETTE**

Excusez-moi Président, juste pour vous informer que Mme PEDINIELLI et M. GIUDICCI sont sortis étant Président d'EPADH et directrice de crèche.

**Le Président TALAMONI**

Merci, les services en prennent bonne note.

Il y a un rapport de la commission culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI.**

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Le Président TALAMONI**

Il y a également un avis de la commission des finances, Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en n'a pas. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

Mme Chantal PEDINIELLI, MM. Francis GIUDICCI et Pierre GHIONGA ont quitté l'hémicycle.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il un autre rapport que vous souhaitez présenter Mme la Conseillère exécutive ?

**\* Rapport n° 298 : Convention de partenariat à conclure entre la Collectivité de Corse et la Caisse d'Allocations Familiales Pumonti dans le cadre du fonctionnement des lieux d'accueil enfant-parent « Maisons ouvertes ».**

**Mme Bianca FAZI**

Alors, toujours dans le soutien à la parentalité, il s'agit d'une synthèse sur les Maisons ouvertes. C'est un axe fort de la politique de la Collectivité de Corse qui est porté, entre autres, par les actions de la PMI, protections maternelles et infantiles.

Dans le cadre de cette politique, la Collectivité de Corse et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Corse du Sud ont instauré un partenariat étroit qui permet de financer les actions relevant du dispositif Lieu d'Accueil Enfant Parent « LAEP », de renforcer les liens enfants-parents et de valoriser la parentalité dans des lieux où parents et enfants se retrouvent pour un temps d'échange, de partage, inspirés des Maisons Vertes de Paris, créées par Françoise DOLTO.

Un réseau de cinq « Maisons Ouvertes » sur les communes d'Aiacciu, Sarrula è Carcupinu, Pruprià, Sartè et Portivechju existe aujourd'hui

Nous allons étendre cette activité sur le Cismonte qui n'en bénéficiait pas jusqu'à présent.

Je vous remercie.

---

<sup>3</sup> Délibération N° 19/344 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il n'y a pas de rapport de commission. Il n'y a pas de demandes de prises de parole. Je mets donc ce rapport aux voix.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, il y avait un rapport.

**Le Président TALAMONI**

Je ne l'ai pas. Vous avez la parole pour le présenter.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a d'autres rapports ?

**Mme Anne TOMASI**

Un avis oral : favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prises de parole, donc je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

Mme la Conseillère exécutive, nous arrivons à 13 h et nous avons à 14 h 30 les agriculteurs qui arrivent. Sans doute à 15 h 30 la commission sur l'énergie, donc il va falloir que nous nous séparions, c'est à regret, mais voilà. Donc, vous voyez avec un autre membre du Conseil exécutif ? Merci.

Nous allons suspendre la séance, à 14 h 30 nous recevrons les agriculteurs et à 15 h 30, au dernières nouvelles le Conseil exécutif qui souhaitait que la réunion ait lieu au Palais Lantivy, serait d'accord pour que cette réunion soit organisée ici parce que ce serait plus commode, c'est bien ce qu'a fait passer votre cabinet, M. le Président ?

---

<sup>4</sup> Délibération N° 19/345 AC

**Le Président SIMEONI**

On voit avec vous parce que je pense que la forme de la présentation, et peut-être les intervenants, s'accommodent mal d'une présentation en hémicycle, c'est pour ça qu'on avait envisagé le Lantivy.

**Le Président TALAMONI**

Apparemment votre cabinet avait l'air de dire au mien que cela pouvait se faire ici.

Donc, je ne vous cache pas que ça ferait une perte de temps considérable et que certains groupes sont assez rétifs.

**Le Président SIMEONI**

Ils ont peur de se mouiller ! Au sens propre, pas au figuré.

**Le Président TALAMONI**

Et j'ajoute que je les comprends un peu parce que ça fait beaucoup.

Donc, si vous voulez bien, 14 h 30 les agriculteurs et les commissions, mais les agriculteurs, il est important que nous puissions nous mettre d'accord avec eux sur ce qui pourrait être dit et demandé d'une même voix mardi et puis à 15 h 30 nous nous retrouvons dans l'hémicycle pour l'énergie.

**Le Président SIMEONI**

Avec votre autorisation, deux questions. Première question : nous, nous avons été contacté de façon informelle, je ne sais pas si les agriculteurs ont sollicité les Présidents de groupes de l'Assemblée ou pas ?

**Le Président TALAMONI**

Oui, c'est ce qui est prévu, une conférence des Présidents en présence de l'Exécutif, bien entendu.

**Le Président SIMEONI**

Très bien. Et, deuxième point sur l'agriculture toujours, est-ce qu'il n'est pas opportun de prévoir un temps aussi de restitution aussi en séance plénière pour que chacun puisse éventuellement intervenir, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

C'est ce que j'aurais proposé hier si j'avais présidé la commission permanente, mais ça n'a pas été proposé. Cela dit, on peut très bien, si nous en sommes tous d'accord et s'il n'y a pas d'opposition, nous pouvons très bien convenir qu'à la suite de l'audition des agriculteurs à 14 h 30, qu'il y ait quelques minutes par groupes pour échanger sur cette question très importante. Donc, on dit 5 minutes par groupe, maximum. Nous sommes d'accord ? Très bien.

Donc, nous nous retrouvons donc comme à l'accoutumé dans mon cabinet pour la conférence des Présidents à 14 h 30. Merci.

**La séance suspendue à 13 h 05 est reprise à 16 h 45.**

### **Le Président TALAMONI**

Si les élus veulent bien regagner leurs sièges afin que nous reprenions nos travaux.

Nous allons d'abord aborder la question de la méthode, puisque nous avons pris un certain retard par rapport à notre ordre du jour initial compte tenu de la discussion longue, intéressante et fructueuse que nous venons d'avoir avec les représentants du monde de l'agriculture.

Alors comme convenu ce matin, donc cette rencontre avec les institutions et les syndicats agricoles va être suivie d'un bref échange, le qualificatif est important, un bref échange. Donc, les Présidents de groupes ou leurs représentants auront à tirer de manière succincte, j'insiste lourdement, les conclusions de la réunion qui vient de se dérouler.

En ce qui concerne la réunion consacrée à l'énergie qui devait avoir lieu cet après-midi, l'Exécutif nous propose de la reporter à demain matin compte tenu du retard que nous avons pris aujourd'hui.

Donc, si vous voulez bien, nous allons donner la parole à qui la demande au nom des groupes dans la limite de 5 minutes par groupe et bien entendu, personne n'est obligé d'épuiser les 5 minutes de rigueur, mais personne ne peut les dépasser sans violer, de manière honteuse, les engagements qui ont été pris ce matin.

Donc, j'ai bien insisté sur ce point et j'interroge les groupes pour savoir qui intervient en premier.

Alors, M. CECCOLI, A Corsica indè a Republica.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président. Pas forcément répéter l'ensemble de ce qui s'est dit, mais juste quelques mots pour nos collègues qui étaient absents, expliquer qu'aujourd'hui ce qu'on nous présente ressemble un petit peu, quand même, à un lynchage médiatique et un lynchage tout court, que si certains ont pu fauter, et j'ai envie de vous dire on aperçoit des gens qui fautent ou qui trichent dans toute chose, dans le commerce, dans les affaires, dans la vie privée, donc pourquoi pas aussi en agricole, mais si d'aucuns ont pu fauter, il ne s'agit pas, encore une fois, de punir la classe mais de punir les mauvais élèves.

Donc, rétablir ce sentiment d'injustice qui prévaut aujourd'hui où finalement de très nombreux agriculteurs, puisque je crois avoir entendu parler d'environ 800 dossiers dans un premier temps, de très nombreux agriculteurs se retrouvent dans des situations, parmi ces 800, alors pas tous, peut-être parce que certains ont la chance peut-être d'avoir des structures un peu plus pérennes et il peuvent peut-être absorber plus facilement le différentiel de trésorerie, mais ce n'est le cas de tout le monde, en tout cas, il y a sûrement des structures qui se retrouvent en grosse difficulté, et cela n'est absolument pas normal, et c'est même intolérable.

Le contrôle peut et doit s'effectuer, mais il ne doit pas mettre en péril les exploitants et leurs familles.

Donc insister pour que là aussi en matière de justice on parle beaucoup de principe d'innocence et de droit à la défense, j'ai envie de vous dire que les aides doivent être versées et si quelque part il y a eu faute, à ce moment-là, il y aura des procédures à faire valoir pour qu'elles soient reversées, mais ne pas mettre en péril tous ceux qui, encore une fois, travaillent dignement, font vivre leurs familles, participent à la vie des territoires, parfois à la survie de certains villages ou hameaux. Voilà, ça c'est un premier point.

Pour aller vite, M. le Président, et tenir nos engagements, je voulais vous faire part aussi d'une initiative que nous avons commencée à porter, et que vont découvrir certains agriculteurs, nous avons proposé une initiative où un certain nombre de stations de conditionnement et d'opérateurs liés à l'agriculture, souhaitent participer à la mise en place d'un fond d'urgence. Ce fonds serait destiné à accueillir via, encore une fois, la liberté de chacun, des dons. J'insiste, il ne s'agira pas de prêts, mais il s'agit de sommes qui pourraient être mises à la disposition, suivant les décisionnaires que représentent, bien sûr, notamment les syndicats, de fonds qui permettraient de faire face aux urgences, je dis bien aux urgences, parce qu'on sait qu'en matière publique il y a toujours un délai entre le moment où les décisions sont prises et le moment où les fonds sont versés.

Et, de ce que nous avons cru comprendre, il y a un certain nombre de personnes qui sont en très grosses difficultés. Donc, ce sera à la profession de déterminer, à ce moment-là, quels seront les gens qui doivent bénéficier de ces petites aides. Mais je peux déjà vous dire que j'ai eu contact avec des gens qui font de la clémentine, des gens qui sont dans des caves, et qui sont d'accord pour abonder ce fonds, hè tutt'à fattu nurmale, simu tutti paisani, et la roue tourne. Dans un premier temps, cette aide pourrait aller vers les plus démunis, notamment les jeunes agriculteurs ou ceux qui sont en difficulté. Et puis un jour, on sait très bien, que l'inverse sera fait.

Donc, vous faire part de cette position et peut-être que nous nous interrogeons, nous aussi, on espère tous que mardi tous se passe très bien, mais que dans le cas où ça ne se passerait pas si bien, ne pourrions-nous pas réfléchir, nous aussi, à des mesures qui pourraient permettre de faire face à cette urgence pour un certain nombre de producteurs. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. On ne peut que se réjouir de cette initiative dont nous souhaitons qu'elle puisse prospérer.

La parole est à M. CARLOTTI pour le groupe Partitu di a Nazione Corsa.

### **M. Pascal CARLOTTI.**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Bien sûr le groupe soutient les agriculteurs comme il l'a toujours fait, les agriculteurs derniers tenants de la société pastorale traditionnelle Corse.

Avec un secteur qui emploie plus de 5000 personnes sur notre territoire, l'agriculture constitue la base de notre société en matière de production alimentaire.

Pour nous, nous ne pouvons qu'être solidaires et soutenir cette profession en colère qui se heurte à un Etat jacobin qui, une fois de plus, change les règles d'attribution des primes en se basant sur des critères nouveaux et fallacieux inadaptés à la Corse.

L'Etat français joue en Corse un jeu très dangereux et contribue à creuser un fossé entre les agriculteurs et la population Corse.

A l'heure où ces derniers exercent leur profession dans de grosses difficultés et un travail assez pénible, voire pénible, et ne reçoivent parfois, ou voire même jamais, aucune reconnaissance.

Alors, bien sûr on se réjouit de la réunion qui est programmée mardi, une réunion de crise à Paris au ministère de l'agriculture avec les représentants de la CdC, et le monde du secteur agricole, mais surtout nous resterons vigilants de cette rencontre avec ces représentants et nous resterons attentifs à tout cela. A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. A parolla hè a quale a dumanda ? Donc, Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe Per l'Avvene.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. A quelques mots près, je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure à la fois en présence des médias du reste et des agriculteurs. Je crois que la crise que nous vivons dépasse le simple cadre des parcours pastoraux ou des moyennes surfaciques, on touche là à quelque chose d'assez prégnant qui est le discrédit d'image dont souffre la profession agricole.

Et, si cet exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui doit avoir un sens et doit avoir une portée, c'est bien de rappeler que l'on n'a pas à rougir, on n'a pas à être blâmé lorsqu'on est destinataire d'aides publiques. Les primes aujourd'hui ce n'est pas le salaire d'un agriculteur, quelqu'un disait fort justement que la dignité d'un homme ce n'est pas de vivre de primes, les agriculteurs vivent et font vivre la population de leur production, c'est de ça dont il s'agit. Mais pour pouvoir vivre dignement de cette production, le secteur doit être aidé. Ça c'est la première chose qu'il faut dire.

Deuxièmement, le monde agricole c'est l'expression de la condition humaine, est-ce qu'il y a des moutons noirs ou des gens qui se sont servis d'effets d'aubaines ? Probablement. Mais on ne saurait généraliser et tenir des discours globalisant en mettant tout le monde dans le même sac. Nous ne connaissons ici, pour l'essentiel, que des agriculteurs vertueux et des gens qui vivent dignement de leur profession.

Je crois que ce sont les deux messages qu'il faut faire passer aujourd'hui.

Pour le reste, je crois qu'on doit monter à Paris en délégation ou en mandatant certains d'entre nous, pour dire qu'il y a un problème qui n'est pas acceptable au-delà de la parole de l'Etat qui n'a pas été honorée depuis 2016 et qui

n'a pas été notifiée comme elle devait l'être, on ne peut pas accepter qu'en même temps qu'on coupe des ressources qui doivent être naturellement octroyées aux agriculteurs à travers le DPB, mécaniquement on leur coupe aussi l'ICHN. Ça veut dire qu'on enlève le pain de la bouche à des gens qui ne demandent qu'à vivre dignement, et en rappelant à l'opinion qu'il s'agit de petites sommes, il s'agit de SMIC dont on parle pour l'essentiel de ces centaines d'agriculteurs. C'est de ça dont il faut parler.

Dire aussi et enfin que notre Collectivité ne peut pas être conduite systématiquement, par avance de trésorerie, à supporter les carences de l'Etat, même si évidemment dans l'urgence, elle doit le faire.

Et enfin, créer les conditions, si nous montons à Paris parce que rien ne serait plus imprudent que de montrer ce qui nous distingue, et je sais que l'union, le rassemblement n'est jamais un exercice facile, nous devons offrir à travers notre diversité, le visage du rassemblement sur cette cause parce que c'est une cause sacrée.

Quelqu'un disait, je crois que c'était le Président de la Chambre régionale, que les Corses ont tendance souvent à se chercher des excuses pour se diviser. Nous devons sur ce sujet, plus que dans un aucun autre, chercher des motifs pour se rassembler, on le doit aux agriculteurs, on le doit à la Corse, on le doit, pour reprendre le titre de ce film très anxiogène mais qui en dit long sur l'état de la profession agricole en général et on ne souhaiterait pas que ça arrive en Corse, on le doit au « au nom de la terre », au nom de la terre telle qu'elle a toujours existé, au nom de la terre que l'on veut qu'elle continue à vivre pour l'avenir, una terra chì campa di a so pruduzione.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. Alors, Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera ».

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. Je redirai dans l'hémicycle ce que j'ai dit dans votre bureau en présence de la profession, des Présidents de groupes, des représentants de l'Exécutif et des médias.

D'abord pour dire en un mot le soutien que nous apportons à la profession mobilisée aujourd'hui, et d'ailleurs unanimement mobilisée sur ce sujet, et aux agriculteurs poursuivis à la suite des mobilisations de ces derniers jours.

Pour dire en synthèse et en quelques mots, que dans cette affaire d'abord, à travers les contrôles qui sont aujourd'hui à l'œuvre, à travers la remise en cause des surfaces et des parcours dits peu productifs, à travers le blocage de la mise en paiement des aides qui en découlent, dire simplement que ce dont il s'agit c'est premièrement : du respect, non seulement de la parole donnée mais de l'accord signé avec un Ministre de la République française et qui engage donc l'Etat, par-delà les changements de mandature.

Et qu'il s'agit, deuxièmement, du respect d'une mesure qui est une mesure de justice vis-à-vis de l'agriculture corse. Les gens qui se mobilisent et les élus de cet hémicycle qui ont voté une motion il y a quelques semaines sur ce sujet et qui se sont exprimés en présence de la profession, défendent simplement l'adaptation des aides publiques en soutien du secteur primaire, d'un secteur qui doit être un secteur productif et demain plus productif encore dans notre pays et qui soutiennent ces aides afin qu'elles soient adaptées à la réalité du pays.

C'était l'engagement qui avait été pris dans un bureau ministériel il y a plusieurs mois, plusieurs années de cela, aujourd'hui, en cours de programmation, il doit être strictement respecté.

Le deuxième aspect, et c'est un aspect qui, cette fois-ci, s'adresse à la fois à nos interlocuteurs de mardi, mais qui s'adresse aussi à notre peuple et à la société corse, aujourd'hui dans le cadre des contrôles et des mesures de rétentions qui sont prises, on se fonde à la fois sur une remise en cause de la parole donnée, mais on se fonde aussi sur une logique globalisante et accusatrice qui consiste à dire : parce qu'il y a eu des dérives, il faut frapper, il faut frapper fort et il faut frapper tout le monde. Nous disons aujourd'hui que cette position-là elle n'est pas juste, qu'elle n'est pas acceptable, qu'elle est le contraire de l'état de droit et qu'elle est même une manifestation claire d'un état d'arbitraire.

Nous disons donc qu'il est question de soutenir un accord fondé sur la prise en compte de nos spécificités, que l'administration elle-même a, à travers les règlements communautaires, une obligation de contrôle a priori, je disais tout à l'heure que j'entends depuis plusieurs mois le Président COLOMBANI faire état de l'article 60 du règlement communautaire de 2013 et de la clause de contournement, j'avoue que je ne connaissais absolument pas cette clause et ce qu'elle pouvait avoir comme effet. Alors, lorsque je ne sais pas, je regarde, je lis et j'essaie de comprendre. Cette clause dit clairement que « l'état-membre ne peut accorder une aide à des personnes qui auraient créé artificiellement les conditions requises en vue de l'obtention de ces avantages ». Ce qui signifie quoi ? Ce qui signifie que l'administration est liée à une obligation, un : de contrôle a priori, deux : de définition du cadre qui doit être appliqué.

Or, aujourd'hui ce qui est en train de se passer, c'est qu'il y a eu un manquement clair dans l'application de la clause de contournement de part de l'Etat et qu'on est en train de sanctionner toute une profession, y compris en bloquant la mise en paiement des aides en cours de programmation. Cela il faut le dire clairement, il faut l'expliciter à nos interlocuteurs et à notre peuple.

Dernier point, la discussion de mardi, elle doit permettre à la fois par l'unanimité du monde politique et de la profession agricole, de régler la situation transitoire, elle doit permettre aussi de poser la première pierre, avec notamment le travail qui a pu être entamé par nos institutions depuis plusieurs semaines, de la future programmation où il conviendra, et je crois c'est un engagement commun, de travailler afin de corréliser davantage les aides liées aux surfaces et la production.

Notre Assemblée l'a dit à travers le vote de sa motion il y a de cela 2 ou 3 mois, j'ai entendu les responsables de la profession le dire tout aussi clairement tout à l'heure dans le bureau de Président de l'Assemblée, cela nous semble un point important de la démarche que nous devons engager à partir de ce jour.

Donc, je crois qu'il faut monter mardi à Paris de façon déterminée, en étant sûr de notre bon droit et en commençant à préparer le modèle d'après.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu a Corsica.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président. Bien entendu, répéter ce que l'on a dit dans votre bureau devant la presse et les agriculteurs, se conformer à la délibération qui a été votée ici à l'unanimité.

Dans cette période de crise, être aux côtés de tous les agriculteurs, être aux côtés surtout de ceux qui souffrent le plus, ceux qui maintiennent la vie dans les villages, ceux qui travaillent dur, quelquefois du matin au soir, dans des conditions très difficiles, sortir de cette période qui a été créée par un changement de règles en cours de jeu, j'ai envie de dire, et monter à Paris tous unis, d'une même voix pour vraiment faire en sorte que les choses s'arrangent et qu'on puisse sortir de cette période transitoire, qui est une période de crise.

Dire aussi, répéter ce que j'ai dit, il y a des agriculteurs qui travaillent très dur, il y a ceux qui se lèvent le matin de bonne heure, qui travaillent da e stelle à e stelle, eppo ci sò dinò certi ch'un s'arrizzanu mai, è chì quessi dinò facenu un pocu pisà ciò c'hè accade oghje nant'à quelli chì stantanu incu u so sudore da mattina à a sera, un travagliu difficiule. Dunque, noi simu a u vostru latu, simu quì

per sustene vi in sta periode di crisa, per custrisce l'agricultura di dumane l'agricultura chì ci vole per u nostru paese.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. Dunque Jean-Charles ORSUCCI hà dumandatu a parolla... Ùn l'hà micca dumandata, ma l'hà da piglià.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Nò, l'aghju dumandate ancu eui.

Merci Président. Donc moi je vais être forcément, en parlant en dernier, je vais être redondant avec toutes celles et tous ceux qui se sont exprimés, en essayant d'être rapide.

Juste en rappelant que nous sommes ici dans le droit-fil de la motion que nous avons signée tous ensemble, je rappelle qui était déjà une motion établie sur une crise que l'on voyait poindre. Tout à l'heure moi aussi j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant les médias et devant le monde agricole, j'ai interpellé le monde agricole pour savoir ce que le Ministre de l'agriculture avait dit lors de sa visite en Corse puisque, je le rappelle, le problème était déjà prégnant et qu'il fallait connaître sa position.

Je n'ai pas été surpris, le Ministre évidemment a rappelé que nous sommes ici, et je le rappelle, non pas dans un rapport entre la Collectivité de Corse, la Corse et Paris, mais qu'il y a une troisième institution qui joue un rôle quand même déterminant, puisque c'est elle dont on parle en réalité à travers ces financements, c'est l'Union Européenne.

Evidemment, la réponse aujourd'hui de Paris, consiste à nous dire que l'accord qui a été passé entre la Corse et Paris n'est pas acceptable d'un point de vue de l'Union Européenne. A nous, et là je vais paraphraser le Président de l'Exécutif qui a pris la parole tout à l'heure, j'espère qu'il ne m'en voudra pas, à nous de construire un argumentaire suffisamment fort pour pouvoir répondre mardi au ministère.

Alors répondre non pas, et vous vous imaginez bien que ce n'est pas la position de notre groupe, dans une volonté de défiance, et nous espérons, bien évidemment, que le gouvernement sera à l'écoute et souhaitera comme nous sortir par le haut de cette crise parce que derrière, nous le savons les uns et les autres, il ne s'agit pas, et je l'ai rappelé aussi tout à l'heure, de défendre la totalité du monde agricole, nous nous faisons partie de ces groupes qui disons clairement qu'il faut séparer le bon grain de l'ivraie et qu'aujourd'hui il y a dans le monde agricole des

gens qui ne méritent pas d'être soutenus, il y a dans le monde agricole sûrement des dérapages qui sont d'ailleurs peut-être pas faits et qui ne sont pas dus au monde agricole mais peut-être par des règles pas adaptées à notre situation.

Et là encore, je vais paraphraser le Président de l'Exécutif en disant que mardi nous devons arriver avec des propositions, mardi nous espérons tous sortir par le haut de cette crise, mais mardi notre travail continuera puisque notre travail, vous le savez, ce n'est pas d'accepter l'agriculture telle qu'elle existe aujourd'hui en Corse, mais c'est de construire une agriculture au service de la production, une agriculture où on n'entendra plus dire que lorsque des primes ne sont pas payées, eh bien, les gens sont au bord du gouffre, parce que ce n'est pas acceptable qu'avec le non-paiement des primes, des gens sont au bord du gouffre, c'est que nous avons donc échoué dans l'agriculture que nous avons construit.

Donc ça, il faut aussi le dire clairement. Nous sommes, oui, convaincus les uns et les autres, et je n'ai pas de doute là-dessus, sur le fait qu'aujourd'hui s'installer en tant qu'agriculteur à Zerubia, c'est un acte militant, c'est un acte politique, c'est un acte qui mérite sûrement le soutien de la puissance publique, le Président de l'Assemblée rappelle à juste titre, et je ne peux lui donner que raison, qu'y compris dans les pays les plus libéraux le monde agricole est soutenu parce qu'on sait que c'est aujourd'hui un métier difficile, c'est un métier où il y a des efforts à faire.

Tout cela, je pense que tout le monde en est convaincu ici, mais je le répète, peut-être qu'ici comme ailleurs, j'aime aussi le dire parce que c'est assez clair dans le propos, moi j'assume, je pense que notre groupe assume les sommes pharaoniques qui sont données aujourd'hui aux céréaliers continentaux ne nous satisfont pas, moi je le dit tranquillement, et je fais exprès de le dire pour pas qu'on pense que je stigmatise uniquement le monde agricole insulaire.

Mais de la même manière, je pense aujourd'hui, et je me suis exprimé clairement tout à l'heure, effectivement certains chiffres qui ont été octroyés à des agriculteurs, aujourd'hui nous interpellent.

Alors, je vais rester prudent, tout à l'heure j'ai gentiment été repris de volée et j'accepte de l'être, par certains agriculteurs, c'est vrai qu'il faut sûrement rentrer dans le détail, il faut rentrer dans le détail pour savoir si c'est de l'aide au fonctionnement ou à l'investissement, il faut savoir si ces aides pharaoniques pour certains constituent des bénéfiques, auquel cas je maintiens ma position, mais peut-être qu'en réalité ce sont juste aides qui permettent à l'activité et, je dirai, à l'activité agricole de fonctionner. Je demande à être encore instruit.

En tout cas, aujourd'hui il faut aussi dire à nos amis agriculteurs qu'il faut faire preuve de pédagogie, parce que dans l'opinion publique insulaire

aujourd'hui, les brebis galeuses, et je crois que l'on peut parler de ça lorsque l'on parle d'agriculture, font énormément de mal à la profession.

Et, nous devons construire tous ensemble cette agriculture de demain, c'est ce qu'a dit le Président de l'ODARC, il a eu des mots qui, à mon avis, étaient des mots justes par le passé, et je pense qu'il faut le soutenir dans cette volonté de changer les choses qui aujourd'hui en Corse ne vont pas. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, l'ensemble des groupes et de leurs représentants se sont exprimés. En ce qui me concerne, je ne serai pas plus long parce que je suis intervenu en début de session sur la question agricole qui paraît véritablement être la question d'actualité aujourd'hui. Mais ce que vient de dire Jean-Charles ORSUCCI montre que nous avons placé le curseur au bon niveau lorsque nous avons discuté il y a quelques semaines, lorsque nous avons signé un texte commun, lorsque nous avons délibéré de manière unanime. Et, je pense que cette unanimité elle existait il y a quelques semaines, elle existe aujourd'hui et cette unanimité nous devons l'opposer à Paris qui, dans cette question, est difficilement défendable compte tenu du fait qu'il y a eu reniement des engagements qui ont été pris, alors à l'époque d'un autre gouvernement, mais enfin la continuité de l'Etat ça doit vouloir dire quelque chose.

La responsabilité aujourd'hui de l'Etat est pleine et entière s'agissant de la situation extrêmement tendue que nous connaissons, et il faut que nous puissions dire cela tranquillement, mais de façon unanime et de façon forte, mardi face aux représentants du gouvernement.

Je crois qu'il aussi faire preuve de pédagogie en direction de la société corse parce qu'en Corse comme ailleurs, il y a de nombreux citoyens qui ne comprennent pas que l'on aide l'agriculture. Or, dans tous les pays du monde, j'ai eu l'occasion de le dire ce matin, mais je le répète parce que c'est vraiment un message à faire passer, dans tous les pays du monde, y compris les plus libéraux, on aide l'agriculture parce que sans aide, l'agriculture ne fonctionne pas. Je citais le chiffre de 80 % des aides aux Etats-Unis qui sont dirigées vers l'agriculture, les agriculteurs américains sont aidés largement. Je parlais de 85 % s'agissant de la Chine.

Donc, on voit bien que partout à l'échelle planétaire l'agriculture est aidée parce que sans cela il n'y aurait pas d'agriculture et que tous les peuples, bien entendu, ont besoin de ce secteur d'activités.

Donc encore une fois, lorsque l'on aide l'agriculture, eh bien ce sont des aides indirectes à la consommation, ce sont des aides à la consommation, il faut le

dire, il faut le répéter, et c'est vrai que tout cela n'est pas forcément tout à fait intuitif pour nombre de citoyens qui le contestent.

Après, que l'on discute les modalités, que l'on discute les comportements de certains agriculteurs, de certains éleveurs, nous pouvons le faire. Mais encore une fois, aujourd'hui il y a une situation qui est une situation tout à fait dramatique et qui nous impose à toutes et à tous d'être aux côtés de nos agriculteurs, de nos éleveurs qui sont dans les plus grandes difficultés.

Je dois le dire, pour ma part, je me satisfais du comportement de l'ensemble des groupes à l'occasion de ces différentes discussions que nous avons eues sur le sujet et encore aujourd'hui, je crois que nous sommes à la hauteur des enjeux et qu'il faudra mardi être à nouveau à la hauteur par notre unanimité et par notre détermination.

Moi, je voudrais simplement remercier l'ensemble des responsables de groupes, par-delà les différences d'appréciations que nous pouvons avoir sur tels ou tels éléments, nous sommes d'accord sur l'essentiel et c'est ce que nous allons dire ensemble mardi.

Voilà, moi je me satisfais véritablement de la qualité des débats et de la force collective que nous donnent ces débats pour mardi.

Le Président du Conseil exécutif et le Président de l'ODARC ?

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, très brièvement puisque tout a été dit.

Trois points, me semble-t-il, essentiels à retenir de ces derniers jours et notamment des dernières heures que nous avons passées ensemble, les élus avec les différents représentants du monde agricole.

Premier point : nous sommes confrontés, vous êtes confrontés, donc nous sommes confrontés, la Corse est confrontée à travers la crise agricole, à une crise majeure, une crise des agricultrices et agriculteurs, une crise de l'agriculture et donc une crise di a nostra sucietà è primu, di a nostra sucietà paisana. Dunque ùn site micca soli à esse tocchi, simu tocchi ancu noi puru ùn n'esse micca agricultori, ma simu tocchi è simu cuncernati è direttamentu cuncernati.

Je pense qu'il faut l'expliquer très tranquillement aux Corses qui nous écoutent. Ce qui se passe aujourd'hui c'est, sur le premier pilier, c'est-à-dire le

pilier qui est géré par l'Etat, la question des déclarations de surfaces et le corollaire qui est le droit à paiement de base, nous avons 760 agricultrices et agriculteurs qui ne touchent pas les sommes qui leur sont dues par application des textes applicables. 760 jeunes, moins jeunes, qui pour la plupart vivent dans des villages, vivent dans des zones de montagnes ou des zones rurales, qui ne touchent pas les sommes qui leur sont dues par application du droit. Ça, c'est la première réalité.

Des gens qui doivent rembourser des prêts, qu'ils ont contractés au visa du règlement validé par l'Etat, parce que les gens nous disent : mais pourquoi vous attachez-vous au principe de maintenir la règle du jeu ? Parce que la période d'application c'est aussi la période, par exemple, au titre de laquelle se sont engagés les agriculteurs auprès des institutions bancaires, et que si vous remettez en cause la rentrée d'argent qui permet de rembourser les prêts, vous mettez les gens en situation de faillite. Cela, il faut que les gens l'entendent. Ça, c'est le premier pilier.

Le deuxième pilier, celui que nous gérons nous, la Collectivité, à travers l'ODARC : l'ICHN (indemnité compensatrice de handicaps naturels) qui, elle, n'est pas remise en cause en son principe, n'est pas contestée aujourd'hui, ne peut pas être payée non plus parce que son paiement est corrélé à l'issue des procédures en cours. Ça, ça concerne 600 agriculteurs sur les 760 que j'ai cités.

Donc, il y a un cumul de difficultés qui est en train de conduire des femmes et des hommes de ce pays qui, pour la plupart d'entre eux, la très grande majorité d'entre eux, la quasi-totalité d'entre eux sont des gens qui travaglianu da e stelle à e stelle cume l'hà dettu u nostru cullegu Iacintu VANNI. È sta ghjente custi sò à l'addisperu, sò i nostri paisani, sò i nostri amichi, sò i nostri parenti è noi simu à fiancu à elli. Quessa cì vole à dè la et ça, c'est le premier point essentiel. On a le feu. Nous, quand on a le feu, on ne regarde pas ailleurs, on se serre les coudes et on va l'éteindre ensemble.

La deuxième leçon, c'est celle de l'unanimité. Ça a été dit par tout le monde. D'abord, l'unanimité politique, unanimité que nous avons déjà construite à travers le vote de la première motion, que nous avons pesée ensemble pour qu'elle soit un point d'équilibre. Cette unanimité, aujourd'hui, elle se prolonge. Je crois que c'est un message fort qui est envoyé, un message de courage politique, de maturité et de détermination.

Cette unanimité politique, je souhaiterais, nous souhaiterions qu'elle puisse se retrouver dans l'unanimité au moins sur cette question, dans les mois à venir, de la profession agricole. La profession agricole, on le sait, elle est traversée par des contradictions, par des différences d'appréciation, quelquefois par des antagonismes. C'est la logique des sociétés aussi, peut-être en Corse plus qu'ailleurs, en tout cas, en Corse comme ailleurs.

Femu u sforzu, noi avemu fatu u sforzu, avemu fatu bè d'addunisceci annant'à l'affaru di l'agricultura, parlu di l'eletti. Mi vogliu addirizzà à l'agricultore, à e stituzione, à i sindacati, à quelli chì travaglianu, tutti quelli chì sò quì è l'altri ch'ùn ci sò micca, circhemu pè sa lotta chì c'aspetta à parlà d'una stessa voce perchè ghjè a cundizione di a riescità cullettiva.

U terzu puntu, le troisième et dernier point, nous avons une réunion mardi à Paris. Je veux rendre hommage à Lionel MORTINI, il y a une mobilisation qui a conduit Paris à dresser l'oreille, Lionel, le Président de l'ODARC a été présent bien sûr et c'est normal, c'est son rôle, c'est lui qui, hier, a obtenu le principe de cette réunion. Cette réunion, elle est décisive. Nous avons acté d'y aller ensemble, si vous en êtes d'accord, je pense que nous en sommes d'accord. Il y a aura dans la délégation de la Corse : les élus, le Conseil exécutif, le Président de l'ODARC, moi-même, le Président de l'Assemblée de Corse, les présidents de groupes de la majorité, les présidents de groupes de l'opposition. C'est peut-être la première fois depuis longtemps qu'il n'y aura pas eu ou qu'il y aura eu une délégation de cette consistance et de ce poids politique.

Ce faisant, nous nous sommes donné les moyens de remporter la victoire. Il faudrait que cette diversité et cette unanimité se retrouvent dans la composition de la délégation qui représentera le monde agricole.

Qu'allons-nous dire à Paris ? Et là aussi, il faut que les Corses le sachent, il faut Paris l'entende, nous n'allons pas tendre la sèbile, nous ne montent à Paris pour demander des avantages indus. Il y a deux volets indissociables dans notre démarche, et nous l'avons acté tout à l'heure ensemble. Il y a le court terme, faire face à la crise et il y a le moyen terme, construire ensemble le nouveau référentiel, le nouveau système et donc, la nouvelle agriculture dont la Corse a besoin.

Ça, c'est important parce que ça veut dire que premièrement, sur le premier volet, nous disons clairement pour les raisons que j'ai exposées, on ne change pas la règle du jeu en cours de partie et c'est à vous de trouver la solution puisque c'est vous qui êtes fautifs et pas nous, puisque le premier pilier, c'est vous. Les contrôles qui ont été faits et qui ont validé les aides jusqu'à 2016 et 2017, c'est vous. La non-information de la commission européenne, c'est vous. Donc, ce problème que vous avez créé, vous devez, vous, trouver les moyens de le résoudre.

Mais en même temps, nous allons dire à Paris, et il faut que les Corses l'entendent, que nous, nous sommes dans une démarche, vous et nous avec vous, de dignité. Hè stata dette ananzu, tutti quelli chì campanu di l'agricultura volenu campà di u so travagliu, volenu produce, anu dirittu à l'aiutu publicu. Peut-être que l'ancien système est mauvais, peut-être que l'ancien système surement, sûrement l'ancien système a-t-il conduit à des excès et des dérives. C'est pour cela que nous allons en construire un nouveau. Moi, je n'ai entendu chez toutes celles et tous

ceux qui ont pris la parole du côté du monde agricole que la volonté, et je terminerai par-là, de reconnecter le futur système des aides à la réalité de l'exploitation et de la production agricole.

Ce faisant, nous sommes sur un terrain qui est un terrain de construction d'une économie et d'une agriculture qui a du sens et la Corse que nous voulons et le projet économique que nous voulons ne peuvent pas exister sans une agriculture qui ait toute sa place.

Le chemin est tracé. Mardi, donnons-nous les moyens de gagner cette première bataille qui nous attend. Continuons à nous voir ensuite. È spergu chì cusì sbuccaremu.

**(Applaudissements dans le public).**

**Le Président TALAMONI**

Il ne reste plus qu'à nous préparer au choc de mardi avec toute notre volonté et notre détermination.

À ringrazià vi assai d'esse venuti à discuta incù noi. À prestu !

Nous allons passer à la suite de l'ordre du jour avec les dossiers sur la santé et le social qui n'ont pas été examinés en présence de Bianca FAZI et qui vont être défendus avec talent par Lauda GUIDICELLI. Vous avez la parole.

**\* Raportu n° 307 : Aghjusti à e cunvenzione quatru pè u funziunamentu di i 3 dispositivi « Modu d'interpretazione di i servizii d'aiuti è di cura per ciò chì tocca à l'autunumia**

**\* Rapport n° 307** : Avenants aux conventions cadres pour le fonctionnement des 3 dispositifs « Méthodes d'interprétation des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie »

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie, M. le Président. Je vais essayer de défendre ces dossiers.

Un des atouts de la Collectivité de Corse dans son rôle de chef de file de l'action sociale et médico-sociale est de disposer en son sein des trois dispositifs MAIA sur l'ensemble du territoire insulaire.

En pratique, les MAIA proposent notamment un accompagnement personnalisé et une coordination des interventions auprès des séniors dont la situation est complexe. Un suivi en « gestion de cas » est ainsi proposé. Les

personnes accompagnées sont majoritairement des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

Le financement des MAIA est assuré par l'ARS auprès de la Collectivité, dans le cadre de ces conventions pluriannuelles. Tous les ans, au regard du budget prévisionnel élaboré par les services de notre Collectivité et les crédits réellement mandatés ...

### **Le Président TALAMONI**

S'il vous plaît, il faudrait écouter la conseillère exécutive, ce qu'elle dit est intéressant. Je vous demande donc de vous assoir et d'écouter religieusement la conseillère exécutive.

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Chaque convention fait l'objet d'un avenant financier qui fixe le montant des financements alloués à la Collectivité.

Deux avenants sont ainsi proposés pour fixer le montant des différents financements pour l'exercice 2019, soit 637 420 € les trois MAIA.

Ces avenants permettent la prorogation des conventions pluriannuelles jusqu'au 31 juillet 2022, dans la perspective de l'évolution à venir des dispositifs d'appui à la coordination.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme RIERA s'est étonnée que dans ce rapport, on demande à la CDC d'approuver des décisions de l'ARS et les montants financiers qui les accompagnent.

Les services ont précisé que sur le plan financier la seule différence avec la dotation 2018 provenait de l'absence d'un pilote MAIA pour le Cismonte depuis un an.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

Suite à mon interrogation concernant la date tardive d'une présentation d'une convention qui commence au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Président ARMANET est intervenu pour préciser que bien souvent, les tarifs à la journée sont fixés par l'ARS en fin d'année ce qui rend le conventionnement extrêmement compliqué plus tôt.

Je me suis réjouie que ce retard ne soit pas imputable aux services de la Collectivité de Corse. Toutefois, j'ai suggéré que cette problématique puisse être portée à la connaissance des services de l'ARS.

La commission a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

Le rapport n° 308 va nous être présenté par Lauda GUIDICELLI. Vous avez la parole.

\* **Raportu n° 308** : Firma di una convenzione trà a Cullettività di Corsica è a Cascia di Mutualità suciale agricola di corsica (MSA) pè u 2019-2020 in u quadru di à pulitica à prò di u « u benistà pè l'anziani ».

\* **Rapport n° 308** : Signature d'une convention-cadre entre la Collectivité de Corse et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Corse (MSA) sur la période 2019-2020 dans le cadre de la politique menée en faveur du « Bien vieillir ».

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 19/346 AC

A l'horizon 2050, le nombre de séniors va doubler et l'espérance de vie va considérablement progresser pour atteindre 86,6 ans pour les hommes et 89,4 ans pour les femmes. En Corse, le nombre de centenaires va passer de 179 à 1 500.

Dès lors, vivre le plus longtemps possible, dans une autonomie conservée, constitue, pour nous, un enjeu de société. Je vois Saveriu qui commente ! On prendra soin de vous, M. le conseiller !

La Collectivité de Corse, dans son rôle de cheffe de file de l'action gérontologique, s'est engagée dans la redéfinition des partenariats afin de fixer les orientations stratégiques communes et de formaliser les engagements de chacun.

A l'instar de la convention cadre conclue récemment entre la Collectivité de Corse et la CARSAT-Sud Est, le présent rapport a pour objet de formaliser le partenariat à mettre en place avec la caisse de mutualité sociale agricole de Corse, à travers la signature d'une convention cadre sur la période 2019-2020 dans laquelle sont définis les axes de collaboration suivants :

- Réflexion autour du développement et du soutien d'actions innovantes, le partenariat autour des aidants naturels ;
- Reconnaissance mutuelle des évaluations à domicile pour fluidifier et simplifier les parcours, éviter les ruptures de prises en charges ;
- Repérage de la fragilité.

Il vous est donc proposé : d'approuver la convention cadre de partenariat 2019-2020 à conclure avec la MSA de Corse.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président.

J'ai souhaité savoir si cette convention était unique ou si d'autres conventions existaient.

Les services ont souligné qu'une convention similaire avait été passée avec la CARSAT. Ils ont ajouté que la MSA et la CARSAT étaient les deux principaux partenaires.

Je me suis interrogée sur les critères et les objectifs d'une convention entre une collectivité et une mutuelle.

Les services ont expliqué que ces partenaires, tout comme la Collectivité, avaient essentiellement leur politique et leur action en faveur de ces publics. Ils ont ajouté que lors de la conférence des financeurs, les actions étaient mises en place afin de valoriser la politique du « bien vieillir », la MSA et la CARSAT étaient présentes et intervenaient surtout dans la prévention de la perte d'autonomie.

Madame PONZEVERA s'est interrogée sur l'absence des autres organismes de retraite, elle a proposé que la Collectivité de Corse communique sur cette convention auprès de l'ensemble des mutuelles.

Les services ont expliqué que tous les organismes de retraite peuvent conventionner avec la Collectivité.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas d'autres rapports de commission et pas de demandes de prise de parole. Par conséquent, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

Rapport n° 309. Vous avez la parole.

**\* Rapport n° 309 : Finanziamentu 2019 di u dispositivu « FALEP Pumonti - Mediazione Familiare »**

**Rapport n° 309** : Financement 2019 du dispositif « FALEP Pumonti - Médiation familiale »

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la parentalité, la Collectivité de Corse participe avec d'autres partenaires à la promotion de la médiation familiale.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 19/347 AC

La médiation familiale représente pour les familles qui traversent une situation de conflit, d'incompréhension, un moyen de se rencontrer et d'aborder ensemble leurs préoccupations afin de prendre les bonnes décisions.

Dans cette perspective, elle a initié un partenariat avec la fédération des associations laïques et d'éducation populaire de Corse du Sud (FALEP2A) qui est agréée pour conduire ces actions sur l'ensemble du territoire Pumont.

Le partenariat doit être reconduit pour l'année 2019 et ce dispositif a vocation à se généraliser sur l'ensemble du territoire.

La FALEP 2A dispose d'un médiateur familial agréé qui intervient dans le cadre d'entretiens confidentiels, afin de favoriser la communication, d'aider à la gestion de conflits dans le domaine familial étendu.

Un grand nombre de situations de rupture fragilisent nos familles et il est important de pouvoir leur apporter toute l'aide nécessaire pour reconstruire du lien entre les membres de la famille.

La CDC contribue au financement de cette mission à hauteur de 15 000 € par exercice budgétaire.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Les services ont pris note du départ de l'hémicycle de Laura-Maria POLI pour des raisons professionnelles. Nous avons un rapport de la commission de la culture. Mme SANTUCCI nous le présente.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme RIERA a regretté l'absence du rapport d'activité et du bilan de l'année écoulée en annexe. Elle a estimé que cela devrait être systématique.

Les services ont proposé de les communiquer.

M. GHIONGA s'est interrogé sur les bénéfices d'une médiation familiale menée par la FALEP par rapport à celles menées par la CAF, alors qu'une association avait peut-être moins de moyens que la CAF pour ce faire.

Les services ont précisé qu'il n'y avait pas actuellement de médiation familiale en Haute-Corse, l'appel à projet étant pour le moment infructueux, contrairement à la Corse-du-Sud, où la FALEP avait l'agrément pour la mener.

Je me suis interrogée sur la possibilité d'étendre à la Haute-Corse le dispositif mis en place en Corse-du-Sud.

Mme ANTONINI s'est interrogée sur la possibilité de réunir l'ensemble des rapports concernant les activités de la FALEP en un seul, afin d'éviter de les traiter au coup par coup.

Les services ont précisé que cela n'était pas possible de tout réunir dans un même document, dans la mesure où les interventions de la FALEP concernaient des dispositifs et des financements différents.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Andà pè dumane ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole et donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Rapport suivant. Vous avez la parole.

**\* Rapport n° 310 : Cunvenzione di partenariatu relativa à a missione di mediazione suciale energia esercitata da l'Associu ALIS nant'à u territoriu di u Cismonte**

**\* Rapport n° 310 : Convention de partenariat relative à la mission de médiation sociale énergie assurée par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte**

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

La médiation sociale énergie offre un accompagnement à destination des ménages en situation de précarité pour la maîtrise de leur consommation d'énergie et la prévention des impayés de factures EDF.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 19/348 AC

Cette mission est confiée, sur le territoire du Cismonte, à l'association Accès au Logement et à l'Insertion Sociale (ALIS) dans le cadre d'une convention.

La Collectivité de Corse, dont les travailleurs sociaux assurent le repérage et l'orientation des publics concernés vers ce dispositif, participe au financement de l'action à hauteur de 20 000 €.

Il vous est proposé d'approuver cette convention d'objectifs, la convention de financement, de fixer la participation de la Collectivité à la mission de médiation sociale énergie à 20 000 € pour l'année 2019.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport écrit de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président.

Mme ANTONINI s'est interrogée sur l'existence ou non d'un dispositif équivalent pour le Pumonte.

Les services ont répondu qu'une expérimentation avait été menée auprès de la FALEP, pour deux ans et qu'au terme de cette expérimentation la décision avait été prise d'internaliser la mesure. Ils ont également précisé que la présente convention intégrait le volet habitat et rénovation en collaboration avec l'AUE et qu'elle pourrait être étendue sur l'ensemble du territoire après évaluation.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Anda Per Dumane ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole et donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>8</sup>**

Rapport suivant n° 311.

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

**\* Rapport n° 311 : Finanziamentu di u Centru di Risorse Autisimu Corsica (CRA Corsica) eserciziu 2019**

**\* Rapport n° 311 : Financement du Centre de Ressources Autisme Corsica (CRA Corsica) exercice 2019**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Dans le cadre de nos compétences en matière de handicap, notre politique est notamment tournée vers l'amélioration de la qualité des accompagnements proposés mais aussi vers un meilleur repérage et un dépistage précoce.

Le présent rapport a pour objet de formaliser le partenariat entre notre Collectivité et le Centre Ressources Autisme (CRA CORSICA).

Le CRA a été créée en 2013. Il est géré par l'ADEPEP 2B et est relié aux établissements publics de santé. Le CRA est basé sur Bastia et dispose d'une antenne sur Aiacciu. Il permet d'apporter une réponse de proximité à toutes les personnes concernées par la problématique de l'autisme, et qui, jusque-là, devaient s'adresser aux CHU de Nice ou de Marseille.

Pour rappel, les CRA ont pour missions :

- l'accueil, l'information et l'orientation dans le domaine de l'autisme ;
- la réalisation de bilans diagnostics ;
- la promotion et la contribution à la diffusion d'informations actualisées sur ce handicap.

A titre d'illustration, en 2018...

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/349 AC

**Le Président TALAMONI**

S'il vous plaît, c'est quand même important ce dont on parle. Donc, si vous voulez bien écouter la conseillère exécutive.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie. Ça permet aussi de valoriser le travail qui est fait par cette structure.

Donc, pour 2018 :

- 249 personnes ont sollicité le CRA pour des informations
- 326 personnes ont été formées et sensibilisés aux spécificités de l'autisme
- 86 demandes de bilans diagnostics

Dans ce contexte, il est proposé pour l'exercice 2019, de pérenniser l'engagement de la Collectivité et de maintenir l'équité territoriale, en soutenant financièrement l'antenne d'Aiacciu, afin de lui permettre de conforter et de poursuivre sa mission de prestation de diagnostic, d'information et de formation, au plus près de la population du Pumontu.

Cette contribution au fonctionnement du CRA CORSICA, d'un montant de 20 000 € représente 4,03 % de son budget total qui s'élève à 495 092,55 €.

Les modalités du partenariat sont précisées dans la convention annexée au présent rapport.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le Président à signer cette convention annuelle et de pouvoir signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. L'avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Avis de la commission de la culture ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole et donc, je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>9</sup>**

Rapport suivant n° 313. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

**\* Rapport n° 313 : Cunvinzioni di finanziamentu di i dispositivi alloghju d'urgenza in nuttati in albergu è alluczioni alloghju timpuraniu gistiti da a FALEP 2A nantu à i tarritorii di Aiacciu è di Portivechju**

**\* Rapport n° 313** : Conventions au financement des dispositifs hébergement d'urgence en nuitées d'hôtels et allocation logement temporaire gérés par la FALEP 2A sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Sur les territoires d'Aiacciu et de Purtivechju, la FALEP 2A gère deux dispositifs destinés à l'accueil des personnes ne pouvant pas être prises en charge par le Centre d'Hébergement d'Urgence de la Croix Rouge ou le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Il s'agit essentiellement de familles avec enfants et de femmes victimes de violences.

L'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel permet une mise à l'abri immédiate et un diagnostic de la situation sociale ; l'Allocation Logement Temporaire offre une solution transitoire avant l'accès à un logement autonome.

La Collectivité de Corse participe au fonctionnement de ces dispositifs en complément des financements de l'Etat.

En conséquence, il vous est proposé :

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/350 AC

- de fixer la participation de la Collectivité au fonctionnement des dispositifs hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel et Allocation Logement Temporaire gérés par la FALEP à 136 313 € répartis de la manière suivante :

82 313 € pour l'hébergement en nuitées d'hôtel

54 000 € pour l'ALT

- d'approuver la convention de financement relative au dispositif hébergement d'urgence ;  
- d'approuver la convention de financement relative au dispositif ALT ;  
- de pouvoir signer les conventions ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Andà per dumane ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a personne qui demande la parole.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>10</sup>**

Rapport suivant n° 314. Vous avez la parole.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/351 AC

\* **Raportu n° 314 : Convenzione di partenariatu rilativa à l'accompagnamentu suciale ligatu à l'alloghju (ASLL) assicuratu da l'Associu ALIS nant'à u territoriu di u Cismonte**

**Rapport n° 314** : Convention de partenariat relative à l'accompagnement social lié au logement (ASLL) assuré par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Le dispositif ASLL offre une aide à destination des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement.

Il existe plusieurs niveaux d'intervention allant de l'accompagnement dans la recherche de logement jusqu'au soutien dans la gestion budgétaire en passant par un apprentissage des règles de vies en communauté.

Cette mission est confiée, sur le territoire du Cismonte, à l'association ALIS dans le cadre d'une convention.

Les demandes d'accompagnement, élaborées par les travailleurs sociaux de la Collectivité de Corse, sont examinées en commission du Fonds Unique pour le Logement.

La participation au financement de l'action s'élève à 56 500 €.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme ANTONINI s'est interrogée sur la raison de la présentation, pratiquement en fin d'année de ce rapport.

Les services ont précisé d'une part, que l'association avait omis de fournir certains de ses rapports d'activité et d'autre part, que la présente convention fixait des objectifs inédits, notamment en termes de durée d'accompagnement des ménages (au moins 6 mois).

Mme RIERA a souligné l'importance, pour les conseillers territoriaux d'avoir accès aux bilans d'activités des associations, avant de se positionner.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Andà Per Dumane ».

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Avis oral de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets donc le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

Rapport suivant n° 315. Vous avez la parole.

**\* Rapport n° 315 : Cunvenzione di partenariatu rilativa à a gestione lucativa adatta (GLA) assicurata da l'Associu ALIS nant'à u territoriu Cismunticu**

**\* Rapport n° 315 : Convention de partenariat relative à la gestion locative adaptée (GLA) assurée par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

La Gestion Locative Adaptée est un dispositif à destination des publics relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

Cette mission vise à capter des logements du secteur privé pour les proposer à la location de ces publics. Elle permet d'une part d'assurer un accompagnement des ménages dans les démarches relatives à leurs droits et obligations en tant que locataires et d'autre part, de proposer aux propriétaires une gestion semblable à celle d'une agence immobilière.

Sur le territoire du Cismonte, l'association ALIS est agréée pour ce type de mission. L'objectif est fixé à 160 logements maximum pour 2019, avec un coût de 650 € par logement. La Collectivité de Corse participe au financement de l'action à hauteur de 104 000 €.

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/352 AC

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, un avis favorable, Président.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Même avis.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets donc aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>12</sup>**

Rapport suivant n° 323. Vous avez la parole.

**\* Rapport n° 323 : Sustegnu à l'associ è cantieri d'inserzione : Mudifica di certe dispusizione di a deliberazione di l'Assemblea di Corsica n° 19/197 AC di u 27 di ghjugnu di u 2019**

**\* Rapport n° 323 : Soutien aux associations et chantiers d'insertion : modification de certaines dispositions de la délibération de l'Assemblée de Corse n° 19/197 AC du 27 juin 2019**

**Mme Lauda GUIDICELLI.**

Je vous remercie.

Mobilisée dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa et afin de promouvoir une offre d'accompagnement variée et adaptée aux personnes très éloignées de l'emploi sur tout le territoire, la Collectivité de Corse met en œuvre une politique volontariste de soutien aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique porteuses d'Ateliers et

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/353 AC

Chantiers d'Insertion, dont l'objectif est l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

La participation de la Collectivité de Corse était matérialisée, pour l'exercice 2019, par la délibération de son Assemblée n° 19/197 AC en date du 27 juin 2019 approuvant les conventions annuelles de financement à conclure avec les structures de l'insertion par l'activité économique.

Depuis, deux des entités bénéficiaires, les associations FALEPA CORSICA et ISATIS, sollicitent le rehaussement des montants de la contribution financière qui leur a été accordée en raison de l'erreur matérielle qu'elles ont commise dans la présentation de leurs budgets prévisionnels.

Pour l'association FALEPA, cette rectification porterait le montant de la contribution financière de 105 553 € à 222 030 €, et de 20 000 € à 60 000 € pour l'atelier et chantier d'insertion Install'Toit porté par l'association ISATIS.

Aux fins d'accéder à cette requête, il convient de modifier les termes concernés de la délibération précitée.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Il y a un avis oral de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, un avis favorable, Président.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets donc le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>13</sup>**

Rapport suivant n° 324. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

**\* Raportu n° 324 : Cuntrattu di finanziamentu à titulu di u Fondu d'Intervenzione Regionale (FIR) 2019**

**Rapport n° 324 : Contrat de financement au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) 2019**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

La Collectivité de Corse exerce les missions de lutte contre les infections sexuellement transmissibles. Elles sont assurées par le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des IST (CeGIDD).

Anonymement ou non, les patients bénéficient d'actions de prévention et de dépistage de l'ensemble des maladies et infections sexuellement transmissibles. Après un accueil et un entretien personnalisés pré et post dépistage, le patient peut également profiter d'une prise en charge médicale et thérapeutique pour certaines IST courantes ou être orienté pour une prise en charge spécialisée vers les services compétents du centre hospitalier.

Les actions du CeGIDD peuvent également être menées hors les murs, des consultations sont proposées par exemple à la maison d'arrêt d'Aiacciu et sont amenées à se développer sur d'autres sites délocalisés d'Aiacciu.

En application du Code de la santé publique et de l'arrêté du 26 novembre 2015 portant habilitation du CeGIDD par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Collectivité de Corse bénéficie, sur production du tableau récapitulatif de l'activité et d'un tableau de synthèse financier faisant état des dépenses conventionnées du CeGIDD, d'une subvention annuelle allouée au titre du Fonds d'Intervention Régional, dans le cadre de ses missions de lutte contre les IST. C'est un montant de 108 000 €.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Il y a un avis oral de la commission de la culture.

---

<sup>13</sup> Délibération N° 19/354 AC

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>14</sup>**

Le rapport suivant est le n° 325. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

**\* Rapport n° 325 : Convenzione di gestione cuntabile è finanziaria di u fondu d'aiutu à i giovani (FAJ) cù e missione lucale d'AIACCIU, BASTIA, « Sud Corse » è « Rurale de Haute-Corse »**

**\* Rapport n° 325 : Conventions de gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) avec les missions locales d'AIACCIU, BASTIA ainsi qu'avec les missions locales « Sud Corse » et « Rurale de Haute-Corse »**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Le fonds d'aide aux jeunes de la Collectivité de Corse vise à apporter un soutien ponctuel ou régulier aux jeunes qui rencontrent pour de multiples raisons des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle.

Aussi, dans le cadre de la gestion déléguée aux missions locales d'AIACCIU, BASTIA ainsi qu'aux missions locales « rurale de Haute-Corse » et « Sud Corse », la Collectivité attribue à chacune de ces associations une dotation financière annuelle.

Pour l'année 2019, il est proposé :

---

<sup>14</sup> Délibération N° 19/355 AC

- de laisser à disposition des missions locales les montants non-consommés en 2018, soit :
- 29 201 € pour la mission locale d'AIACCIU,
- 6 307,56 € pour la mission locale de BASTIA,
- 25 553 € pour la mission locale Sud Corse,
- 9 350,15 € pour la mission locale rurale de Haute-Corse ;
- et d'adapter les enveloppes afin de porter le montant total du fonds 2019 de 70 000 € pour les missions locales d'AIACCIU et de BASTIA et de 35 000 € pour les deux autres missions locales.

Le montant total du fonds réparti sur 2019 se monterait à 139 588,29 €.

Cette proposition permettrait d'apporter un rééquilibrage des financements tout en maintenant un niveau de financement supérieur au réalisé 2018.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un rapport de la commission de la culture. Vous avez la parole, Mme SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable de la commission à l'unanimité, cette fois-ci.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>15</sup>**

Le rapport n° 327. Vous avez la parole.

---

<sup>15</sup> Délibération N° 19/356 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 327 : Avenanti n<sup>u</sup> 4 à a cunvenzioni stabulita tra a Cullittività di Corsica è u sirvizi di privinzioni spizializata « Marie Renucci » ghjistitu da a Federazioni di l'associi laichi è d'educazioni permanenti (FALEP) di u Pumonti**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 327 : Avenant n<sup>o</sup> 4 à la convention établie entre la Collectivité de Corse et le service de prévention spécialisée « Marie Renucci » géré par la Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente (FALEP) du Pumonti**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

La prévention spécialisée est également une compétence de la Collectivité de Corse et constitue un moyen privilégié pour entrer en contact et favoriser le lien avec un public jeune entretenant des rapports difficiles avec les institutions.

Sur le territoire du PUMONTE, la FALEP est en charge de développer cette compétence depuis le 19 mars 1997.

Afin de répondre aux besoins identifiés sur les territoires des objectifs prioritaires ont été fixés par avenants et sont évalués périodiquement.

Le quatrième avenant qui vous est proposé aujourd'hui, porte sur les années 2020 et 2021. Il maintient la répartition territoriale sur laquelle doit intervenir le service de prévention spécialisée.

En parallèle, un diagnostic ayant pour finalité d'évaluer les besoins, les évolutions du public et les problématiques dans le but de renforcer la prévention spécialisée dans le réseau territorial de l'action sociale sera réalisé.

Je vous propose donc d'adopter les nouvelles modalités de l'avenant n<sup>o</sup>4.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui. Aucune observation et un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>16</sup>**

Nous passons à la jeunesse et au sport. Rapport n° 293. Vous avez la parole.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE - VITA ASSUCIATIVA /  
JEUNESSE - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE**

**\* Raportu n° 293 : Lega Corsa di I Scacchi : Suvvenzione derugatoria à u rigulamentu di l'aiuti « Sport » - Stagione 2018/2019**

**Rapport n° 293 : Ligue Corse des Echecs : Subvention dérogatoire au règlement des aides « Sport » - Saison 2018/2019**

**Mme Lauda GUIDICELLI.**

Je vous remercie.

Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention dérogatoire à la ligue corse d'échecs. Pour cette année, le montant proposé à votre Assemblée est de 204 000 €, soit une baisse de 22 000 €.

A la lecture des comptes rendus des commissions, sans surprise, j'ai pu noter votre volonté de sortir de ce système de subvention dérogatoire afin d'aller vers des modèles plus vertueux respectant le seul règlement des aides, modèles que nous avons d'ailleurs déjà mis en oeuvre avec les aides octroyées aux clubs professionnels et qui sont donc en accord, maintenant, avec le règlement des sports.

Conformément aux demandes formulées lors de la tenue de ces deux mêmes commissions, finances et culture, le budget prévisionnel vous a été transmis sur Nomad, budget prévisionnel fourni par la ligue d'échecs qui a été adopté en février 2019. Ceci va vous permettre de prendre connaissances notamment des différentes sources de financement.

Il m'appartient donc de répondre à l'interrogation commune, pourquoi une aide hors cadre cette année encore pour la ligue d'échecs ? Les scontri di u

<sup>16</sup> Délibération N° 19/357 AC

sport ont été l'occasion de rappeler aux acteurs du monde sportif, notre volonté de sortir du régime dérogatoire et d'œuvrer pour la mise en place de projets structurants et fédérateurs.

Le travail d'analyse et de synthèse de différentes concertations auxquelles la ligue corse d'échecs a d'ailleurs participé est en cours de finalisation. Le rendu se fera le 30 novembre prochain à l'università di Corsica, je vous convie d'ailleurs à y participer. Ce sera l'occasion de proposer et de présenter les grandes lignes d'un nouveau règlement des aides plus adapté à notre politique sportive et à la mise en place de projets structurants.

Ces projets structurants permettront d'accompagner les acteurs sportifs dans une démarche plus vertueuse et selon une logique de projets. Pour rebondir aussi à l'intervention et aux discussions que j'ai pu avoir avec Petr'Antone TOMASI, c'est pour aussi aller dans le sens d'un soutien au-delà du simple règlement des aides, quand un club ou une association portent une autre dimension que la politique sportive (que ce soit un lien social, des actions en faveur la langue corse). On a quelques exemples en tête qui fournissent ce genre de projets pour leur association et notamment pour leurs jeunes.

Ce nouveau règlement des aides sera soumis à votre Assemblée au premier trimestre 2020. Dès lors, nous ne serons définitivement plus dans un régime dérogatoire, ni dans une logique de guichet, je vous l'assure et je m'y engage.

Pour revenir au présent rapport tout en reconnaissant le travail fourni par la ligue notamment auprès de nombreux jeunes et adolescents, ainsi que la volonté qu'a la ligue de rechercher des financeurs privés, nous avons tenu à effectuer une baisse du montant de l'aide hors cadre pour réaffirmer notre volonté de suivre une nouvelle voie. Nous irons vers une aide traditionnelle pour l'année à venir qui pourra s'inscrire dans le cadre de nouveaux projets structurants.

La mise en place d'appel à projets permettra à n'en pas douter, à la ligue corse d'échecs, de se positionner au-delà des seules subventions de fonctionnement, comme ce sera le cas pour tous les acteurs du monde sportif insulaire.

Ainsi, nous continuerons de l'accompagner dans ses actions de structuration et d'amélioration de l'offre de pratique et de la promotion de l'activité pour tous, de détection et de perfectionnement de l'élite territoriale, dans ses actions d'accompagnement et de soutien à l'élite insulaire.

Je vous propose donc l'attribution d'une subvention complémentaire à titre dérogatoire pour un montant de 204 000 €. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport écrit de la commission de la culture et un rapport écrit de la commission des finances. Vous avez la parole, Mme SANTUCCI

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci président.

Mme RIERA a regretté que l'on se retrouve une fois encore dans un régime d'exception, dérogatoire au guide des aides.

M. GHIONGA s'est interrogé sur la possibilité de mettre en place des moyens de financement spécifiques pour les activités comme les échecs, le football ou le volley professionnels.

J'ai moi-même souligné que c'était précisément la réflexion qui était menée actuellement au sein des « Scontri ».

Mme POLI, prenant acte de la baisse de la subvention, a tout de même regretté que ce système dérogatoire soit prorogé année après année, et que le rapport d'activités ainsi que le budget de l'association ne soient pas présentés avec le rapport.

Mme PONZEVERA a rappelé que la réflexion menée actuellement au sein des « Scontri » était en phase avec la volonté de l'Exécutif de sortir de ce système dérogatoire et de trouver un mode de financement spécifique.

Mme SIMEONI a également déploré que pour le moment ce système dérogatoire reste récurrent.

J'ai rappelé que tout l'enjeu était de trouver une autre façon d'accompagner les pratiques d'excellence.

La commission a émis un avis favorable. Non - participation du groupe « Anda Per Dumane ». Non- participation du groupe « Corsica Libera ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. Un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi.

M. MINICONI a souhaité savoir si en complément de la présentation du rapport, des justificatifs pouvaient être fournis.

Les services ont fait remarquer le manque d'informations sur le budget prévisionnel et les rapports d'activités de la Ligue. Ils ont précisé que ces documents avaient été demandés afin qu'ils puissent être annexés à la demande.

M. POZZO DI BORGO, tout en soulignant qu'il s'agissait d'aider financièrement l'association suite à la fusion des trois collectivités, a fait remarquer que ce type d'association, dont le rayonnement dépasse l'échelon régional, pourrait également s'appuyer sur un sponsoring privé.

En faisant remarquer d'une part, les bons résultats de la Ligue Corse d'Echecs et d'autre part son travail mené, notamment dans le milieu scolaire, M. ORLANDI, s'est interrogé sur la nécessité d'initier une réflexion plus large afin d'accompagner cette structure associative autrement qu'en intervenant ponctuellement.

M. Pierre POLI est intervenu pour indiquer qu'à l'échelon régional, de nombreuses associations sportives étaient en difficultés.

Il a précisé qu'au regard des montants versés aux autres associations (4 000 ou 5 000 €), le montant total de la subvention allouée à la Ligue Corse d'Echecs, environ 300 000 €, était très élevé. A ce titre, il a réaffirmé la nécessité de respecter les montants indiqués initialement dans les documents prévisionnels.

En accord avec les observations précédentes, M. MONDOLONI a également rappelé la nécessité de mener une réflexion plus large sur cette problématique récurrente afin de mettre en place un véritable cadre d'intervention, en y associant également des initiatives privées.

En rejoignant l'observation de M. Paul MINICONI, M. TOMASI a d'une part, souligné les carences de la présentation du rapport en ce qu'il ne contenait aucun justificatif permettant d'apprécier la demande.

D'autre part, concernant la lecture générale de l'aide, il a souhaité pouvoir disposer d'ici la session, d'éléments permettant d'apprécier ce que sera la situation pour l'exercice suivant.

En effet, tout en indiquant que la Ligue Corse d'Echecs avait incontestablement des activités dépassant la stricte discipline sportive, il a souligné que d'autres structures, associations ou ligues sportives, se voyaient quant à elles, opposer de façon stricte, le respect du règlement des aides, bien que mettant en œuvre des actions sociales au moins aussi importantes.

Aussi, tout en soulignant que l'application stricte du règlement des aides aux sports ne pouvait conduire à mettre en péril des activités à dimension éducatives et sociales, il a précisé, dans un souci d'équité, qu'il n'était pas envisageable d'octroyer chaque année une aide dérogatoire.

Sur ces bases, M. TOMASI a souhaité qu'un signal puisse être donné dès l'examen de ce rapport en séance publique. Il a précisé que si la priorité était par exemple de soutenir les actions de dimension éducative, il serait peut-être opportun de réfléchir à la rédaction d'un nouveau règlement ou inclure cette priorité dans le règlement existant.

En l'attente de ces éléments, il a indiqué que le groupe « Corsica Libera » ne participerait pas au vote de ce rapport en commission des finances.

En complément des propos de M. TOMASI, M. LEONETTI est revenu sur la nécessaire clarification des actions menées par les associations, à savoir pouvoir identifier les actions relevant du domaine du sport de celles relevant du domaine éducatif.

Il a en outre indiqué, que pourrait être envisagé une disposition leur permettant d'être accompagnées dans ce nouveau cadre, de procéder à l'annualisation de l'intervention de la Collectivité et ainsi éviter à ce que soient déposées de façon récurrente de nouvelles demandes exceptionnelles.

La commission a émis un avis favorable. Non-Participation des groupes « Andà per Dumane », « Partitu di a Nazione Corsa », « Corsica Libera » et « Per l'Avvene »)

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi.

Je suis saisi de trois amendements déposés par « Femu a Corsica », plus exactement par M. POZZO di BORGIO qui n'est pas là. C'est M. ARMANET qui va les présenter.

Si voulez bien, on va présenter ces trois amendement de façon orale, ça nous évitera de faire tirer tout ça par les services, ce sera un geste pour la planète. Je vous donne la parole pour présenter ces trois amendements et puis, peut-être que certains groupes auront la volonté de s'exprimer de manière très brève.

### **M. Guy ARMANET**

Si les groupes veulent s'exprimer avant.

**M. Jean-François CASALTA**

Nous aimerions avoir une suspension de séance après la présentation des amendements de 2 minutes.

**Le Président TALAMONI**

Une suspension de séance après la présentation des amendements de 2 minutes ? D'accord. M. ARMANET va présenter les amendements.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

D'abord les interventions et après les amendements, non ?

**Le Président TALAMONI**

Alors, quelqu'un réclame les interventions d'abord ? A votre guise, ça m'est totalement égal. Vous avez la parole, M. le Président du groupe « Corsica libera ».

**M. Petr'Antone TOMASI**

Simplement, je crois comprendre que cette demande de suspension de séance a pour objet de pouvoir organiser une discussion afin de voir s'il est possible de converger sur quelque chose qui puisse convenir à tout le monde. Je crois qu'il serait bon pour ce faire, d'abord que nous prenions connaissance des amendements qui sont déposés avant même que d'en discuter et peut-être même que, les uns et les autres, puissions-nous exprimer sur ce qu'est notre vision par rapport à ce rapport avant d'aller à la discussion.

**Le Président TALAMONI**

Ce qui vient d'être dit par le Président du groupe « Corsica libera » ne me paraît pas absurde.

**M. Jean-François CASALTA**

Ça ne l'est pas, M. le Président ...

**Le Président TALAMONI**

Vous me le confirmez ?

**M. Jean-François CASALTA**

Tout à fait.

**Le Président TALAMONI**

Vous me le confirmez !

**M. Jean-François CASALTA**

Simplement, j'ai une position qui est un petit peu différente, mais je n'en fais pas une religion, il n'y a pas de difficultés, mais je pense que si on peut entendre les amendements qui sont présentés oralement, ensuite se réunir pour pouvoir prendre une position qui peut être une position commune et s'exprimer à ce titre-là, ça ne me paraît pas non plus absurde. Mais encore une fois, à votre convenance et à la convenance de chacun des groupes, je n'en fais pas une religion.

**Le Président TALAMONI**

Nous écoutons les amendements et puis nous suspendons ? Cette fois, vous avez vraiment la parole, M. ARMANET.

**M. Guy ARMANET**

Merci, M. le Président.

Il s'agit de trois amendements déposés par le groupe « Femu a Corsica ». C'est au nom de Louis POZZO di BORGO que je vais les présenter puisqu'il est dans une réunion annexe.

Le premier amendement consiste, dans la délibération, à insérer l'article suivant : « réaffirme sa volonté de mettre un terme aux subventions exceptionnelles ou dérogatoires au règlement des aides sport attribuées aux associations, ligues et comité sportifs et de leur proposer une cadre de soutien financier, pérenne et équitable conformément au souhait exprimé par le monde sportif lors des « Scontri di u sport ».

Deuxième amendement, dans la convention, à l'article 1, objet de la convention : après "La présente convention a pour objet de préciser les objectifs que la Collectivité de Corse et l'association Ligue Corse des Echecs s'assignent d'un commun accord ».

Insérer les paragraphes suivants : « cette convention découle de la subvention dérogatoire au règlement des aides « sport » attribuée par la

Collectivité de Corse à Ligue Corse d'échecs pour la saison 2018/2019. Les prochaines subventions seront exclusivement attribuées dans le cadre du règlement des aides « sport » qui, après révision, proposera un cadre de soutien financier pérenne et équitable aux associations, ligues et comités sportifs bénéficiant actuellement de subventions dérogatoires ou exceptionnelles ».

Amendement n° 3. Dans la convention, à l'article 3 – engagements du bénéficiaire, après « l'association s'engage :

- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel du 08 avril 1999.

- à fournir, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention précitée a été attribuée, direction adjointe en charge des sports et de la politique sportive de la Collectivité de Corse, le compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la présente convention, signé par le Président de l'association Ligue Corse des Echecs ou toute autre personne dûment habilitée ».

Insérer le point suivant : « à rechercher de nouveaux partenariats financiers privés et à développer les existants ».

Voilà, Président, j'en ai terminé.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Ces trois amendements ayant été présentés et suite à la demande de suspension de séance formulée par M. CASALTA, nous allons suspendre la séance puisque cette demande de suspension est de droit et nous nous retrouvons dans les 5 minutes. Merci.

**La séance est suspendue à 18 h 05. Elle reprend à 18 h 32.**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons regagner nos places respectives. Un accord semble être intervenu entre les groupes qui s'intéressaient de près à ce rapport.

M. CASALTA qui a demandé la suspension la séance va nous informer sur l'état des discussions relatives aux trois amendements qui ont été présentés par « Femu a Corsica ». Vous avez la parole.

Les sténos ne peuvent pas travailler, il y a trop de bruit. S'il vous plait, il faudrait permettre aux sténos de travailler et également aux élus de délibérer. Voilà. Merci. Jean-François CASALTA a la parole.

**M. Jean-François CASALTA.**

Merci, M. le Président.

Comme vous l'avez constaté, le PNC a sollicité une suspension de séance car nous avons des réserves quand ce texte nous a été présenté. Ces réserves ne tiennent pas à l'association qui sollicite l'attribution de cette aide, nous savons tous que la ligue corse d'échecs fait un travail extraordinaire en matière de formation, d'éducation et même de simple loisir. Elle participe en outre au rayonnement de la Corse au plan international avec la mise en valeur et en exergue de ce jeune prodige, il n'y a pas que lui, mais il faut le citer particulièrement qu'est Marcu-Andria MAURIZI.

C'est plutôt sur le fonctionnement général du système d'attribution un peu trop habituel d'aides dérogatoires. C'est vrai que malheureusement, si l'on devait fonctionner trop souvent par la dérogation qui deviendrait la norme, la règle originelle n'aurait plus de sens. C'est ça qui nous inquiète.

En outre, il faut aussi respecter une certaine forme d'équité entre d'autres associations qui, même si elles n'ont pas la même surface que la ligue corse d'échecs, sont aussi en demande de fonds et ces associations sont tout aussi importantes pour leurs licenciés et pour leurs membres.

C'est la raison pour laquelle nous avons ces réserves. Nous avons entendu les amendements qui ont été déposés par « Femu a Corsica » et au terme de cette suspension, le PNC qui provoque toujours la discussion mais qui ne veut jamais, ni créer de difficultés, ni les prolonger, mais plutôt apporter sa contribution pour les résoudre, a décidé de voter ces amendements parce que ce sont des amendements qui vont dans le bon sens. On parle de mettre un terme à ce régime dérogatoire qui est trop souvent habituel et peut-être de trouver un cadre adapté pour ce genre d'associations qui sont des associations pluridisciplinaires qui touchent à de nombreux domaines, non seulement la formation, l'éducation, le sport la formation de l'esprit logique qui sont extrêmement importantes pour tous nos jeunes et nos moins jeunes, d'ailleurs.

C'est la raison pour laquelle, M. le Président, nous voterons d'abord les amendements et ensuite le texte ainsi amendé.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous nous joignons volontiers aux éloges que vous adressez à cette fédération pour le travail qui est accompli.

Petr'Antone TOMASI a la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Sur un registre assez proche de ce qui vient d'être développé par Jean-François CASALTA en commission des finances et ce fut le cas également en commission de la culture, nous n'avions pas, à titre conservatoire, participé au vote et nous avons demandé que d'ici le vote en séance public il puisse y avoir un signal pour préparer le modèle d'après, après sa vocation à être, dès l'an prochain, et à notifier clairement l'arrêt de subventions, pas exceptionnelles, je crois que vous nous avez fait grâce de ne pas l'intituler ainsi puisque cette aide n'a rien d'exceptionnel, dans la mesure où elle revient régulièrement, mais en tout cas d'aides dérogatoires. Pourquoi ? Je crois que c'est le raisonnement que nous avons appliqué à d'autres associations ou clubs sportifs. Il faut que nous ayons un fonctionnement qui soit équitable.

Pour autant, nous ne mettons pas la ligue d'échecs sur le même plan que d'autres associations. Par exemple, la dernière fois que le débat s'est posé dans cet hémicycle, nous reprochions notamment à l'association qui était de façon exceptionnelle le faible impact social de ses activités et de ses missions, ce qui n'est pas le cas de la ligue d'échecs puisqu'il y a de façon certaine et reconnue pas tous des actions de dimension éducative, péri ou para éducative, peu importe l'expression, mais en tout cas avec une dimension sociale importante.

Ce n'est pas la seule association qui a ce rôle social en dehors du noyau dur de ses missions sportives. Nous avons, les uns et les autres, d'autres exemples en tête. Nous avons pu rencontrer, y compris dans l'exercice de notre mandat, d'autres acteurs qui ont même des actions au bénéfice de leurs adhérents ou de la population du territoire dans lequel ils agissent, très au-delà de la dimension sportive. Jusqu'à ce jour, à ces associations, nous leur opposons strictement l'application du règlement des aides au sport.

C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons et nous relevons avec intérêt que cela sera intégré, que dès l'année prochaine, on s'en tienne au règlement et au cadre en vigueur et que l'on puisse mettre en place un cadre qui sera disponible pour l'ensemble des associations, afin de valoriser leur action au

bénéfice des politiques sociales, de la langue corse, de l'intégration des jeunes ou que sais-je encore, mais qui sorte du noyau dur des missions sportives.

C'est la raison pour laquelle, sous cette réserve et à l'instar de ce que nous avons fait pour le GFCA volley à titre transitoire et pour une dernière dérogation, nous votons ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Un mot, M. le Président, à la fois sur les amendements et sur nos intentions.

Sur les amendements, on va les voter évidemment et on va voter aussi le rapport. Mais les amendements disent quoi ? Ils réaffirment la volonté de ne plus déroger. On réaffirme ce qu'on a affirmé l'année dernière et l'année d'avant. Le deuxième amendement, c'est le corollaire et le troisième amendement consiste à dire qu'il faut qu'il y ait des comptes en vertu de certaines dispositions réglementaires.

J'aurais aimé qu'on aille plus loin, on ne va pas déposer d'amendements, mais que dans l'esprit, on retienne qu'il faut aller plus loin sans quoi, les mêmes causes produisant les mêmes effets, même si l'intention est louable et si elle vaut signal, pour reprendre les propos de notre collègue.

Nous avons proposé, il y a quelques années, de réfléchir à la création d'un pool de mécènes de façon à ce qu'on évite de se retrouver dans ce type de situation. Je ne sais pas si c'est réglementaire, c'est possible, je dis que cette réflexion doit être amorcée de façon à ce que mécaniquement, les associations comme celles-ci ou comme d'autres ne soient pas conduites à venir demander quelque chose de l'ordre du dérogatoire puisqu'on ne veut pas que cette association rayonne moins, on ne veut pas que cette association touche moins de public, on ne veut pas que cette association fasse moins bien que ce qu'elle fait aujourd'hui. Elle a même vocation à faire mieux, à toucher plus de publics et rayonner davantage et donc, à demander plus de moyens, sauf à considérer qu'elle puisse augmenter ses recettes et c'est une piste qu'il faut exploiter, il va bien falloir que la puissance publique soit au rendez-vous. Elle ne peut pas être au rendez-vous de celle-ci et des autres.

Donc, l'idée, c'est de travailler sur une association de mécènes, c'est le principe de la philanthropie aux Etats-Unis où on a organisé les choses de façon,

non pas individuelle au gré de l'association des actions, mais de façon globale pour une redistribution depuis la puissance publique.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. On va demander à l'Exécutif ce qu'il pense de tout cela et ensuite, nous allons procéder au vote.

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Pour répondre un peu de manière générale et globale, la question de mécènes ou d'un fonds mécénat, elle est en train d'être travaillée par la direction générale adjointe au sport et à la jeunesse, on essaye de voir. C'est quelque chose qui avait aussi pensé pour le sport professionnel. C'est visiblement plus difficile pour le sport professionnel que pour le sport « amateur ». Donc, c'est une des pistes qu'on est en train d'explorer, de voir comment mettre en place ce réseau, voir si c'est réglementairement possible.

Dans la volonté, les propos des autres collègues de manière globale, en effet, il faut rentrer dans un système d'équité et permettre à chaque personne, chaque club, chaque association qui veut faire valoir la pratique sportive et au-delà, que ce soit la langue et la culture, le lien social, je pense à certaines associations qui accompagnent aussi des jeunes dans le cadre d'un passage au permis de conduire en faisant des partenariats avec les auto-écoles de leur commune, il faut justement valoriser aussi ces clubs-là. Je pense aussi à l'insertion par le sport pour les personnes en situation de handicap. Il faut vraiment faire un focus « sociétal », c'est-à-dire que le sport, il a des valeurs de bien-être et tout ça, mais c'est aussi un vecteur social. Je pense qu'il faut vraiment renforcer cet axe-là dans le prochain règlement des sports pour qu'on puisse permettre à l'association et notamment aux bénévoles, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de bénévoles qui permettent aux jeunes et aux moins jeunes aussi de pouvoir pratiquer, d'avoir un faisceau d'activités qui soit le plus complet possible.

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Nous allons procéder à l'examen et au vote de ces amendements. Chacun a en à prix connaissance, ils ont été présentés. Si vous êtes d'accord, si vous voulez qu'on revienne sur une présentation, mais je crois que ça n'est pas nécessaire.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 1 que vous avez tous en tête. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté. Abstention du groupe « la Corse dans la République ».

Amendement n° 2 Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté. Abstention du groupe « la Corse dans la République ».

Amendement n° 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté. Abstention du groupe « la Corse dans la République ».

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.<sup>17</sup>**

**Abstention du groupe « la Corse dans la République ».**

Nous passons à la vie associative. Rapport n° 312. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

## VITA ASSUCIATIVA / VIE ASSOCIATIVE

\* **Rapport n° 312 : 2<sup>da</sup> individualizzazione « Aiuti à e fiere »**

\* **Rapport n° 312 : 2<sup>ème</sup> individualisation « Aides aux foires »**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Le 25 juillet dernier, votre Assemblée avait procédé à une première individualisation s'élevant à la somme de 85 421 €.

Ce rapport concerne une deuxième individualisation qui concerne 4 dossiers pour un montant global de 33 575 €.

Chaque foire est aidée conformément à une grille de cotation.

Je vous remercie.

<sup>17</sup> Délibération N° 19/358 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de développement, Mme GUISEPPI va nous le présenter.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président. Pas d'observations de la commission ; avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole, par conséquent je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>18</sup>**

**FUNDIARIU / FONCIER**

\* **Raportu n° 301** : Cessione à M. André FABIANI di una parte di a parcella AC 299 di u duminiu publicu ferruviariu – Venacu /

\* **Rapport n° 301** : Cession à M. André FABIANI d'une partie de la parcelle AC 299 appartenant au domaine public ferroviaire - Venacu

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

---

<sup>18</sup> Délibération N° 19/359 AC

Hyacinthe VANNI peut peut-être sortir...

**Le Président TALAMONI**

Hyacinthe VANNI va quitter l'hémicycle.

**Mme Vanina BORROMEI**

Nous avons été saisis d'une demande d'acquisition d'une emprise d'environ 40 m<sup>2</sup> sur la commune de Venacu, sur une parcelle ferroviaire d'une surface totale de 905 m<sup>2</sup>, propriété de la Collectivité de Corse.

Cette cession, qui est une régularisation, permettrait au propriétaire de la parcelle mitoyenne de régulariser en fait une autorisation d'occupation temporaire délivrée depuis des années par les Chemins de Fer de la Corse.

La Direction des Transports et de la Mobilité de la Collectivité a émis un avis favorable à la cession afin de régulariser uniquement l'empiètement de la terrasse du propriétaire privé qui empiétait de manière irrégulière sur cette parcelle-là.

Donc 40 m<sup>2</sup>. France Domaine a évalué l'emprise à 10 €/m<sup>2</sup>.

Je vous demande donc de bien vouloir valider cette régularisation.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention, donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité (M. Hyacinthe VANNI)<sup>19</sup>**

**Rapport suivant :**

**\* Raportu n° 302 : Acquistu di prese nantu à e parcelle D 264 et D 349 nantu à u territoriu di a cumuna di A VULPAIOLA cù u fine di regularizzazione /**

**\* Rapport n° 302 : Acquisition d'emprises sur les parcelles D 264 et D 349 situées sur le territoire de la commune d'A Vulpaiola aux fins de régularisation**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Lors de travaux d'élargissement le long de la route départementale 15 (ex-départementale), située sur le territoire de la commune d'A Vulpaiola, un mur de soutènement a été réalisé par nos services. Il empiétait sur deux parcelles.

Après visite sur site et discussions avec le propriétaire foncier, il a été proposé par ce propriétaire que la Collectivité devienne logiquement acquéreur de la parcelle sur laquelle nous avons effectué ces travaux.

Deux surfaces sur ces parcelles : 76 m<sup>2</sup> et 150 m<sup>2</sup>.

Le cabinet d'expertise Dolesi a estimé la valeur vénale des terrains à 0,50 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 113,00 € (cent treize euros) pour cette cession.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

---

<sup>19</sup> Délibération N° 19/360 AC

Il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole, donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>20</sup>**

**Rapport suivant :**

**\* Raportu n° 303 : Scambiu di presi fundiarii nantu à u tarritoriu di a cumuna di Portivechju /**

**\* Rapport n° 303** : Echange d'emprises foncières sises sur le territoire de la commune de Portivechju

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit d'approuver un échange d'emprises foncières entre la Collectivité de Corse, propriétaire du domaine public routier de deux parcelles appartenant à un propriétaire privé commerçant sur la Portivechju.

Ce propriétaire privé a été exproprié dans le cadre de l'aménagement du boulevard urbain sud de Portivechju sur la Route Territoriale 10 et souhaite agrandir le parking de son établissement, suite à la réalisation de ces travaux.

Il a donc été proposé un échange de parcelles.

Une soulte de 610 € resterait à la charge du propriétaire privé.

Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer.

---

<sup>20</sup> Délibération N° 19/361 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole, donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>21</sup>**

**Rapport suivant :**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 304 : Retrocessione di una parte di a parcella cadastrata sezione C n<sup>u</sup> 1755 sprupriata in u quattru di a siconda fasa di l'assestu di a deviazione di Portivechju /**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 304** : Rétrocession d'une partie de la parcelle cadastrée section C n<sup>o</sup> 1755 expropriée dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement de la déviation de Portivechju

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit pour ce rapport d'approuver la rétrocession d'une partie de parcelle (1 282 m<sup>2</sup>) dont le propriétaire avait été exproprié dans le cadre de la 2ème

---

<sup>21</sup> Délibération N° 19/362 AC

tranche de l'aménagement de la déviation de Portivechju. La partie de cette parcelle à rétrocéder étant inutilisée et impropre à la circulation routière.

Le gérant de la SCI a accepté l'offre de la Collectivité. Le prix fixé par France Domaine a été évalué à 28 € le m<sup>2</sup> et donc le montant total serait de 35 896 €.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis de la commission de développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avant de vous donner mon avis, je voudrais faire remarquer aux services que Jeanne STROMBONI a quitté la séance.

**Le Président TALAMONI**

Jeanne STROMBONI a quitté la séance ; nous en prenons acte.

Par ailleurs, l'avis est favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole, donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité. (Mme Jeanne STROMBONI absente)<sup>22</sup>**

**Rapport suivant :**

---

<sup>22</sup> Délibération N° 19/363 AC

**FURMAZIONE PROFESSIONALE E AMPARERA / FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE**

• **Raportu n° 328 : Aiutu eccezziunali à u CFA di a Camara di Mistieri d’Aiacciu è à u CFA JJ Nicolai di Furiani /**

\* **Rapport n° 328** : Aide exceptionnelle au CFA de la Chambre de Métiers d’Aiacciu et au CFA JJ Nicolai de Furiani

**Le Président TALAMONI**

C’est Mme GIACOMETTI-PIREDDA qui va nous présenter le rapport 328.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

C’est un rapport, effectivement, important pour les CFA de Corse.

Vous le savez, dans le cadre de la réforme de l’apprentissage portée par la loi « Choisir son avenir professionnel », la Collectivité de Corse perd la compétence apprentissage.

J’ai déjà eu l’occasion à plusieurs reprises dans cet hémicycle, à différentes occasions, non seulement de déplorer, mais aussi de rappeler l’ensemble des initiatives que nous avons prises pour alerter sur les conséquences que pourrait avoir cette réforme qui fait fi de nos spécificités, non pas seulement législatives, non pas seulement le cadre réglementaire, mais également notre territoire, nos CFA, notre tissu économique composé de PME et de TPE.

Pour l’heure, nous n’avons pas été entendus sur ces questions pourtant relayées également par le travail de nos députés à l’époque du vote de la loi, et encore soulignées par différents courrier du Président du Conseil exécutif et par moi-même, notamment à la Ministre du Travail.

Le fait est que, le 1<sup>er</sup> janvier, nous perdrons donc la compétence.

Au titre des conventions quinquennales qui liaient notre collectivité aux Centres de Formation des Apprentis, le financement du fonctionnement de ceux-ci était donc assuré, vous l’aviez adopté, pour encore au moins trois années puisque nous avons voté pour 5 années l’an passé.

Ce mode de conventionnement est donc caduque au regard de la loi et dans ce changement, dans cette bascule, il y a une période de transition qui, pour les CFA, est très critique. Puisqu'en effet, à 4 mois du transfert de compétence, ces derniers sont en difficulté puisque les conventions quinquennales faisaient que nous avions sécurisé le dispositif en permettant de verser une partie du solde de l'année n+1 en fin d'année n-1. Donc, nous permettions aux CFA d'anticiper et d'avoir une perspective.

Il se trouve donc que le relai sera pris par les OPCO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais que pour l'heure nous devons entendre les inquiétudes légitimes des CFA, permettre que soient pérennisés ces outils, ces emplois et les apprentis qu'ils accueillent, puisque, comme il est rappelé dans ce rapport, 1 300 apprentis et respectivement, 63 et 55 salariés pour les CFA polyvalents du Pumonti et du Cismonte. Et que donc, ces derniers sont aujourd'hui dans l'inquiétude pour assurer la période d'octobre à décembre, puisqu'ils anticipaient, je le répète, sur les périodes janvier, février, mars de l'année n+1.

Cette aide, bien sûr exceptionnelle, est rendue possible par l'article 21 des conventions quinquennales telles que nous les avons rédigées, puisqu'il précisait par voie d'avenant que les conventions pouvaient faire l'objet de toutes modifications jugées nécessaires, après passage devant votre assemblée.

Pour le CFA du Pumonte, il vous est donc proposé dans ces conditions de verser une aide de 1 083 000 € et pour le CFA du Cismonte, 1 050 000 €.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture. Mme SANTUCCI n'est pas là... Avis favorable.

Il y a également un avis oral de la commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité. (Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI absente)<sup>23</sup>**

**Rapport suivant :**

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

• **Raportu n<sup>u</sup> 326 : Approvu di a cunvinzioni di missa à dispusizioni di un local trà a Cullittività di Corsica (Sinemateca di Corsica) è l'Associu « La Corse et le Cinéma » /**

**Rapport n° 326** : Approbation de la convention de mise à disposition d'un local entre la Collectivité de Corse (Cinémathèque de Corse) et l'association « La Corse et le Cinéma »

**Le Président TALAMONI**

La parole à Josépha GIACOMETTI-PIREDDA.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Il s'agit de l'approbation de la convention de mise à disposition d'un local entre la Collectivité de Corse, par la Cinémathèque de Corse, et l'association « La Corse et le cinéma ».

Cette association est partie prenante, puisqu'elle est à l'origine des fonds de la cinémathèque de Corse, qu'elle a toujours concouru au bon fonctionnement et a toujours été une source pour la cinémathèque, que donc c'est aussi une reconnaissance de cette association. Ceux qui ont participé aux précédentes mandatures savent qu'il y avait eu quelques difficultés pour cette association d'être reconnue en tant qu'association qui avait pu concourir à l'alimentation du fonds patrimonial de la cinémathèque de Corse et qu'aujourd'hui, afin que celle-ci puisse continuer de travailler en partenariat avec la cinémathèque, nous proposons donc de mettre à disposition de cette association un local, à titre gracieux. Mais vous savez que sur les aspects financiers, la mise à disposition d'un local par une collectivité étant considérée comme une subvention en nature pour précision, le montant annuel de la subvention déterminé est de 2 105,40 € et que donc, celle-ci apparaîtra bien entendu dans les comptes de l'association.

Je vous remercie.

<sup>23</sup> Délibération N° 19/364 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. La commission compétente est la commission des finances et elle a sûrement un avis sur la question ?

**Mme Anne TOMASI**

Bien entendu, M. le Président : favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a une demande d'intervention : Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Ce dossier est un dossier ancien, il a 6 ans d'âge, en tout cas depuis que la Collectivité avait pris l'initiative de rapatrier en régie les activités de la cinémathèque.

Il y avait, depuis la naissance, quatre problèmes à régler :

Le premier de ces problèmes touchait à la conservation des collections ; c'est fait.

Le deuxième, c'était de la logistique. Six ans après, on met à disposition un bureau, c'est bien.

Reste, et c'est la raison pour laquelle on va déposer deux petits amendements, deux problèmes de fond à régler qui nous remontent depuis les acteurs de « La Corse et le cinéma » :

Le premier, c'est la problématique du dépôt des collections privées qui nécessiterait une convention et c'est l'objet du premier amendement : de proposer donc à l'association « La Corse et le cinéma » une convention relative à la conservation et l'utilisation des fonds relevant de déposants privés.

Le deuxième amendement, et c'est un quatrième problème qui nous revient, c'est qu'à l'origine il était prévu de faire fonctionner de façon active le fameux conseil d'orientation et de gestion stratégique.

Le rythme qui a été fixé était un peu trop ambitieux au départ, c'était une fois par mois. Après, c'était deux fois par an. En réalité, à ma connaissance, il ne s'est réuni que trois fois depuis la naissance de la régie.

Donc, l'amendement n° 2 pour réactiver d'une certaine façon ce conseil stratégique serait de nature à décider que l'ensemble des conventions, comme celle-ci, des contrats et des accords qui seraient relatifs à l'activité de la cinémathèque pour la signature desquels il a été donné délégation au Président, soient tout simplement préalablement soumis pour avis consultatif, naturellement, au fameux conseil d'orientation et de gestion stratégique de la cinémathèque.

### **Le Président TALAMONI**

Je vais interroger le Conseil exécutif sur ces deux amendements.

### **Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Le 1<sup>er</sup> amendement, bien évidemment, découle de la mise à disposition, vous l'avez évoqué, c'est un des problèmes qui est réglé dans notre relation avec l'association « La Corse et le cinéma ». La question de la convention pour la gestion des fonds privés en dépôt fera l'objet d'une convention, on peut donc le préciser dans ce rapport.

En revanche, pour ce qui relève du 2<sup>ème</sup> amendement sur la question des réunions du conseil d'orientation, je ne suis pas défavorable sur le fond, bien évidemment, il faut que ce conseil d'orientation puisse se réunir. En revanche, amendement dont je ne vois pas trop l'objet dans ce rapport. Je pense que ça ne rentre pas dans ce rapport. Favorable sur le fond, mais défavorable sur la forme. Donc défavorable du coup.

### **Le Président TALAMONI**

Je vais mettre aux voix **l'amendement n° 1** qui bénéficie du soutien du Conseil exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

#### **Amendement n° 1 adopté à l'unanimité.**

Je vais mettre aux voix **l'amendement n° 2** qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Amendement n° 2 est rejeté.** (Contre : majorité/ Pour : Per l'Avvene, La Corse dans la République, Andà per Dumane ???).

Je mets aux voix à présent le **RAPPORT ainsi amendé.**<sup>24</sup>

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.**

## **AGRICOLTURA - FURESTE / AGRICULTURE – FORETS**

### **Le Président TALAMONI**

Le rapport n° 300 est retiré.

- **Raportu n° 329 : Finanziamentu d'operazione à prò di i servizii di i zappadori furestaghji di a Direzione di a Furesta è di a Privenzione di i Fochi /**

\* **Rapport n° 329** : Financement d'opérations au bénéfice des services des forestiers-sapeurs de la Direction de la Forêt et de la Prévention des Incendies

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

La première partie du rapport rappelle les missions qui sont dévolues aux forestiers sapeurs, et notamment l'entretien et la création des ouvrages DFCI et la participation au dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies.

J'en profite pour saluer ces personnels qui ont un rôle irremplaçable.

Le rapport vise à renouveler un certain nombre de matériels d'une part et d'autre part, organise la correction au plan de financement de l'opération, tel que prévu à notre délibération du 30 novembre 2018, en réorientant dans une logique d'équité les investissements qui sont réalisés au bénéfice des territoires du Cismonte et du Pumonte, pour un montant total de 1 108 600,00 € H.T.

Vous avez pu voir dans le tableau qui détaille ces acquisitions, qu'il s'agit notamment d'acquisitions de mini-chargeuse, de broyeurs, de rémanents de chantiers manuels, de véhicules de surveillance et également de tronçonneuses électriques, par exemple.

---

<sup>24</sup> Délibération N° 19/365 AC

Donc, des renouvellements de matériels qui sont bien sûr très attendus par ces services.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis écrit de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

**M. François-Xavier CECCOLI** a souhaité se voir confirmer que le renouvellement des matériels n'obéissait pas forcément à des obligations de normes et a accueilli favorablement les propositions de nouvelles acquisitions qui constituent, de son point de vue, une réelle opportunité pour la Collectivité de Corse au regard du plan de cofinancement proposé.

**M. Michel COSTA** (*Direction de la forêt et de la prévention des incendies*) a précisé en effet que l'obligation de conformité aux nouvelles normes s'appliquait de fait à chaque renouvellement des matériels mais ne motivait pas leur remplacement.

Il a précisé toutefois qu'en sa qualité de propriétaire des forêts territoriales, la Collectivité de Corse avait aussi l'obligation de respecter les normes imposées par la qualification PEFC.

Enfin, il a indiqué que les matériels proposés devaient être appréciés comme une modernisation et non pas comme une augmentation du parc.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité savoir ce qu'il advenait des différents matériels dont la Collectivité de Corse n'a plus l'usage et s'ils étaient éventuellement vendus par voie d'enchères.

**M. COSTA** a précisé en réponse que la direction des moyens roulants était en charge de la mise à la réforme et de la vente éventuelle des matériels. Pour autant, il a indiqué ne pas être en mesure de préciser la procédure arrêtée actuellement par la direction concernée au titre de la Collectivité de Corse.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** s'est dite favorable à investiguer cette question, la vente de certains équipements étant susceptibles d'intéresser les petites communes ou les associations d'insertion.

Rejoignant Mme MARIOTTI, **M. François-Xavier CECCOLI** a estimé pertinent d'examiner les conditions dans lesquelles la vente de véhicules

d'occasion pourrait être prioritairement accordée aux communes et intercommunalités.

**M. COSTA** a précisé qu'il relaierait cette demande auprès de la direction des moyens roulants afin que toutes les précisions sur la procédure de vente des matériels soient communiquées aux commissaires.

**La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Non-participation du groupe « Andà per Dumane »**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

**M. Xavier LACOMBE** a souhaité avoir des précisions sur la mention faisant état de l'acquisition en Corse du Sud de 13 tronçonneuses électriques.

**M. Michel COSTA**, Directeur de la forêt et de la prévention des incendies, a répondu qu'il s'agissait d'un matériel de plus en plus utilisé, qui donnait entière satisfaction.

Il a indiqué que tout en étant plus légères, ces tronçonneuses disposaient de performances équivalentes à celle des modèles thermiques. Aussi, au regard de ces avantages, il a émis le souhait, qu'à terme, l'ensemble du matériel thermique puisse être remplacé par un équivalent électrique.

**La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-Participation du groupe « Andà per Dumane »)**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole au sujet de ces tronçonneuses électriques, et donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>25</sup>**

---

<sup>25</sup> Délibération N° 19/366 AC

**FINANZE - BUGGETTU - FISCALITA / FINANCES - BUDGET –  
FISCALITE**

**\* Raportu n° 320 : Dutazione di u fondu dipartimentale di perequazione di a taxa professionale 2019 Cismonte**

**\* Rapport n° 320 : Dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2019 Cismonte**

**Le Président TALAMONI**

C'est le Président du Conseil exécutif qui présente ce rapport, je suppose ? Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Vous vous rappelez le débat que nous avons eu l'année dernière à propos de cette proposition de répartition du fonds de péréquation.

Nous avons décidé de reconduire les critères de répartition du fonds en reprenant les critères initialement fixés par l'ex-Département de Haute-Corse que je vous propose de faire à nouveau cette année, selon les modalités précisées dans le rapport.

Etant précisé que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élève à 557 399 € à répartir entre les communes cismuntinche.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>26</sup>

**Rapport suivant :**

**\* Raportu n° 321 : Ripartizione per l'annata 2019 di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu Cismonte /**

**\* Rapport n° 321 : Répartition pour l'année 2019 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement Cismonte**

**Le Président TALAMONI**

Nous étions en train de vérifier avec les services si un certain nombre d'élus étaient en situation de nous quitter, mais apparemment non. Ce n'est pas nécessaire, nous disent les services dans leur sagesse.

Vous pouvez présenter ce rapport, M. le Président de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Là-aussi, il y avait la reprise des critères qui avaient été fixés par l'ancien département.

Il y avait eu, vous vous rappelez, une erreur matérielle en 2017 qui avait conduit à exclure indument un certain nombre de communes de la répartition de la somme globale du fait d'une mauvaise interprétation de la notion de communes de tourisme. Et donc nous avons acté un rattrapage qui est lissé sur trois années, et donc, les modalités de ce rattrapage sont reconduites pour la 2<sup>ème</sup> année. Elles sont expliquées dans le rapport qui vous est soumis.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

---

<sup>26</sup> Délibération N° 19/367 AC

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>27</sup>

Rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup> 322 : Ripartizione per l'annata 2019 di u fondu dipartimentale di perequazione di a Tassa Addizionale à i Diritti d'Arrigistramentu Pumonti /**

**\* Rapport n° 322 : Répartition pour l'année 2019 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement Pumonti**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Les mécaniques foncières qui ont été analysées, notamment dans le rapport dont nous avons débattu devant votre assemblée, ont des effets négatifs, nous les connaissons.

Ils ont aussi des effets positifs notamment sur la fiscalité, puisque la recette fiscale générée par la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement du Pumonte est particulièrement dynamique : une augmentation cette année de + 11,09 % par rapport à 2018 (c'est un peu l'avantage des inconvénients), avec un montant significatif de 5 152 980,32 € pour ce fonds qui est réparti selon les critères qui avaient été arrêtés par l'ancien conseil général de Corse-du-Sud. C'est un changement dans la continuité, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable, M. le Président.

---

<sup>27</sup>Délibération N° 19/368 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pierre GHIONGA a demandé la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Oui, Président, une question de bétien : est-ce que ces fonds vont être territorialisés à partir de l'an prochain ?

**Le Président TALAMONI**

Réponse du Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

C'est la demande qu'on a faite, puisque c'est la logique de l'institution. Pour l'instant, on n'a pas de réponse, donc on est tenu par l'ancien...

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.**<sup>28</sup>

**Rapport suivant :**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE**

\* **Raportu n° 289** : Custituzione di parte civile pè un affare chì tocca à agenti di l'anziana CTC /

\* **Rapport n° 289** : Constitution de partie civile pour une affaire concernant des agents de l'ex. CTC

**Le Président TALAMONI**

C'est le Président du Conseil exécutif qui présente ce rapport.

---

<sup>28</sup> Délibération N° 19/369 AC

**Le Président SIMEONI**

La Collectivité de Corse a décidé de se constituer systématiquement partie civile dans les procédures d'information dans lesquelles des infractions sont suspectées aux dépens de la Collectivité. Donc, il y a une information qui a été ouverte.

Je demande l'autorisation de constituer partie civile la Collectivité de Corse pour que nous puissions, selon l'expression consacrée, avoir accès aux dossiers d'instruction et éventuellement, sauvegarder et défendre les droits de la Collectivité.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

La commission a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>29</sup>

Rapport suivant :

\* **Rapport n° 297** : Prutucollu transazziunale cù a sucetà ESRI France /

\* **Rapport n° 297** : Protocole transactionnel avec la société ESRI France

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Il s'agit de la société ESRI, société qui nous installe des logiciels.

---

<sup>29</sup> Délibération N° 19/370 AC

Il y avait une délibération qui avait approuvé l'individualisation de crédits en faveur de l'acquisition de logiciels et outils web de l'entreprise ESRI France.

Un protocole transactionnel a été conclu avec eux dans la mesure où il y avait un seul marché qui continuait de s'appliquer, alors que les prestations dépassant le cadre de ce seul marché ont été effectuées dans le cadre de la maintenance. Donc, ce sont des prestations qui étaient hors contrat et il a fallu régulariser à travers un protocole transactionnel.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission du développement.

### **Mme Julie GUISEPPI**

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité avoir quelques précisions.

Elle a souhaité, en premier lieu, se voir confirmer qu'il s'agissait de régulariser, par un accord-cadre, sept mois de prestations dues à l'entreprise.

Observant enfin que le futur marché couvrirait les besoins des trois ex-collectivités, elle s'est interrogée sur l'hypothèse d'une meilleure négociation.

Sur le premier point, **Mme Diane de LANFRANCHI**, (*Direction de la transformation du numérique*), a précisé qu'il s'agissait effectivement de régulariser les services fournis par l'entreprise, hors marché, pour assurer la continuité de fonctionnement des logiciels et outils, sur une période de sept mois.

Sur le second point, elle a précisé que le lancement du marché intervenu en décembre 2018, destiné à couvrir les besoins de l'ensemble de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices, avait donné lieu à une longue négociation ralentissant de fait les démarches administratives.

En écho aux observations de Mme MARIOTTI, **Mme Fabienne GIOVANNINI**, a souhaité savoir quant à elle si la fusion des trois ex-collectivités supposait un gain budgétaire pour la Collectivité de Corse, un seul marché se substituant désormais aux trois anciens marchés.

**Mme de LANFRANCHI** a souligné, en premier lieu, que des économies d'échelle avaient pu être dégagées du fait notamment d'un regroupement avec les agences et offices.

Elle a indiqué ne pas être en mesure de communiquer de montants précis en raison notamment de formes de marchés différentes entre les trois collectivités

(location des licences pour l'ex-Conseil départemental de la Corse-du-Sud, achat pour l'ex-Collectivité de Corse).

Elle a précisé enfin que la Collectivité de Corse serait désormais propriétaire des licences, le choix s'étant porté sur l'achat des prestations.

**La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Non-participation du groupe « Andà per Dumane »**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des Finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets donc le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>30</sup>**

**Rapport suivant :**

**\* Rapport n° 306 : Arranghjamentu di risiliazioni di l'affittu anfitteoticu accunsintitu u 21 di dicembri di u 2017 da l'anzianu Cunsigliu dipartimentali di a Corsica Suttana à a cumuna d'Aiacciu nantu à u casali chjamatu « Foyer Notre-Dame » - Puteri datu à M. Biancucci, cunsiglieru asicutivu, di firmà l'attu amministrativu autenticu currispudenti /**

**\* Rapport n° 306 : Résiliation amiable du bail emphytéotique consenti le 21 décembre 2017 par l'ex-Conseil départemental de Corse-du-Sud à la commune d'Aiacciu portant sur le bâtiment dénommé « Foyer Notre-Dame » - Pouvoir donné à M. Biancucci, conseiller exécutif, de signer l'acte authentique administratif correspondant.**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

<sup>30</sup> Délibération N° 19/371 AC

**Le Président SIMEONI**

Comme vous le savez, le conseil municipal d'Ajaccio a décidé, à l'unanimité, de procéder à la résiliation de ce bail, a donné pouvoir à M. le Maire d'Aiacciu pour signer tous documents afférents à cette résiliation.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser M. BIANCUCCI à signer les actes afférents à cette formalité.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des Finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets donc le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.<sup>31</sup>**

**Rapport suivant :**

**\* Raportu n° 290 : Resu contu di i delegazioni d'attribuzioni affidati à u Cusigliu isicutivu è à u so Presidenti pà u 1ma simestru 2019 /**

**\* Rapport n° 290 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Il m'est confié un certain nombre d'attribution par une délibération votée au moment de l'installation de notre institution.

---

<sup>31</sup> Délibération N° 19/372 AC

Il est prévu par les textes, et normal, que je fasse un compte-rendu de l'exercice de ces délégations d'attribution. Et vous trouverez donc, pour la période des six mois écoulés, le rapport qui vise toutes les opérations qui ont été conclues ou passées en application de ces délégations d'attribution.

Et je précise, cela intéressera l'Assemblée, que le Secrétaire général du Conseil exécutif, Norbert PANCRAZI, me faisait remarquer qu'on a décidé également de faire un compte rendu du suivi des motions qui sont votées pour que l'Assemblée de Corse puisse avoir les suites des motions qu'elle vote.

On le fera début 2020 pour l'année 2019 et ensuite, on essayera de passer à un rythme semestriel, si c'est possible. A condition qu'il n'y ait pas trop de motions...

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de rapports de commissions.

Je vais demander simplement à l'Assemblée de prendre acte de ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE de la présentation de ce rapport à l'unanimité.<sup>32</sup>**

## COMMUNICATION

### **Le Président SIMEONI**

Je voudrais juste faire un point d'information avant le rapport, si vous m'y autorisez.

J'étais un peu distrait, mais je viens d'apprendre – à confirmer, mais on le verra à la suspension – qu'un amendement aurait été déposé en commission des affaires économiques et voté en commission, pour récupérer 5,5 M€ qui sont fléchés au PEI et les redistribuer sur d'autres opérations ne regardant pas la Corse. Donc, je suis très étonné de cette nouvelle.

---

<sup>32</sup> Délibération N° 19/373 AC

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ce n'est pas dans notre commission ! Ce n'est pas dans la commission développement économique !

**Le Président SIMEONI**

Non mais à Paris ! Je ne vous soupçonne pas...

**Le Président TALAMONI**

Vous êtes hors de cause, Mme la Présidente !

**Le Président SIMEONI**

Je ne vous soupçonne pas d'avoir pris 5,5 M€ dans le PEI pour les mettre ailleurs !

**Brouhaha.**

Je tenais à en informer l'Assemblée, puis on verra ce qu'il en est exactement. Mais c'est une nouvelle confirmée par nos députés et qui est suffisamment surprenante pour que j'en fasse part en temps réel, et pour qu'éventuellement les uns et les autres nous appellions bien sûr les députés, mais les éventuels relais que certains groupes, notamment de l'opposition, ont à Paris : je parle de nos amis La République en Marche/Andà per Dumane... Ci vole à chjamà perchè sò in traccia di piglià ci 5 milioni !!! O François, discedati !

**Le Président TALAMONI**

Nous avons le rapport n°292 :

**AFFARI EUROPEANE / AFFAIRES EUROPEENNES**

\* **Raportu n° 292 : Ripartizione nova di i crediti FEADER attribuiti à i gruppi d'azione locale (Leader) /**

\* **Rapport n° 292** : Nouvelle répartition des crédits FEADER affectés aux groupes d'action locale (Leader)

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Au printemps 2016, nous avons sélectionné 8 GAL (groupement d'action locale) inscrits dans le cadre du programme de développement rural de la Corse, donc financés par une enveloppe de FEADER (fonds européen à l'agriculture) et inscrits dans le cadre du programme LEADER à l'échelle européenne.

L'enveloppe dédiée à ces GAL était de 8,5 M€. En tenant compte aussi de la répartition de la participation régionale, le montant total s'élevait à 10 400 000 €.

A l'époque, nous avons retenu 8 GAL dans un souci de couverture géographique maximale du territoire et dans un souci d'équité territoriale.

Vous avez la répartition qui avait été faite et qui est signifiée dans le rapport ; on pourra y revenir si vous le souhaitez.

Pour 6 d'entre eux, à savoir : le Pays d'Aiacciu, le Pays de Balagna, la Corse orientale, le Taravu-Sartinese, la Castagniccia Mare à Monti, le Sud Corse, les conventions ont été signées en 2018 et s'appliquent donc depuis, avec des dépenses qui sont validées ou en cours et de nouvelles propositions de projets qui sont actuellement en instance de traitement.

Il y a deux conventionnements qui n'ont pas fonctionné et qui n'ont pu être formalisés : c'est celui du GAL Centru di Corsica et le GAL Una terra, dui mari (ex GAL des deux massifs), pour localiser géographiquement, il s'agit du GAL du Cap Corse.

Ces deux structures, le Centre corse et le Cap faisaient évidemment partie déjà des territoires sélectionnés pour la période 2007-2013, mais ont rencontré à des degrés divers différentes difficultés et un certain nombre de dysfonctionnements, probablement liés au fait qu'il s'agit de deux GAL de statut de type associatif. Alors que les autres, pour leur grande majorité, pour cinq d'entre eux, sont adossés à des intercommunalités, à des EPCI.

Le GAL des deux massifs, « Una Terra, dui mari », a connu des difficultés en termes de ressources humaines avec un contentieux qui ensuite a pesé fortement sur la dynamique globale d'ingénierie, d'une part.

Et de l'autre, le Centre Corse, qui a connu un certain nombre de difficultés également en termes d'ingénierie et de justificatifs comptables.

Aujourd'hui, nous sommes face à une difficulté, à savoir que ces deux GAL ne sont plus en mesure de pouvoir réaliser leur programmation qui n'a toujours pas été conventionnée. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas réaliser leur stratégie, parce que la convention ne peut pas être signée. Elle ne peut pas être signée parce qu'ils n'ont pas été en mesure de fournir un certain nombre d'éléments requis par le règlement LEADER en particulier.

Les délais impartis sont désormais très courts. Il faut en effet transmettre les informations nécessaires relatives aux derniers engagements comptables et juridiques avant le 30 octobre 2020. Donc, on a un an pour faire cela. Cela signifie donc qu'en un an, il faudrait qu'il rattrape tout le retard des quatre dernières années.

Par ailleurs, il faut fournir avant le 31 décembre prochain, à l'autorité de gestion, tous les besoins en autorisation d'engagement. Hors, comme le conventionnement n'a pas été réalisé, ils sont dans une difficulté programmatique certaine et dans ces conditions, bien évidemment, il est impossible pour ces deux GAL de pouvoir fournir l'ensemble des justificatifs demandés avant la fin 2019.

Au-delà de la difficulté pour ces deux GAL, cela pose un problème pour l'ensemble de la structure LEADER en Corse et cela fait peser une menace importante sur l'ensemble de la programmation et donc, nous courrons le risque globalement d'une forme de dégageant d'office, de perte de fonds européens si nous ne réglons pas cette situation.

Je tiens quand même à préciser que le programme LEADER rencontre de grandes difficultés à l'échelle européenne, et à l'échelle française en particulier ; la France est le candidat le plus mauvais en termes de LEADER et qu'aujourd'hui, elle a un démarrage de son LEADER, qui ne s'est fait qu'en 2018, avec 22 % uniquement de fonds programmés et 7 % de fonds payés sur un volume global financier pour tous les GAL français de 687 M€. Pour la Corse, on était, comme je l'ai dit tout à l'heure, à un peu plus de 10 M€.

Donc, ces deux GAL rencontrent des difficultés. Encore une fois, on est bien obligé de traiter cela et de les citer pour qu'il y ait une délibération ensuite de reventilation de crédits. Mais encore une fois, il y a des difficultés qui existent à l'échelle de l'Europe et en particulier en France. La France est un des plus mauvais partenaires en la matière.

Et, concomitamment, il convient également de préciser qu'il y a un défaut d'ingénierie global sur les GAL, pourquoi ? Parce qu'il s'agit, par définition

de groupes d'action et de programmation en milieu rural. Et très souvent en milieu rural contraint. Il n'y a pas le tissu socioprofessionnel et l'ingénierie permettant de dérouler ce type de programme.

En conséquence de quoi dans le but de pouvoir consommer l'ensemble des crédits délégués dans ce domaine. Nous envisageons et nous faisons la proposition de redéployer l'enveloppe qui était dédiée aux deux GAL, « Centre Corse » et « Una Terra, dui mari », qui était une enveloppe de 2 146 937, de les redéployer sur les six autres GAL. D'une part, ça éviterait que nous perdions cet argent. Cela permettra à ces six autres GAL de pouvoir réaliser des tas d'activités qui ont été prévues. Certains sont fortement demandeurs, ont déjà beaucoup consommé de leur enveloppe.

Nous nous sommes assurés concomitamment que les projets étaient solides et il vaut mieux, plutôt que de tout perdre, reventiler ces sommes là.

Voilà pour les informations que je souhaitais vous communiquer.

La nouvelle ventilation que nous proposons est la répartition de ces 2 100 000 €, elle se fait au prorata de ce qui avait été octroyé au départ aux six autres GAL. Les sommes sont indiquées dans le rapport.

Cette clé de répartition nous paraît être équitable, sachant que nous aurons encore le temps, si l'un ou l'autre de ces six autres GAL avaient une difficulté quelconque, une opportunité de pouvoir reventiler en cas de nécessité.

Je tiens aussi à vous informer qu'un effort particulier a été apporté par la Direction des dynamiques territoriales, d'ailleurs que je remercie, avec la Direction des affaires européennes, pour intensifier l'accompagnement et l'animation de ce type de structure qui, encore une fois, rencontre régulièrement des difficultés par manque d'ingénierie. Et une formation d'ailleurs sur les crédits d'assistance technique européens sera mise en œuvre, a d'ailleurs déjà débuté me semble-t-il, pour pouvoir les accompagner le mieux possible.

Donc, la délibération porterait, si vous en êtes d'accord, sur la nécessité de prendre acte que les deux GAL que j'ai cités tout à l'heure sont dans l'incapacité de répondre favorablement aux exigences de la programmation.

Il faut également affirmer notre soutien à toutes les mesures qui permettront de poursuivre les actions qui ont été engagées par les autres GAL et surtout aussi, trouver des moyens sur les dispositifs classiques que met en œuvre la Direction des dynamiques territoriales pour, quand même, accompagner les deux GAL qui sont « défailants » sur certaines opérations qu'ils souhaitaient mettre en œuvre.

Je crois que c'est important de le préciser également. Et nous travaillons dans ce sens d'ailleurs avec les représentants soit de ces GAL, soit des intercommunalités qui sont concernés pour éviter que l'on ait, pour ces deux microrégions, un affaissement total de leur projet de développement local.

Donc, il y aura des mesures compensatrices qui seront proposées très prochainement.

Et nous vous demandons également d'autoriser le Président du Conseil exécutif à redéployer ces crédits, tel que cela a été indiqué en commission et dans le rapport et selon la clé de répartition que j'ai évoquée tout à l'heure, c'est-à-dire au prorata de ce qui avait déjà été octroyé aux six autres GAL.

Je vous remercie de votre attention. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je précise à l'attention des services que Pascale SIMONI et Pierre-José FILIPPETTI ont quitté l'hémicycle car faisant partie de conseils d'administration de GAL. M. POLI également.

Il y a un rapport de la commission du développement.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

Relevant la complexité du dispositif pour la mise en œuvre des projets, **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité savoir si les retours concernant les six Groupements d'Action Locale (GAL) actifs étaient satisfaisants.

**M. Pasquin CRISTOFARI**, *Directeur de l'attractivité et des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement*, a souhaité apporter un certain nombre de précisions.

Il a relevé en premier lieu que les difficultés pointées dans la mise en œuvre du programme LEADER n'étaient pas propres à la Corse mais s'appliquaient à l'échelle européenne.

A ce titre, il a précisé que LEADER France avait à plusieurs reprises alerté le Gouvernement et la Commission européenne sur les difficultés de mise en œuvre pour tenter d'infléchir les règles applicables à l'ensemble des mesures du FEADER et aux initiatives de développement local LEADER, en particulier.

Pour autant, les démarches se sont avérées vaines, l'initiative LEADER faisant l'objet de contrôles systématiques des instances communautaires du fait notamment d'erreurs passées imputables à l'Etat Membre France.

S'agissant de l'état d'avancement des dossiers, il a pointé les nombreuses contraintes d'une procédure jugée longue et difficile à la fois pour la Collectivité de Corse et les six GAL actifs pour parvenir à la formalisation des conventionnements.

Il a néanmoins salué l'avancée notable que constitue le passage d'une programmation nulle à une programmation de 20 % en quelques mois seulement.

Sur la méthode, il a indiqué que les retours d'expérience positive des GAL du Pays Ajaccien, de Balagne et de Corse Orientale avaient permis d'orienter utilement les autres GAL émergents (Sud Corse, Taravu-Sartinese-Valincu, Castagniccia-Mare Monti) précisant toutefois qu'il appartenait à chacune des structures de décliner, en toute autonomie, sa stratégie de développement du territoire et son animation, la Collectivité de Corse se gardant de toute ingérence.

Sur les crédits, il a précisé que la répartition se voulait la plus équitable possible proportionnelle aux enveloppes précédemment votées par l'Assemblée de Corse.

Il s'est voulu rassurant quant aux stratégies développées par les GAL du Pays ajaccien, de Balagne et de Corse Orientale, lesquels seront en mesure de programmer 100 % des crédits qui leur sont alloués, les trois autres GAL pouvant quant à eux espérer une programmation de l'enveloppe initiale à minima.

Enfin, il a confirmé à la **présidente NIVAGGIONI** que chaque GAL portait des projets différents et variés, le GAL Balagne ayant développé une stratégie axée sur la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles, le GAL Plaine Orientale ayant quant à lui porté ses actions sur le tourisme durable.

**La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. (Non-participation du groupe « Andà per Dumane »)**

### **Le Président TALAMONI**

Il y a également un rapport de la commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

**M. François ORLANDI**, à propos du GAL du Cap corse, a interrogé les services sur les difficultés rencontrées par ce GAL pour présenter des projets

éligibles. Il a précisé que la situation particulière de celui-ci par rapport aux cinq ou six autres a fait que l'on est parvenu à une situation d'échec, telle qu'évoquée dans le rapport.

Il a évoqué par ailleurs l'existence de fonds régionaux venant en substitution et a souhaité savoir s'ils étaient d'un montant équivalent à ce qui était envisageable dans le cadre d'un partenariat normal.

**Mme Laetitia SALINI**, Directrice des Affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés, a rappelé que les GAL du Cap Corse et de Centre Corse ont une structure associative, qu'ils ont rencontré des difficultés pour mettre en place leur stratégie et qu'ils étaient éligibles au programme du PDRC 2007-2013.

Elle a précisé que les autres GAL sont des structures intercommunales ce qui facilite la formalisation des dossiers, ce qui leur permet d'avoir une assise financière plus importante pour mettre en œuvre leurs projets.

Elle a fait observer que dans le cadre du dispositif Leader, aucune avance de crédits n'est garantie aux Groupes d'Action Locale et il relève de leur responsabilité de faire l'avance des fonds ; l'Europe n'intervenant que lorsque les dépenses sont acquittées.

**M. François ORLANDI** a souhaité savoir quels étaient les autres types de structures intercommunales et comment cela se passait quand un GAL dépassait le périmètre d'une intercommunalité, en prenant comme exemple celui des 2 Massifs.

**Mme Amiel LUCCHINI**, de la Direction des dynamiques territoriales, a précisé que c'est la structure porteuse du GAL qui bénéficie d'une logistique et d'une enveloppe financière lui permettant de faire des avances de fonds pour commencer un projet ; le remboursement intervenant a posteriori.

**Mme Laetitia SALINI** a précisé que la Collectivité conventionne avec le GAL, que les intercommunalités conventionnent entre elles mais que seul le GAL est porteur des projets en tant que chef de file.

Elle a fait observer également qu'une expertise est en cours, au niveau national, sur la problématique des avances que l'on ne peut pas consentir aux porteurs de projets, contrairement à ce qui se fait pour les fonds classiques du FEDER et qui peuvent aller jusqu'à 30 %.

Cette expertise est en cours sur la programmation actuelle et elle le sera aussi pour la programmation 2021-2027, en cours de discussions avec la

Commission européenne. Cela permettra d'assouplir les règles de gestion et permettre aux GAL d'avoir des avances de trésorerie et aux porteurs de projets de mener à bien leurs projets.

En interne, des réflexions sont actuellement menées sur les dispositifs de financement pouvant être mobilisés pour faciliter la mise en œuvre des projets.

**Le Président Guy ARMANET** a souhaité savoir si les difficultés de perception des fonds sont plus importantes quand il s'agit d'une intercommunalité ou d'une structure associative. Si ces difficultés sont avérées, il conviendrait, selon lui, que les structures communales se transforment en structures intercommunales.

**Mme Laetitia SALINI** a précisé qu'une réflexion est menée sur la forme juridique qui porte le GAL ; ainsi une structure intercommunale ou un regroupement de communes, avec une capacité financière pour assurer la mise en œuvre de leur stratégie sera plus capable de porter le GAL qu'une structure associative n'ayant pas la capacité de mener à bien les projets.

**Le Président Guy ARMANET**, à propos des deux associations « Centru di Corsica » et « Una Terra dui Mari » qui ont connu des difficultés, a estimé qu'elles auraient intérêt à se structurer en intercommunalités.

**Mme Laetitia SALINI** a fait observer que la proposition a été faite, mais compte tenu du calendrier très contraint imposé par la Commission européenne et du règlement des aides devant se faire avant avril 2023, il serait trop difficile de conventionner et de réaliser les projets dans ce laps de temps ; les crédits ne seront pas consommés et cela risque d'impacter à la fois l'axe Leader et le PDRC dans son ensemble.

C'est pour cela qu'il est proposé pour ces deux GAL d'élaborer un plan d'accompagnement avec des financements régionaux beaucoup plus adaptés aux associations et qui leur permettra de mener à bien leur stratégie.

**M. François ORLANDI** est revenu sur la question des financements régionaux de substitution, à un niveau équivalent de celui qu'on pouvait escompter au titre du programme Leader.

**Mme Amiel LUCCHINI** a précisé que les projets de ces deux territoires peuvent être éligibles à différents dispositifs : le Contrat de Plan Etat-Région, le Plan Montagne par le biais du Comité de Massif.

Des modifications du règlement du Plan Montagne seront proposées à l'Assemblée de Corse au mois de novembre prochain et qui permettront entre autre d'élargir les types de bénéficiaires aux associations.

**La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport** (Non-participation de M. François ORLANDI du groupe « Andà per dumane » - Abstention des représentantes du groupe « La Corse dans la République »).

**Mme Pascale SIMONI, MM. Pierre-José FILIPPETTI et Antoine POLI sont absents**

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité. (Mme Pascale SIMONI, Pierre-José FILIPPETTI et Antoine POLI absents)<sup>33</sup>**

Il y a un autre rapport sur l'Europe, mais nous nous approchons de la projection du film, d'autant que nous avons des invités. Comme il s'agit d'un rapport qui est un rapport important, je crois qu'il faut envisager de reporter sa présentation à après le dîner ou bien demain.

Par ailleurs, le Conseil exécutif nous a suggéré, pour des raisons qu'il lui appartiendra de préciser, de ne pas reprendre nos travaux après le dîner.

Moi, je suis à la disposition des conseillères et des conseillers exécutifs...

**Le Président SIMEONI**

J'ai suggéré... car la journée a été longue, mais on se rangera bien sûr à l'avis majoritaire de l'Assemblée.

**Le Président TALAMONI**

On va commencer par regarder le film.

Ah oui, il y a quand même les rapports qui sont en lien avec le film que nous allons projeter.

---

<sup>33</sup> Délibération N° 19/375 AC

Donc, ces rapports, c'est le Président du Conseil exécutif qui doit les présenter.

Si vous voulez, on peut retenir dès à présent, comme ça on n'a pas besoin de se revoir après le film, la suggestion du Président du Conseil exécutif de nous revoir demain matin. Est-ce que vous êtes d'accord ? Oui, très bien ! Nous nous reverrons donc demain matin.

Nous allons donc demander au Président du Conseil exécutif de présenter le rapport 336 et ensuite nous allons procéder à la projection du film.

## QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

**\* Raportu n° 336 : Risoluzione solenne di u Cunsigliu esecutivu di Corsica è di l'Assemblea di Corsica cherendu a riabilitazione di i suldati, corsi è di qualsiasiorigine è nazuinalità, « Fucilati per l'esempiu », mentre a guerra di 14 /**

**\* Rapport n° 336 : Résolution solennelle du Conseil Exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse demandant la réhabilitation des soldats, corses et de toutes origines et nationalités, « Fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale**

### **Le Président SIMEONI**

Je voudrais d'abord saluer en notre nom à tous Jackie POGGIOLI, qui est la réalisatrice du film « *Fucilati in prima linea* » que nous avons vu ici-même il y a quelques années déjà, pour celles et ceux qui étaient membres de cette assemblée. C'était en 2011. Et Jean-Marie ANTONINI qui est le réalisateur du film que nous allons voir ce soir. Un film qui a eu déjà beaucoup de succès auprès du public, mais également qui a été primé.

Donc félicitation à l'une et à l'autre pour ce travail qui souligne aussi, on parlait tout à l'heure de l'aide que la Collectivité de Corse consacre au secteur du cinéma, je crois que c'est la région, on n'est pas une région, mais on doit se comparer avec les régions, c'est en tout cas la collectivité qui dans la strate des régions consacre la part de budget la plus importante au soutien de l'audiovisuel et je pense que ça fait sens parce que c'est une filière qui s'est organisée, qui est productrice d'emplois et aussi avec des talents qui sont des talents certains, l'autre jour, notamment à Bastia et à Ajaccio, la présentation des courts-métrages de la nouvelle génération et c'est vrai qu'on apprend beaucoup, on rit, quelquefois on pleure, etc.

En tout cas, bravo à tous les deux.

Alors très brièvement, M. le Président de l'Assemblée de Corse, mes chers collègues, en 2011 ce film « Fucilati in prima ligna » avait conduit à l'adoption d'une motion à l'unanimité, à l'époque c'était donc Paul GIACOBBI qui était Président du Conseil exécutif et Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse, une motion à l'unanimité pour demander la réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple.

Je précise, M. le Président, que j'ai eu au téléphone Dominique BUCCHINI, votre prédécesseur, nous l'avions invité pour qu'il soit présent ce soir, Paul GIACOBBI n'étant pas sur la Corse actuellement, et Dominique BUCCHINI n'a pas pu être là, mais bien sûr il n'est pas là physiquement, mais il est tout à fait présent et il suit de près nos échanges et nos travaux.

Donc, à l'époque il y a eu cette motion à l'unanimité. Et, la Corse n'est pas seule, bien sûr, dans cette démarche puisqu'il y a eu malheureusement des fusillés pour l'exemple partout et que notre démarche vise à la réhabilitation non seulement des fusillés pour l'exemple Corses, mais également de tous ceux qui malheureusement, dans des circonstances tragiques, ont eu à subir ce sort funeste.

Donc, dans la continuité de cette motion, faisant écho au film « Fucilati in prima ligna », ce nouveau film aujourd'hui, la motion de l'époque qui malheureusement est restée sans suite, une mobilisation qui s'est poursuivie et élargie, dans laquelle la Corse fait un petit peu figure de tête de prou, je rappelle notamment des délibérations de plusieurs collectivités, notamment me semble-t-il, les Assemblées départementales, mais vous me le confirmerez, des signatures et des pétitions, une inscription en 2013 sur le monument aux morts de Casabianca, la position en 2014 à Audè d'une stèle, la publication d'un ouvrage de Frédéric BERTOCCHINI, et puis également une réunion pas plus tard que cet été avec beaucoup de monde, toujours à Aullène, qui montrent bien que cette blessure reste ouverte et que seule une réhabilitation permettra de la cicatiser en mémoire des fusillés et surtout pour accompagner leurs familles, ils étaient 6 dénombrés ici en Corse.

Donc aujourd'hui je vous propose cette résolution solennelle qui met ses pas dans le chemin ouvert par la motion de 2011 qui avait été votée à l'unanimité, une résolution qui pourrait être celle du Conseil exécutif et de l'Assemblée pour donner une force institutionnelle solennelle à cette demande, avec une petite nouveauté c'est que la position, la doctrine actuelle de l'Etat est de dire que, y compris lorsque le caractère injuste et injustifiable de l'exécution est avérée par du travail d'historien, la position de l'Etat est aujourd'hui de dire non à la réhabilitation, et donc c'est une position qui est tout à fait différente à celle qu'ont prisent d'autres pays comme par exemple la Grande-Bretagne ou le Canada.

Donc, ce qui est proposé dans cette résolution, c'est que nous, nous prononcions nous-même symboliquement cette réhabilitation d'ores et déjà pour, en quelque sorte, déclencher ensuite une réaction au niveau étatique et une réhabilitation qui serait celle-ci, totalement officielle de la part de l'Etat.

Voilà ce que je voulais vous dire et je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Nous saluons également au nom de l'Assemblée Mme POGGIOLI et M. ANTONINI qui sont dans l'hémicycle.

Il n'y a pas de rapport de commission. Est-ce que quelqu'un veut rajouter quelque chose ? Non, donc je vais mettre aux voix cette résolution solennelle.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Donc, cette résolution solennelle est ADOPTÉE à l'unanimité de l'Assemblée de Corse.**<sup>34</sup>

**(Applaudissements).**

Nous allons donc projeter ce film, je demande aux techniciens de se rapprocher afin de mettre en place les conditions de cette projection.

**La séance est suspendue à 20 h 20.**

---

<sup>34</sup> Délibération N° 19/374 AC

# ANNEXES

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019**

**Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la délibération :**

**INSERER l'article suivant :**

**“REAFFIRME sa volonté de mettre un terme aux subventions exceptionnelles ou dérogatoires au règlement des aides « sport » attribuées aux associations, ligues et comités sportifs, et de leur proposer un cadre de soutien financier pérenne et équitable, conformément aux souhaits exprimés par le monde sportif lors des *Scontri di u Sport*.”**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019  
Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la convention, à l'article 1 - OBJET DE LA  
CONVENTION**

Après "La présente convention a pour objet de préciser les objectifs que la Collectivité de Corse et l'association Ligue Corse des Echecs s'assignent d'un commun accord. "

**INSERER les paragraphes suivants :**

"Cette convention découle de la subvention dérogatoire au règlement des aides « sport » attribuée par la Collectivité de Corse à Ligue Corse d'échecs pour la saison 2018/2019.

Les prochaines subventions seront exclusivement attribuées dans le cadre du règlement des aides « sport » qui, après révision, proposera un cadre de soutien financier pérenne et équitable aux associations, ligues et comités sportifs bénéficiant actuellement de subventions dérogatoires ou exceptionnelles. "

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019  
Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la convention, à l'article 3 -  
ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE**

Après "l'association s'engage :

\* à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel du 08 avril 1999.

\* à fournir, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention précitée a été attribuée, Direction adjointe en charge des sports et de la politique sportive de la Collectivité de Corse, le compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la présente convention, signé par le Président de l'association Ligue Corse des Echecs ou toute autre personne dûment habilitée."

**INSERER le point suivant :**

"\* à rechercher de nouveaux partenariats financiers privés et à développer les existants."

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019**

**Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la délibération :**

**INSERER l'article suivant :**

**“REAFFIRME sa volonté de mettre un terme aux subventions exceptionnelles ou dérogatoires au règlement des aides « sport » attribuées aux associations, ligues et comités sportifs, et de leur proposer un cadre de soutien financier pérenne et équitable, conformément aux souhaits exprimés par le monde sportif lors des *Scontri di u Sport*.”**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019  
Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la convention, à l'article 1 - OBJET DE LA  
CONVENTION**

Après "La présente convention a pour objet de préciser les objectifs que la Collectivité de Corse et l'association Ligue Corse des Echecs s'assignent d'un commun accord. "

**INSERER les paragraphes suivants :**

"Cette convention découle de la subvention dérogatoire au règlement des aides « sport » attribuée par la Collectivité de Corse à Ligue Corse d'échecs pour la saison 2018/2019.

Les prochaines subventions seront exclusivement attribuées dans le cadre du règlement des aides « sport » qui, après révision, proposera un cadre de soutien financier pérenne et équitable aux associations, ligues et comités sportifs bénéficiant actuellement de subventions dérogatoires ou exceptionnelles. "

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**LIGUE CORSE D'ECHECS :  
SUBVENTION DEROGATOIRE AU  
REGLEMENT DES AIDES « SPORT »  
SAISON 2018-2019  
Rapport 293**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : M. LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE « FEMU A  
CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT : Dans la convention, à l'article 3 -  
ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE**

Après "l'association s'engage :

\* à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel du 08 avril 1999.

\* à fournir, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention précitée a été attribuée, Direction adjointe en charge des sports et de la politique sportive de la Collectivité de Corse, le compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la présente convention, signé par le Président de l'association Ligue Corse des Echecs ou toute autre personne dûment habilitée."

**INSERER le point suivant :**

"\* à rechercher de nouveaux partenariats financiers privés et à développer les existants."

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

COLLECTIVITE DE CORSE

---

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

CONVENTION DE MISE  
A DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE  
LA CDC (CINEMATHEQUE  
DE CORSE) ET L'ASSOCIATION  
« LA CORSE ET LE CINEMA »  
Rapport 326

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** Mme CHANTAL PEDINIELLI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

Après l'article 2 de la délibération, **INSERER** un nouvel article, numéroté 3, ainsi rédigé :

**« DEMANDE au Conseil Exécutif de Corse d'élaborer et de proposer à l'association « La Corse et le Cinéma » une convention relative à la conservation et à l'utilisation des fonds relevant de l'association et de déposants privés, ainsi qu'aux assurances prises concernant lesdites archives ».**

En conséquence, l'article 3 devient l'article 4.

\* AVIS DE LA COMMISSION :

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

CONVENTION DE MISE  
A DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE  
LA CDC (CINEMATHEQUE  
DE CORSE) ET L'ASSOCIATION  
« LA CORSE ET LE CINEMA »  
Rapport 326

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR :** Mme CHANTAL PEDINIELLI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

Après l'article 3 de la délibération, **INSERER** un nouvel article, numéroté 4, ainsi rédigé :

**« DECIDE que l'ensemble des conventions, contrats et accords relatifs à l'activité de la Cinémathèque de Corse, pour la signature desquels il a été donné délégation au Président du Conseil Exécutif, soient préalablement soumis pour avis consultatif au Conseil d'orientation et de gestion stratégique de la Cinémathèque, institué par l'article 6 de la délibération n° 13/061 AC adoptée par l'Assemblée de Corse le 15 mars 2013. »**

En conséquence, l'article 4 devient l'article 5.

\* AVIS DE LA COMMISSION :

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE  
DES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA  
GESTION DE L'EAU (PTGE)  
EN CORSE

Rapport 305

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

**Page 3 du rapport**, dans la partie relative à la gouvernance et à la composition du comité technique PTGE, **EST RAJOUTE** après les deux premiers items un nouvel item ainsi rédigé :

- *De représentants de l'Université de Corse issus des unités de recherche compétentes*

\* AVIS DE LA COMMISSION :

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**MODIFICATIONS DU DECRET N° 2015-1967  
DU 18 12 2015 EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE  
OPTIMISEE DE LA PROGRAMMATION  
PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE  
DE LA CORSE**

**Rapport 331**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE « PER  
L'AVVENE »**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Le projet de nouvelle centrale thermique destiné à remplacer l'actuelle centrale du Vazzino a été abandonnée par l'Etat dans sa forme initiale. Le projet prévoyait un développement de la capacité de production électrique (250 mégawatts) mais aussi, et de façon tout aussi vitale pour le territoire, une modification des combustibles utilisés. Le passage, souhaité par toutes les forces vives du territoire, du fioul lourd au gaz constitue en effet une garantie considérable sur l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air dans la capitale régionale, premier centre urbain insulaire. Ce projet de nouvelle centrale s'accompagnait également de l'enfouissement des lignes hautes tensions qui sillonnent actuellement l'espace urbain d'Ajaccio. Ces lignes portent gravement atteinte à la qualité environnementale du territoire à plusieurs titres :

- Pollution visuelle et sonore
- Nécessité de déboisements importants pour l'entretien des lignes et leur accès.

Interrogée sur le devenir de cet enfouissement de lignes, la société E.D.F explique que celui-ci n'aurait plus lieu d'être du fait de la modification du projet de centrale initial et de la limitation de puissance qui en résulte (112 mégawatts).

L'explication apportée, si elle peut correspondre à une réalité technique, élude totalement la dimension environnementale de ce projet. Ce choix remet totalement en

cause l'amélioration environnementale apportée par cet enfouissement. De fait, des espaces considérés au titre de la loi littoral et du PADDUC comme de haute qualité environnementale se retrouvent exclus du bénéfice que le déplacement avec enfouissement des lignes, leur conféraient.

Ainsi le territoire fait-il, en l'état actuel des choses, l'objet d'une double peine :

- Limitation des conditions locales de production d'énergie au profit d'un mix de solutions qui accentuaient les risques de rupture d'approvisionnement potentielles.
- Perte de tout enjeu d'amélioration environnementale au niveau des lignes de transfert d'énergie.

L'Assemblée de Corse à ce jour à se prononcer sur la façon de tirer au mieux partie des possibilités offertes par la révision de la PPE dans le respect des dispositions du code de l'énergie. Dans le cadre de cette opportunité, fondamentale pour la Corse comme pour le grand Ajaccio, il est demandé à l'Assemblée de Corse de se positionner de façon claire sur ce sujet afin que la révision du projet de PPE maintienne l'enfouissement du réseau très haute tension dans le cœur d'Ajaccio pour des raisons évidentes de protection environnementale du territoire.

Pour nous, la nouvelle PPE doit dès aujourd'hui entériner de façon explicite l'enfouissement du réseau haute-tension dans le cœur de la commune d'Ajaccio.

#### **PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Après l'article 2 de la délibération, est inséré un nouvel article, numéroté 3, ainsi rédigé :

***« ENTERINE l'enfouissement du réseau haute tension au sein de la commune d'Ajaccio tel qu'il était prévu dans la version initiale de la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Corse et ce, malgré la modification du décret et le redimensionnement à la baisse de la centrale du Ricanto qui sera alimentée au gaz naturel. »***

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

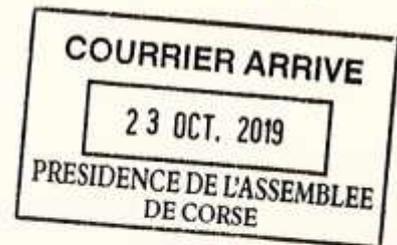
**RETIRE**



PARLAMENT DE CATALUNYA

Roger Torrent i Ramió  
President

19-0741



M. Jean-Guy Talamoni  
Président de l'Assemblée de Corse

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous renseigner sur la sentence dictée par la Cour suprême d'Espagne contre l'ancienne présidente du Parlement de Catalogne, Carme Forcadell, l'ancien vice-président du gouvernement de Catalogne, huit anciens ministres catalans et deux leaders d'entités sociales.

La condamnation des dirigeants politiques et sociaux, en plus de générer une grande consternation dans notre société, établit un précédent très préoccupant dans un État membre de l'Union européenne, car l'exercice des droits de manifester et de participation politique, qui sont essentiels à toute démocratie, a été érigé en infraction. Cela est le cas de l'ancienne présidente Forcadell, qui a été condamnée à onze ans et demi de prison pour avoir défendu l'idée que toutes les questions peuvent être discutées au Parlement de Catalogne, ainsi que pour avoir protégé le droit à la représentation politique et la liberté d'expression des députés.

Après des années d'avoir demandé sans succès aux successifs gouvernements de l'Espagne un référendum d'autodétermination, le gouvernement de Catalogne en a organisé un sans son autorisation. À cet égard, il est important de préciser que l'organisation des référendums sans attribution de compétence a été dépenalisée en Espagne en 2005. Toutefois, la Cour suprême espagnole a déformé l'interprétation du Code pénal afin de condamner les leaders sociaux et politiques catalans, en leur attribuant des crimes graves pour lesquels l'usage de la force est requis, une circonstance qui n'est jamais arrivée. En fait, toutes les mobilisations de la société civile dans ce dossier se sont distinguées par leur caractère pacifique, y compris face à la violence policière injustifiée lors du référendum du 1er octobre 2017.

Il faut garder à l'esprit que le gouvernement espagnol a désobéi aux rapports du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, qui au mois de mai demandait la libération immédiate des accusés et une enquête sur les violations des droits de l'homme que leur emprisonnement pourrait entraîner.

Pour toutes les raisons susmentionnées, je vous demande de suivre avec attention les événements qui pourraient se produire dans les prochains jours concernant ce sujet. En outre, dans la mesure où vous le jugez approprié, j'apprécierais beaucoup si vous pouviez promouvoir ou soutenir des initiatives visant à résoudre par des voies politiques, démocratiques et pacifiques, le conflit politique que traverse notre pays à l'heure actuelle. En fin de compte, garantir que dans l'Union européenne les droits et libertés fondamentaux soient respectés est une responsabilité partagée par tous les citoyens européens.

Cordialement,



Palau del Parlament, 16 octobre 2019